RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS



ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHÂTILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRÉS
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC-EN-DIOIS
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-SAINT-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
SAINT-ANDÉOL
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
SAINT-JULIEN-EN-QUINT
SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT
SAINTE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDRÔME
VOLVENT

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE 1
LE PAYS DIOIS 2
COMPÉTENCES 4
INSTANCES 5
CHARTE DE L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE 6
COMMISSIONS et COMITÉS 7
ORGANIGRAMME 8
SERVICES ET EFFECTIFS 9

PÔLE RESSOURCES ADMINISTRATIVES 11
BUDGET 13
SISEMA 17

PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES 19
ZÉRO DÉCHET 21
EAU ET ASSAINISSEMENT 24
SPANC 26
RIVIÈRES - GEMAPI 28
GESTION DES RISQUES 30
SIM 31
PLUi 32
OPAH - RU 35
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 37
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE 39
LE DOMAINE DU MARTOURET 40

PÔLE DÉVELOPEMENT - SOCIAL 41
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI 43
AGRICULTURE - ALIMENTATION - ABATTOIR 48
MOBILITÉ 54
TOURISME - SPORT PLEINE NATURE 56
PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITÉ 58
SANTÉ - SOCIAL - CENTRE DE SANTÉ DU DIOIS 62
FRANCE SERVICE - MÉDIATION NUMÉRIQUE 65
PROGRAMMES ET COOPÉRATION 39
PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 69

GLOSSAIRE 72

Explication du bloc "budget" à retrouver au fil des pages



coût global du service

investissement

nombre agents - ETP

Rapport d'activité de la Communauté des Communes du Diois. Rédaction, photos (sauf mention contraire) et maquette : équipe de la CCD. Parution avril 2026.

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la communauté des communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élu·es, ses compétences.

LE TERRITOIRE

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux sources de la Drôme, au pied du massif du Vercors. Le territoire bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence. L'intercommunalité regroupe 50 communes.




50 communes
12 628 habitants
↗ 150 habitants/2024
(source INSEE 2025)
1200 km²
± 886 000 nuitées
un peu moins qu'en 2024
pour 546 hébergeurs
et 10 496 lits
2 456 m d'altitude
241 m minimum
4 586 emplois
(source INSEE 2024)
47 services d'eau
122 captages
500 km de réseau
9 800 abonnés
3 zones
artisanales
42 communes
déjà raccordées
à la fibre
1 cinéma
1 théâtre
1 abattoir
1 médiathèque
6 bibliothèques
communales

582 enfants -6 ans
346 enfants accueillis
(crèches / assistantes maternelles)

1 hôpital,
3 maisons de santé
1 centre de santé intercommunal
1 maison médicale

2 espaces
France Services
1 service médiation numérique

922 enfants 3-12 ans
18 écoles publiques
4 écoles privées

749 jeunes
12-17 ans
1 cité scolaire
2 centres de formation

5 aires de tri
et de réemploi
8 400 T de déchets collectés

PLUi

1 PLUi
8 ans de travail d'élaboration

2 stations
de moyenne montagne

13 sites
d'escalade
4 vias ferratas

1 plan d'eau

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

COMPÉTENCES

La CCD a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974). Elle exerce des compétences de droit commun (obligatoires) et des compétences supplémentaires (facultatives).

COMPÉTENCES DE DROIT COMMUN

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE*
Élaboration du PLUi et gestion des documents d'urbanisme communaux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION TOURISTIQUE
Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire*, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme, dont la création d'un Office de tourisme.

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
Collecte et valorisation des déchets ménagers, Gestion des aires de tri et de réemploi, animation et prévention pour réduire les déchets.

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
Aménagement, entretien et gestion des aires.

GEMAPI
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

MUTUALISATION

La CCD gère également 4 services mutualisés et 1 service commun

SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME (SIM)

SERVICE INTERCOMMUNAL DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE (SISEMA)

SERVICE MUTUALISÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SERVICE COMMUN «SYSTÈMES INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES»

CENTRE DE SANTÉ



195 délibérations
(bureau et conseil)



11 conseils
7 bureaux

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
Fibre à l'habitant, accompagnement des communes pour le développement de la téléphonie mobile.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
Abattoir du Diois.

CONSTITUTION ET GESTION DE RÉSERVE FONCIÈRE
Domaine du Martouret.

SOUTIEN À LA SECTION SPORT-NATURE ET CIRQUE DE LA CITÉ SCOLAIRE ET À LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU DIOIS

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE
Élaboration, coordination et animation d'un PLH (Programme Local de l'Habitat), d'un PIG (Programme d'intérêt général), d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de toute autre procédure ou programme en matière de logement.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE*
Politique Enfance-Jeunesse : crèches, accueils de loisirs et espace social, CIAS, CLS, CLSM

FRANCE SERVICES

GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE*
Participation au théâtre et à l'informatique des écoles, vias ferratas et sites d'escalade conventionnés.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

* Compétences dont le périmètre est précisé par une délibération définissant « l'intérêt communautaire ».

POUR EN SAVOIR +
Les statuts et les définitions de l'intérêt communautaire sont consultables en ligne :
www.paysdiois.fr

INSTANCES

Deux instances décisionnelles portent les décisions par délibérations de la CCD : le conseil et le bureau. Le 23 juillet 2020, le président et les vice-présidents·es ont été élu·es par les délégués communautaires issus des élections municipales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

INSTANCE DÉLIBÉRATIVE SOCLE

Par arrêté préfectoral n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- 20 délégués pour la commune de Die.
- 2 délégués pour les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc-en-Diois.
- 1 délégué (+ 1 suppléant) pour toutes les autres communes.
- 74 délégués composent le conseil communautaire.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

INSTANCE DÉLIBÉRATIVE INTERMÉDIAIRE

Le bureau est constitué des membres de l'exécutif (président et vice-président·e·s et de 11 autres délégués élus par le conseil communautaire).

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, le bureau et le président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

22 délégués composent le bureau communautaire.

L'EXÉCUTIF



Alain MATHERON
Président
Budget, Éducation, Santé Alimentation, Mobilité et Services publics
1er adjoint de LUS-LA-CROIX-HAUTE



Olivier TOURRENG
1er vice-président
Planification et Urbanisme, Foncier des ZA, Mutualisation et Personnel
Maire de BOULC



Isabelle BIZOUARD
2e vice-présidente
Économie, Commerces et Artisanat, LEADER, Santé, Mobilité
Maire de DIE



Jean-Pierre ROUIT
3e vice-président
Déchets et réemploi, Tourisme
Maire de RECOUBEAU-JANSAC



Anne-Line GUIRONNET
4e vice-présidente
Finances
Maire de ROMEYER



Pascal BAUDIN
5e vice-président
Eau et Assainissement, Rivières
Maire de BELLEGARDE-EN-DIOIS



Joël BOEYAERT
6e vice-président
Agriculture - Forêt, Lutte contre les violences intrafamiliales, Logement, CIAS, Gouvernance
Maire d'AUCELON



Valérie JOUBERT
7e vice-présidente
Petite-enfance, Enfance, Jeunesse, Centre social, Lutte contre les violences intrafamiliales
Maire de POYOLS



Christian REY
8e vice-président
Numérique et Fibre à l'habitant, Bâtiments, Accessibilité, Abattoir, Risques - PICS
Conseiller municipal de DIE



Catherine PELLINI
9e vice-présidente
Natura 2000, Culture, Énergie, Rénovation habitat, Parcs régionaux, Éducation
Maire de SAINT-ROMAN

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

- **1. LÉGITIMITÉ ET INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Les membres de l'Exécutif, élus par le Conseil communautaire, exercent leurs fonctions au service exclusif de l'intérêt général du territoire et de ses habitants, au-delà de tout intérêt particulier, communal ou partisan.

- **2. RÔLE ET PÉRIMÈTRE DE L'EXÉCUTIF**

L'Exécutif est une instance de coordination politique et stratégique, de préparation des orientations et d'appui à l'arbitrage de la Présidence. Il ne se substitue pas au conseil et au bureau communautaires, seuls organes délibérants.

- **3. COLLÉGIALITÉ ET QUALITÉ DES ÉCHANGES**

Les décisions structurantes sont préparées collectivement dans un climat de respect, d'écoute active et de courtoisie, favorisant l'expression de chacun et la recherche de positions communes.

- **4. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DU TERRITOIRE**

L'Exécutif veille à assurer une représentation équilibrée des 50 communes du territoire et à prendre en compte la diversité des réalités locales : petites, moyennes et grandes communes.

- **5. REPRÉSENTATION PARITAIRE**

L'Exécutif s'attache à promouvoir une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans sa composition, ses délégations et l'accès aux responsabilités.

- **6. TRANSPARENCE ET PARTAGE DE L'INFORMATION**

L'information utile à la décision est partagée de manière équitable et en temps utile entre les membres. Toute rétention volontaire d'information est contraire à l'esprit de la charte.

- **7. ORGANISATION ET EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT**

Les réunions sont régulières, préparées par un ordre du jour clair, accompagnées le cas échéant de documents synthétiques et suivies d'un relevé des échanges et de décisions.

- **8. LOYAUTÉ, SOLIDARITÉ ET COMMUNICATION PUBLIQUE**

Une fois un arbitrage acté, les membres respectent la décision collective, soutiennent la position institutionnelle et distinguent clairement expression personnelle et parole officielle.

- **9. ÉTHIQUE, EXEMPLARITÉ ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Chaque membre agit avec probité, impartialité et sobriété dans l'usage des moyens publics. Toute situation de conflit d'intérêts potentiel est déclarée et entraîne, si nécessaire, un retrait des échanges concernés.

- **10. RELATION AVEC L'ADMINISTRATION, ÉVALUATION ET ENGAGEMENT**

L'Exécutif entretient une relation de confiance avec les services, respecte la distinction entre décision politique et mise en œuvre administrative. Il consacre régulièrement un temps d'évaluation de son fonctionnement.

Chaque membre adhère à la présente charte par un engagement moral et politique au service du projet de territoire.

CONFÉRENCES TERRITORIALES : OUTIL DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ

La conférence territoriale est une instance de gouvernance souple, non obligatoire, initiée par la CCD dans le cadre de son pacte de gouvernance; elle vise à favoriser le dialogue entre communes sur des enjeux communs. Les rencontres sont organisées à l'échelle des anciens cantons, considérés comme des bassins de communes pertinents. Elle réunit principalement les maires (ou adjoints), avec participation possible des vice-présidents selon les sujets abordés. Les conférences sont coprésidées par le maire du chef-lieu de canton et le président de la communauté de communes, et leur ordre du jour est construit à partir des besoins des communes. Elles se tiennent une à deux fois par an sur chaque secteur, si possible dans une commune différente. Elles servent d'espace d'échange, de concertation et de remontée des problématiques locales vers l'intercommunalité.

En 2025, 4 réunions mobilisant 36 communes et 53 élus ont été organisées à Rottier, Saint Roman, Poyols et Die.



COMMISSIONS ET COMITÉS

Les commissions couvrent les compétences exercées par la collectivité, mais également des champs plus larges, comme la santé, l'eau et l'assainissement… Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances).

LES COMMISSIONS

Les commissions sont un espace de travail et de concertation ouvert à tous les élus municipaux. Cette organisation permet une participation plus large des élus en amont des assemblées communautaires. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision.

- **ABATTOIR (DSP)** ➲ Christian REY
- **ACCESSIBILITÉ** ➲ Christian REY
- **AGRICULTURE / FORÊT** ➲ Joël BOEYAERT
- **EAU - ASSAINISSEMENT - SPANC** ➲ Pascal BAUDIN
- **ÉCONOMIE** ➲ Isabelle BIZOUARD
- **ÉNERGIE** ➲ Catherine PELLINI
- **PETITE-ENFANCE - ENFANCE** ➲ Valérie JOUBERT
- **NUMÉRIQUE - FIBRE** ➲ Christian REY
- **FINANCES** ➲ Alain MATHERON, Anne-Line GUIRONNET
- **JEUNESSE - CENTRE SOCIAL** ➲ Joël BOEYAERT
- **LOGEMENT** ➲ Joël BOEYAERT
- **MOBILITÉ** ➲ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **MUTUALISATION** ➲ Olivier TOURRENG
- **PLANIFICATION (PLUI)** ➲ Olivier TOURRENG
- **SANTÉ** ➲ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **SOCIAL** ➲ Alain MATHERON
- **TOURISME** ➲ Jean-Pierre ROUIT
- **ZÉRO DÉCHET** ➲ Jean-Pierre ROUIT

LES COMITÉS DE PILOTAGE

Les comités de pilotage regroupent élus, techniciens de la CCD et partenaires institutionnels ou associatifs.

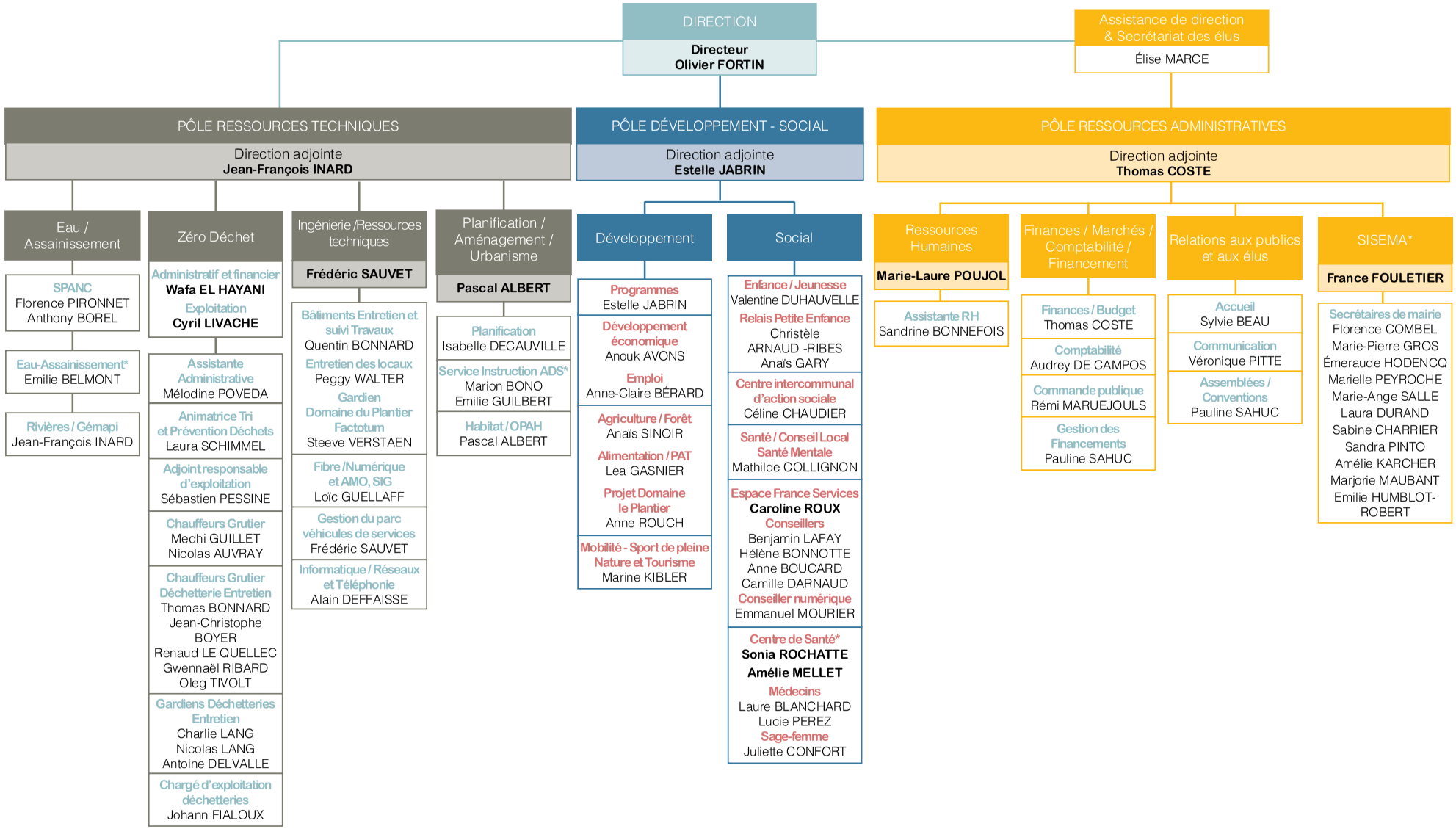
- **COMITÉ ENFANCE** ➲ Valérie JOUBERT
- **COMITÉ JEUNESSE** ➲ Joël BOEYAERT
- **COMITÉ DE SUIVI DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ** ➲ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **COMITÉ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL** ➲ Alain MATHERON

LES COMITÉS DE GESTION

Les comités de gestion réunissent l'ensemble des communes utilisatrices du service par transfert de compétences ou par adhésions.

- **CENTRE DE SANTÉ DU DIOIS** ➲ Alain MATHERON
- **INSTRUCTION URBANISME** ➲ Olivier TOURRENG
- **SISEMA** ➲ Olivier TOURRENG

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS



Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

* service commun ou mutualisé

SERVICES ET EFFECTIFS

LES AGENTS AU SERVICE DES USAGERS

Au 1er janvier 2026, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la collectivité, l'équipe politique s'appuie sur une équipe technique et administrative de **76 agents (64,4 équivalents temps plein-ETP)** dont :

- **43 agents titulaires** (39,36 ETP)
- **33 agents contractuels** (25,04 ETP)

ORGANISATION DES SERVICES

Les services de la CCD sont organisés en 3 pôles.

Élus référent
Olivier TOURRENG

Directeur des services
Olivier FORTIN

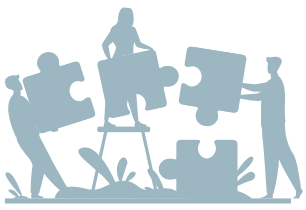
Assistante de direction
Élise MARCE

PÔLE RESSOURCES ADMINISTRATIVES
(20 agents)
dont SISEMA (service mutualisé de secrétariat de mairie) (12 agents)

PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES
(28 agents)
dont service Zéro déchet (15 agents)

- **PÔLE DÉVELOPPEMENT ET SOCIAL**
(26 agents dont 3 remplaçants)
dont France Services (8 agents)
et Centre de santé (6 agents)

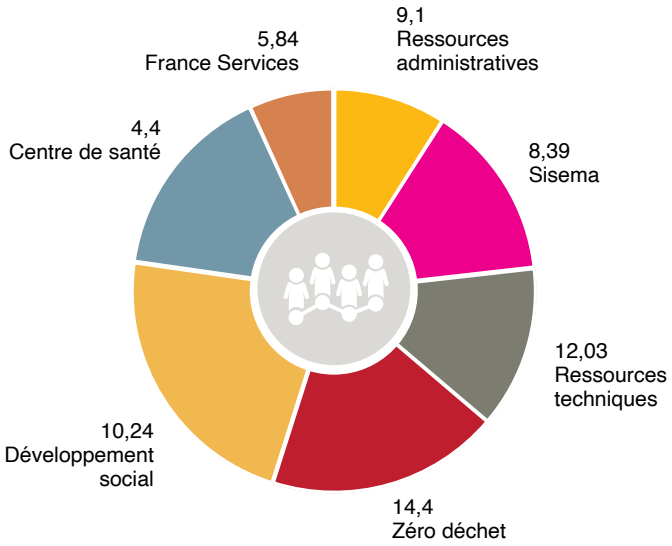
POUR EN SAVOIR +
L'organigramme des services est consultable en ligne : **www.paysdiois.fr**



76 agents
50 femmes et 26 hommes

RÉPARTITION PAR SERVICE

Effectifs par pôle en équivalent temps plein avec détail SISEMA, France Services, Zéro déchet et Centre de santé



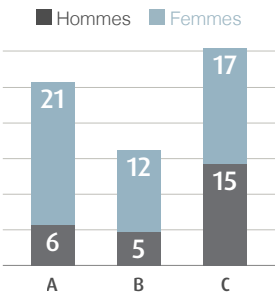
RESSOURCES HUMAINES

Durant l'année 2025, pour remplacer les agents partis ou absents et/ou étoffer les services, 14 agents ont rejoint la CCD :

- **1 chauffeur service Zéro déchet**
- **1 chargée de mission Alimentation**
- **1 chargée de mission Mobilité/Sport-nature/Tourisme**
- **1 coordinatrice Centre de santé**
- **1 chargée d'accueil/assistante médicale**
- **3 médecins** (dont 1 remplacement)
- **1 sage-femme**
- **1 directeur adjoint Ressources techniques**
- **1 chargée de communication**
- **2 conseillères France Services** (remplacements)
- **1 assistante de direction**

+ 2 saisonniers Service Zéro déchet

En 2025, 4 agents ont été nommés stagiaires.





Pôle Ressources Administratives

Le pôle Ressources administratives regroupe les services supports de la collectivité, ainsi que le service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA). Le pôle est structuré pour fiabiliser les procédures et le cadre réglementaire des politiques publiques menées par la CCD et venir en appui et en ingénierie des autres services.

Directeur adjoint : Thomas COSTE

Accueil : Sylvie BEAU

Communication : Isabelle ALLEMAND puis Véronique PITTE

Assemblées/conventions et Gestion des financements : Pauline SAHUC

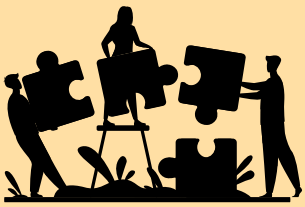
Finances/Budget : Thomas COSTE

Comptabilité : Audrey DE CAMPOS

Commande publique et Assurances : Rémi MARUEJOULS

Ressources humaines : Marie-Laure POUJOL
Assistante RH : Sandrine BONNEFOIS

SISEMA : France FOULETIER
Secrétaires de mairie : Florence COMBEL, Marie-Pierre GROS, Émeraude HODENCQ, Marielle PEYROCHE, Marie-Ange SALLE, Laura DURAND, Sabine CHARRIER, Sandra PINTO, Amélie KARCHER, Marjorie MAUBANT, Émilie HUMBLOT-ROBERT



20 agents
15,5 ETP

Élu·es référent·es

Budget : Alain MATHERON
Personnel : Olivier TOURRENG
Finances : Anne-Line GUIRONNET

ACCUEIL

Gestion réservation salles de réunion, appui aux services (délivrance cartes d'accès aux aires de tri, gestion flux permanence partenaires extérieurs, enregistrement des factures).

RESSOURCES HUMAINES

Gestion de la carrière des agents, appui au recrutement, suivi du plan de formation, temps de travail et politique salariale.

COMMUNICATION

Appui aux services pour concevoir les outils de communication (affiches, flyers, visuels…) et les diffuser (mise à jour régulière du site internet www.paysdiois.fr, facebook, instagram, presses locales), gestion de l'*Intercom',* magazine semestriel intercommunal et accueil des nouveaux agents. Accompagnement des services et des élus dans leurs actions (appui conférence presse, flyers, affiches…).

Perspectives 2026 : accueillir les nouveaux élus, actions et mise en place de nouveaux supports

GESTION DES ASSEMBLÉES

Gestion administrative et réglementaire des assemblées délibérantes (conseil et bureau communautaires), rédaction des délibérations. Mise à jour de la procédure de confection des registres intercommunaux. Mise en place de la gestion électronique des documents (GED) pour les actes.

Perspectives 2026 : accompagner l'accueil et l'installation des nouveaux élus et des nouvelles instances intercommunales.

GESTION COMPTABLE - RÉGIE DE RECETTES

Traitement des factures, gestion des titres de recettes, appui aux référents administratifs (gestion des bons de commande, relations fournisseurs, suivi budgétaire…).

COMMANDE PUBLIQUE

Appui, définition du besoin, gestion des procédures de mise en concurrence, rédaction des marchés publics, notification et gestion de l'exécution administrative des marchés.

SUIVI DES SUBVENTIONS

Au sein du Pôle ressources administratives, une fonction d'appui au suivi des financements est centralisée depuis 2025 avec 93 dossiers traités sur l'année. Cette démarche vise à sécuriser et fluidifier le suivi des financements obtenus par la CCD tant en fonctionnement qu'en investissement. La veille et le montage des dossiers seront toujours du ressort des services et des chargés de mission dans leurs thématiques respectives.

BUDGET

La CCD dispose d'un budget principal et de 8 budgets annexes en 2025 : Abattoir, SPANC, Réseau de chaleur, Locatif économique, Centre de santé, zones d'activité Châtillon-en-Diois, zones d'activité Luc-en-Diois, zones d'activité Die.

Élue référente : Anne-Line GUIRONNET

Technicien : Thomas COSTE

CONTEXTE

Les budgets 2025 ont été adoptés au conseil communautaire du 3 avril 2025. D'un montant de 3847397 € en investissement et de 10593750 € en fonctionnement, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement. La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

La réalisation du Budget s'inscrit dans un renforcement de l'ingénierie interne (technicien, études, diagnostic…) avec le déploiement de nouvelles missions structurant les nouvelles orientations du mandat. En parallèle, les investissements de la collectivité sont marqués par la fin d'un cycle de réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et la préparation du cycle suivant. En 2025, les recettes intercommunales sont bien orientées avec une anticipation de +3,9 % dans un contexte fragile.

Ce contexte n'invalide pas pour autant la recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour le mandat.

LA FISCALITÉ

Les produits de la **fiscalité directe** sont constitués des taxes pour lesquels la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation (TH) : occupants de logements au 1er janvier.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)[1] : les propriétaires de terrains, notamment agricoles.
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non-salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : affectée au financement de la gestion des Ordures Ménagères. La TEOM est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.

En 2025, les taux de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires reconduits depuis 2017 font l'objet d'une hausse de 25,6 %.

CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2025

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET RÉALISÉ

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **9249 k€**. Les produits de fiscalité directe s'élèvent à 4694 k€, soit 50,8 % de ces recettes. Les autres produits fiscaux nationaux (fraction TVA, FPIC…) représentent 1773 €, soit 19,2 % des recettes. Une partie de la fiscalité est reversée aux communes, aux syndicats de rivières et à l'EPIC Office de tourisme. Les dotations de l'État et les subventions s'élèvent à 1888 k€, soit 20,4 % de ces recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors réserves, s'élèvent à **8928 k€**. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de 3040 k€, soit 34,0 % de ces dépenses. Les charges courantes des services s'établissent à 1416 k€, soit 15,9 %. Les subventions et participations sont constatées à 2126 k€, soit 23,8 %. Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée.

La section de fonctionnement dégage une **épargne brute évaluée à 971 k€**. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de **370 k€**, il en résulte une **épargne nette de 601 k€** dégagé sur l'exercice pour financer les projets et les investissements de la collectivité.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'équipement** (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à **2411 k€** pour le Budget principal. Les ressources propres d'investissement s'élèvent à 2126 k€, hors recours à l'emprunt :

Subventions d'équipement perçues (445 k€), FCTVA (238 k€), remboursement des avances consenties pour les travaux des Budgets annexes (91 k€), cession de biens (15 k€) et virement de la section de fonctionnement (832 k€)

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, la dotation aux amortissements (479 k€) couvre le remboursement en capital de la dette (442 k€). Un emprunt de 501 k€ est programmé sur le Budget principal en 2025. Le déficit d'investissement antérieur est de 628 k€.

• Dépenses d'équipement	- 2411 k€
• Ressources propres d'investissement	+ 2126 k€
• Dotations aux amortissements	+ 452 k€
• Couverture remb. Capital dette	- 370 k€
• Déficit d'investissement antérieur	- 628 k€
= Déficit d'investissement constaté	**- 831 k€**

	2024	proposition 2025
TH	5,94 %	7,46 %
TFB	3,98 %	5,00 %
TFNB	14,40 *	18,09 %
CFE	25,45 %	25,45 %
TEOM	12,40 %	12,40 %

[1] Dont taxe additionnelle.



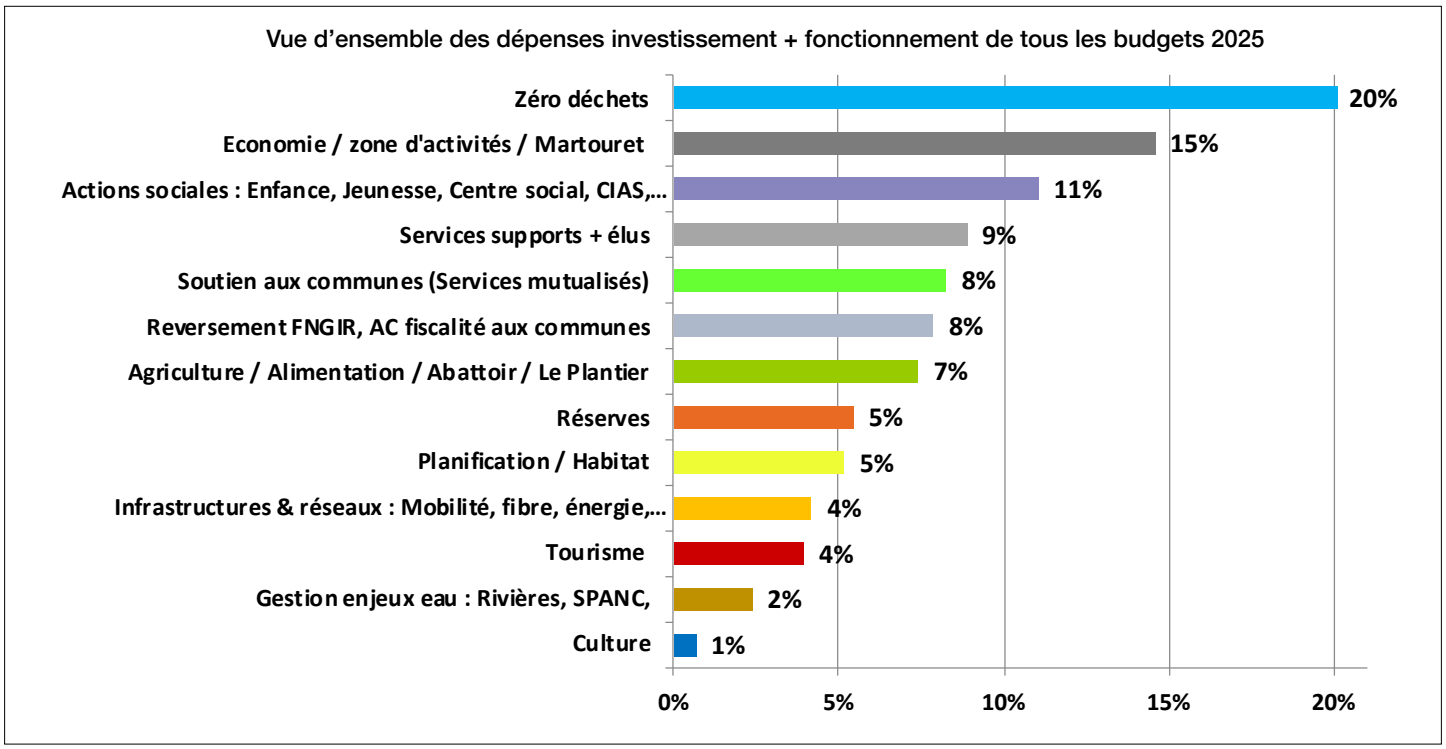


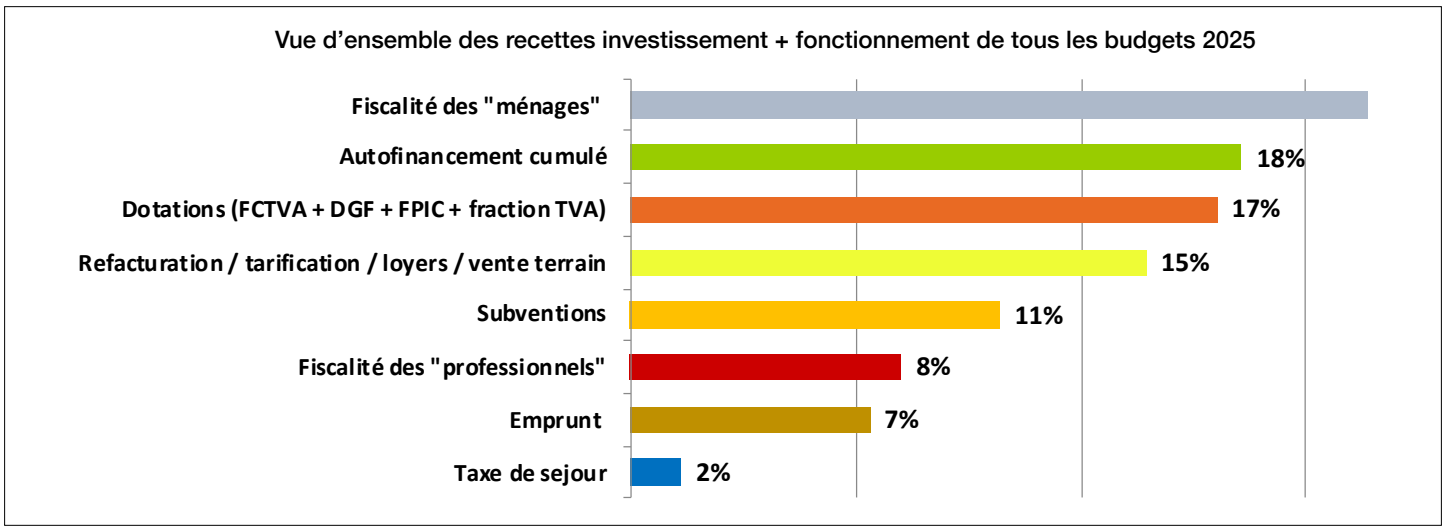
VUE BUDGÉTAIRE ANALYTIQUE PAR SERVICES

Les budgets 2025 ont été adoptés au conseil communautaire du 3 avril 2025. D'un montant de 3847397 € en investissement et de 10593750 € en fonctionnement, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement. La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

La réalisation du Budget s'inscrit dans un renforcement de l'ingénierie interne (technicien, études, diagnostic…) avec le déploiement de nouvelles missions structurant les nouvelles orientations du mandat. En parallèle, les investissements de la collectivité sont marqués par la fin d'un cycle de réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et la préparation du cycle suivant. En 2025, les recettes intercommunales sont bien orientées avec une anticipation de +3,9 % dans un contexte fragile.

Ce contexte encourage d'autant la recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour le mandat.









LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

La réalisation de ces investissements s'inscrit dans la mise en œuvre du projet politique de territoire et des compétences exercées. Ces opérations peuvent être regroupées par champ d'intervention. En 2025, les orientations budgétaires proposées en Investissement s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle en cours pour un montant de **3 318 k€**, dont **2 411 k€ pour le Budget principal** et se déclinent comme suit :

Conduire les programmes de travaux structurants :

- Aménagement espace cuisine crèche de Chatillon-en-Diois
- Aménagement et électrification de l'aire de tri et de réemploi de Menglon
- Amélioration des conditions d'accueil de l'abattoir (Budget annexe)

Renouveler et améliorer le patrimoine existant :

- Entretien / amélioration des bâtiments intercommunaux – chaque année
- Installation photovoltaïque en toitures bâtiments intercom.
- Renouvellement équipements OM – programme pluriannuel
- Informatisation des écoles

Élaborer le PLUi et les documents d'urbanisme communaux

Aménager le territoire :

- Contribution à la tranche 2 du déploiement de la fibre (lissage sur 5 ans)
- Programme de bonification d'aides Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Aménagement de la zone Nord de la Zone d'activité économique (ZAE) Chamarges à Die (Budget annexe)

Projeter les futures tranches de travaux :

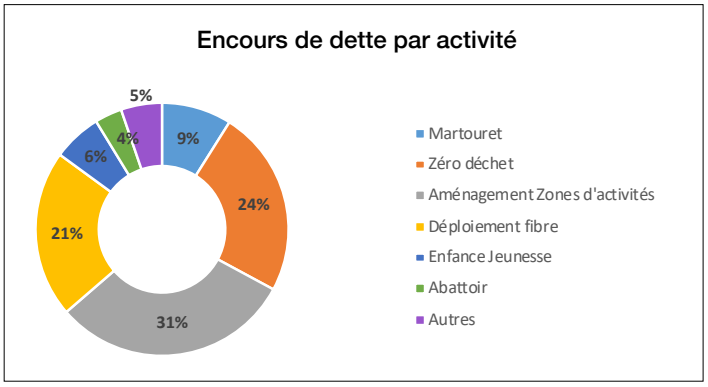
- Maîtrise d'œuvre pour des travaux de requalification et performance thermique du Bâtiment Pierre Pointue à Die
- Étude de faisabilité aménagement cuisine rurale / ateliers de transformation sur le site du Plantier

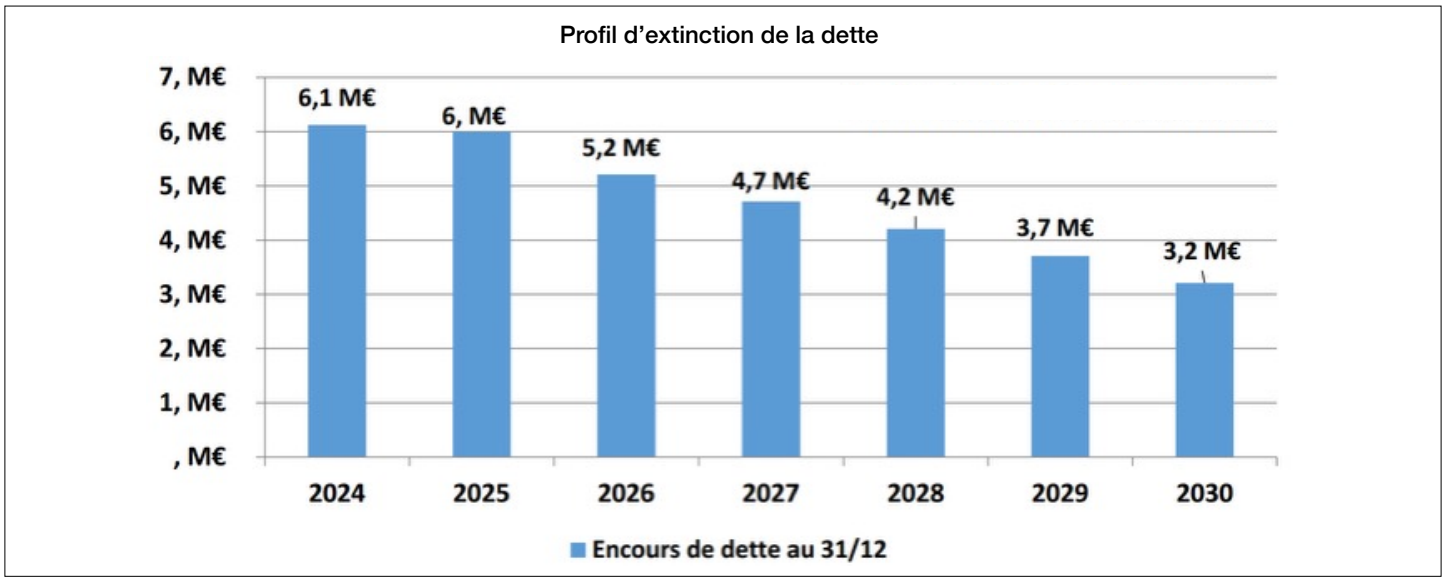
L'ENDETTEMENT

En considérant l'ensemble des budgets (Budget principal + budgets annexes), le remboursement de l'annuité de la dette [2] est de **517 k€** en 2025. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité.

L'encours de dette s'élève à **6 124 k€** au 31/12/2025, soit 497 € par habitant. A noter, un emprunt relais de 605 000 € est en cours pour l'aménagement de la tranche Nord de la Zone d'activité de Die.

[2] Remboursement des intérêts et du capital de la dette.





PERSPECTIVES 2026

Avec la période de renouvellement électoral en mars 2026, les orientations prises pour l'élaboration du budget 2026 seront proposées en continuité du plan de mandat, qu'il s'agisse des principaux investissements ou des services déployés.

Les démarches structurantes engagées ou poursuivies pendant le mandat voient leur aboutissement et tracent les perspectives budgétaires de l'année 2026 :

• Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : engagé en 2018 dont l'échéance d'adoption est fixée au conseil communautaire du 26 février 2026.

• Le Contrat Eau-Climat et l'organisation d'un service mutualisé de l'eau et de l'assainissement en construction depuis la décision en novembre 2024 d'avorter le transfert des compétences.

• Le Contrat Local de Santé, signé pour 5 ans courant 2025.

• Le Projet Alimentaire Territorial initié en 2022 et se matérialisant avec l'étude des principaux investissements depuis 2025.

• L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) étudiée en 2022 et lancée en 2024.

• La Délégation de Service Public concédée à la SARL pour l'exploitation et la gestion de l'Abattoir qui court jusqu'en 2029.

• La création du Centre Intercommunal d'Action Sociale décidée en 2024 et matérialisée en 2025.

• La signature d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME pour 3 ans en 2024.

• La fin du déploiement par le syndicat ADN de la fibre à l'habitant conventionnée et engagée en 2017.

Les perspectives 2026 s'inscrivent également dans la structuration de **services mutualisés** pour répondre aux besoins des communes pour la **mise en œuvre des compétences communales**.

Suite à l'abandon du transfert des services d'**eau et d'assainissement**, les communes ont plébiscité la création en 2025 d'un service mutualisé d'appui intercommunal intégrant notamment le pilotage d'un contrat Eau-Climat avec l'Agence de l'Eau, un outil de pilotage de l'exploitation géolocalisé et la conception de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) ;

La mise en œuvre opérationnelle du PLUi par le **service d'instruction mutualisé** passe par une adaptation du service pour accueillir les 25 communes instruites jusqu'alors par les services de l'État.

Un programme de **rénovation thermique exemplaire** du site de la **Pierre Pointue** à Die (ancien centre technique départemental) entrera en 2026 dans une phase opérationnelle. Ce site a vocation à terme à devenir le pôle social intercommunal en accueillant notamment France services, la Mission locale et le CIAS.

Le projet d'aménagement du domaine du **Plantier** à Luc-en-Diois se poursuit avec l'implantation étudiée d'une **cuisine rurale** pour la confection de repas, notamment à destination des écoles de Luc en Diois, Châtillon en Diois et Solaure en Diois. Un ou plusieurs ateliers de transformation (légumes, fruits, produits carnés) pourraient être implantés sur ce site.



423 850 €

12 - 8,4 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

• Les opérations comptables du budget ont représenté en 2025 :

- 2 257 mandats de dépenses émis
- 776 titres de recettes émis
- 41 mandats d'annulation
- 23 titres d'annulation
- 1633 engagements en dépenses et 523 engagements en recettes,

• + 25 d'augmentation des taux de fiscalité (foncier bâti/ non bâti, résidences secondaires) pour donner à la collectivité les moyens de financer les nouvelles actions et renforcer les services à la population. *À noter que cette augmentation n'influe que de 0,8 à 8,5 % (pour les résidences secondaires) sur l'impôt des contribuables.*

POUR EN SAVOIR +
Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire et les éléments budgétaires (comptes administratifs, budgets prévisionnels) sont disponibles en ligne : **www.paysdiois.fr**

SISEMA

Le service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA) est un service mutualisé créé en août 2015 pour répondre aux besoins de secrétariat des communes membres.

Élu référent : Olivier TOURRENG

Coordinatrice : France FOULETIER

Secrétaires : Florence COMBEL, Marie-Pierre GROS, Émeraude HODENCQ, Marielle PEYROCHE, Marie-Ange SALLE, Laura DURAND, Sabine CHARRIER, Sandra PINTO, Amélie KARCHER, Marjorie MAUBANT, Emilie HUMBLOT-ROBERT

MISSIONS

- Assurer le secrétariat permanent des communes adhérentes,
- Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence dans les mairies,
- Proposer des missions de renfort administratif temporaire,
- Animer le réseau des secrétaires de mairies du Diois dans le cadre de réunions trimestrielles (diffusion bonnes pratiques, partage veille réglementaire, interventions extérieures…),
- Mettre en relation les besoins des communes et les compétences intercommunales.

DÉPLOIEMENT

Le Service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA) compte actuellement 12 secrétaires de mairie, déployées sur le territoire pour assurer la continuité administrative des communes de la CCD.

Assistance permanente : Barnave, Barsac, Beaurières, Bellegarde, Boulc, Brette, Chamaloc, Charens, Glandage, Gumiane, Laval, Luc-en-Diois, Montlaur-en-Diois, Montmaur, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Romeyer, Saint-Andéol, Sainte-Croix, Val-Maravel et Valdrôme.

Assistance programmée : Lus-la-Croix-Haute, Pennes-le-Sec, Saint-Nazaire-le-Désert, Marignac

UN SERVICE RÉACTIF

Le SISEMA a fait preuve de réactivité face aux imprévus de l'année 2025 : congés maternité à Saint-Nazaire-le-Désert et Pennes-le-Sec ; arrêt maladie à Marignac.

De même, accompagnement et suivi personnalisé sont systématiquement mis en place lors de prises de postes ou en réponse à des demandes diverses.

SISEMA
SERVICE INTERCOMMUNAL DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Pays Diois
aux Sources de la Drôme

FORMATION ET PROFESSIONNALISATION

Le SISEMA a joué un rôle moteur dans la montée en compétences des agents, en organisant des sessions de formations ouvertes à l'ensemble des communes du Diois :

Numérique Formation des « aidants numériques » avec le Département de la Drôme.

Gestion & Finances Qualité comptable (avec le conseiller aux décideurs locaux) et Analyse financière/Budget (avec le CNFPT).

Expertise technique Formation Archives (co-animée par le CDG et les Archives départementales).

Santé et social Premiers secours en santé mentale (organisée par la CCD et menée par le CNFPT).

Cohésion Organisation de réunions de retour d'expérience (REX) entre les secrétaires du service.



PERSPECTIVES 2026

Aujourd'hui, le service ne peut répondre qu'à une partie des sollicitations des communes. La prochaine étape sera d'engager la réflexion sur une nouvelle structuration du service, en y associant étroitement les nouvelles équipes municipales pour mieux répondre aux enjeux de demain.

423 850 €
0 €
12 - 8,4 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025
- Volume global : 14 340 h/an
- Masse salariale : 409 583,18 €
- Refacturation (via AC) : 401 829,19 €
- Reste à charge CCD : 7 753,99 €



Pôle Ressources Techniques

Le pôle Ressources Techniques regroupe les services techniques de la collectivité. Il est structuré en 4 services.

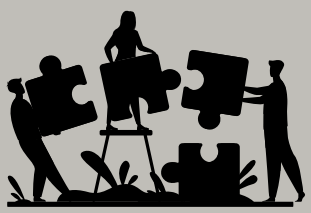
Directeur adjoint : Jean-François INARD

SERVICE ZÉRO DÉCHET
Responsable administratif et financier et développement : Wafa EL-HAYANI
Responsable de l'exploitation : Cyril LIVACHE
Assistante administrative : Mélodine POVEDA
Adjoint responsable d'exploitation : Sébastien PESSINE
Animation tri et prévention déchet : Delphine MESLALLA
Chauffeurs grutiers : Medhi GUILLET et Nicolas AUVRAY
Chauffeurs grutiers, déchetterie entretien : Thomas BONNARD, Jean-Christophe BOYER, Renaud LE QUELLEC, Gwennaël RIBARD, Oleg TIVOLT
Gardiens déchetterie entretien : Charlie LANG, Nicolas LANG, Antoine DELVALLE
Chargé d'exploitation : Johann FIALOUX

SERVICES TECHNIQUES (RESSOURCES TECHNIQUES ET INGÉNIERIE)
Responsable : Frédéric SAUVET
I**nformatique, réseaux et téléphonie :** Alain DEFFAISSE
Fibre, numérique et AMO, SIG : Frédéric SAUVET
Bâtiments, entretien et suivi travaux : Quentin BONNARD
Gardien domaine du Plantier, factotum : Steeve VERSTAEN
Entretien des locaux : Peggy WALTER

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME
Responsable : Pascal ALBERT
Planification : Isabelle DECAUVILLE
Service d'instruction mutualisé, ADS : Marion BONO, Émilie GUILBERT
Habitat, OPAH : Pascal ALBERT

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Coordinatrice Eau et Assainissement : Émilie BELMONT
Contrôleurs SPANC : Florence PIRONNET et Anthony BOREL
Rivières / Gémapi : Jean-François INARD



28 agents
27,2 ETP

Élu référent : Christian REY

BÂTIMENTS

La CCD est propriétaire de plusieurs sites intercommunaux : siège social, Pierre Pointue, déchetteries, crèches, et les domaines du Plantier et du Martouret. Gestion, entretien, mise aux normes et performance énergétique de l'ensemble des bâtiments intercommunaux. Suivi des travaux en lien avec le service marché.

INFORMATIQUE - RÉSEAUX ET TÉLÉPHONIE

Accueil des agents et mise à niveau de l'infrastructure du réseau avec l'organisation multisite. Ce service, fortement sollicité par l'arrivée de nouveaux agents, suit la mise à disposition du matériel numérique nécessaire et la mise à niveau constante de l'infrastructure informatique (serveur, connexions…).



ZÉRO DÉCHET

La compétence déchets de la CCD comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le service est assuré exclusivement en régie (hors éco-organismes). La collecte des déchets ménagers et assimilés a été internalisée afin de limiter les coûts et les distances parcourues.
Le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale des professionnels et les recettes propres du service.

Élu référent : Jean-Pierre ROUIT

Co-responsables du service : Wafa EL HAYANI et Cyril LIVACHE
Assistante administrative : Mélodine POVEDA
Adjoint responsable d'exploitation : Sébastien PESSINE
Animatrice prévention déchets : Delphine MESLALLA
Chauffeurs-grutiers, gardien de déchetterie et entretien : Medhi GUILLET et Nicolas AUVRAY, Thomas BONNARD, Jean-Christophe BOYER, Renaud LE QUELLEC, Gwennaël RIBARD, Oleg TIVOLT, Charlie LANG, Nicolas LANG, Antoine DELVALLE, Johann FIALOUX

LES MISSIONS

Le budget du service zéro déchet représente un tiers des dépenses de la CCD. Sa maîtrise est primordiale et passe par la baisse des tonnages produits, par le tri et le réemploi qui réduisent le coût des déchets et permettent leur recyclage.

En 2025, la commission zéro déchet s'est réunie 4 fois avec pour objectif de poursuivre la maîtrise du coût du service par la poursuite de la bascule de tonnages enfouis vers des filières de tri et de recyclage

LES AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI

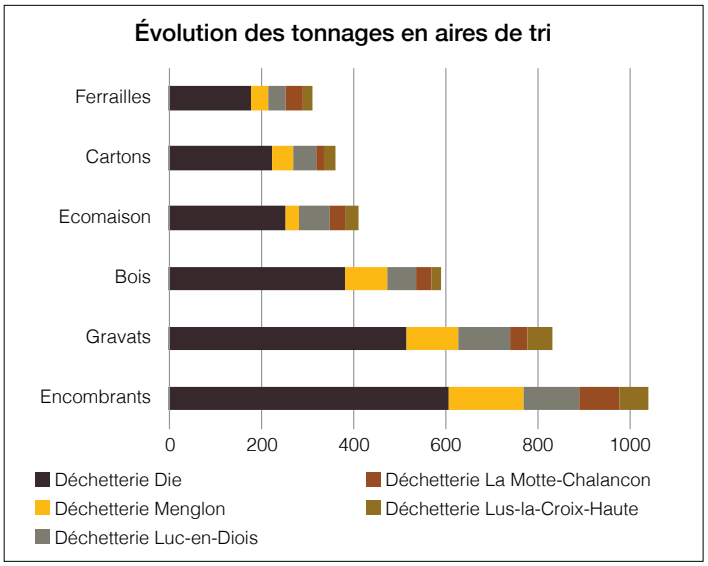
Depuis 2017, et conformément aux objectifs de tri et réduction des déchets prévus par la Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), de nouvelles filières de tri se mettent en place pour valoriser le maximum de matériaux en déchetterie et limiter ainsi les quantités de déchets ultimes destinés à l'enfouissement.

En 2025, la CCD a poursuivi l'adaptation de ses aires de tri et de réemploi afin d'intégrer progressivement certaines nouvelles filières dans les déchetteries du territoire.

La mise en place de contenants, dédiés aux déchets tels que la laine de verre, la laine de roche, les déchets de plastiques PMCB, implique une évolution de l'organisation des sites, avec l'installation de contenants dédiés et la sensibilisation des usagers aux nouvelles consignes de tri.

Cette démarche permet de renforcer la valorisation matière, de limiter les dépôts non conformes dans les bennes de déchets d'encombrants (DIB). Elle participe également à la maîtrise des coûts du service déchets, en réduisant les tonnages orientés vers l'enfouissement et en favorisant l'accès à des filières de traitement mieux adaptées aux déchets du bâtiment.

Ces évolutions visent à poursuivre la valorisation des déchets, à réduire leur impact environnemental et à encourager une économie circulaire plus vertueuse.



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée en régie. Les déchets collectés sont transférés puis acheminés vers les installations de traitement gérées par le SYTRAD.

La réduction des tonnages d'OMR demeure un objectif stratégique afin de limiter les coûts de traitement, fortement impactés par :

- la hausse de la TGAP,
- l'augmentation des coûts d'enfouissement,
- l'évolution réglementaire nationale.

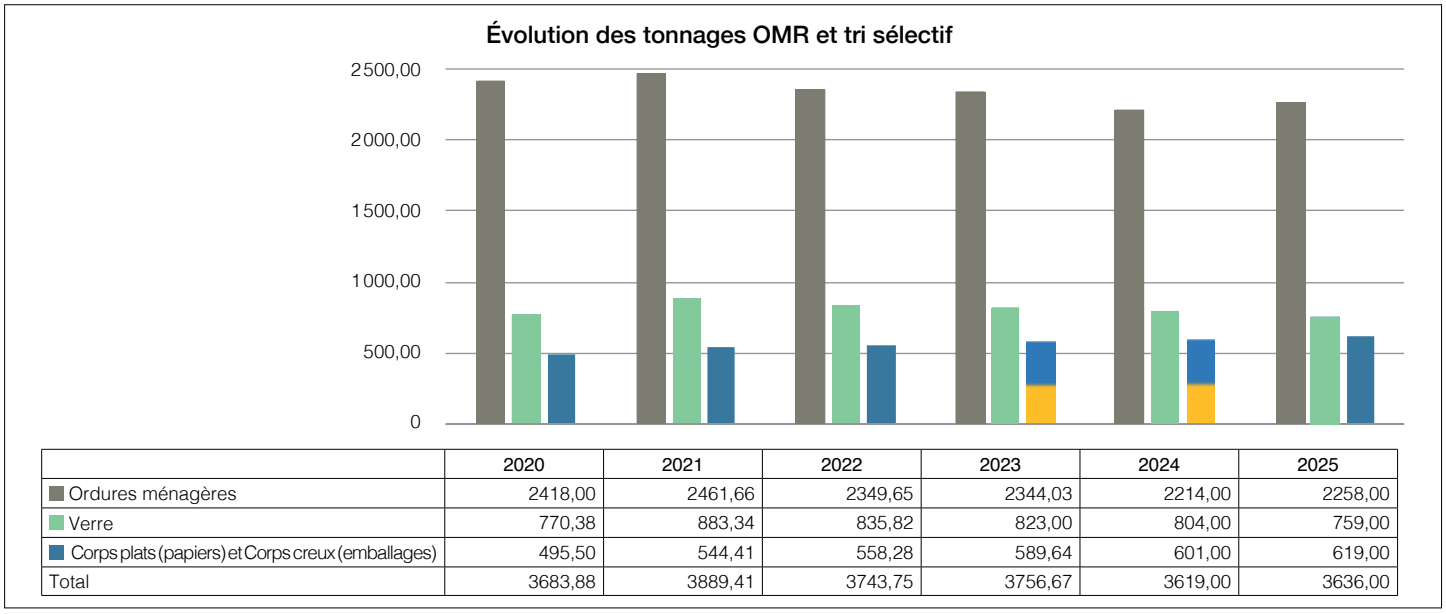
Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2025 s'élève à 2258 tonnes, contre 2214 tonnes en 2024, soit une augmentation de 2 %.

Malgré cette légère hausse observée en 2025, les données sur plusieurs années confirment une tendance globale à la diminution des tonnages d'OMR, soit une baisse de 6,6 % sur la période 2020-2025. La collecte des emballages et papiers est également assurée en régie directe. Les déchets sont ensuite orientés vers les filières de tri et de valorisation.

L'amélioration de la qualité du tri reste un levier important pour augmenter les tonnages valorisés, réduire les refus de tri, améliorer les recettes liées aux soutiens des éco-organismes.

Les tonnages collectés en 2025 traduisent une progression continue du tri des emballages et des papiers. Le tonnage collecté atteint 619 tonnes en 2025, contre 601 tonnes en 2024, soit une hausse de +3 %.

Cette évolution s'inscrit dans une dynamique positive, le tonnage ayant augmenté de manière significative depuis 2020, passant de 495,5 tonnes à 619 tonnes, soit une progression de 123,5 tonnes (+25 %) en cinq ans. Ces résultats illustrent une amélioration progressive des pratiques de tri des usagers et une meilleure valorisation des déchets recyclables.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	2418,00	2461,66	2349,65	2344,03	2214,00	2258,00
Verre	770,38	883,34	835,82	823,00	804,00	759,00
Corps plats (papiers) et Corps creux (emballages)	495,50	544,41	558,28	589,64	601,00	619,00
Total	3683,88	3889,41	3743,75	3756,67	3619,00	3636,00

LA PRÉVENTION : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS (COMPOSTAGE) ET VÉGÉTAUX

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Les biodéchets regroupant principalement les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas, produits périmés non consommés…) et les déchets dits "verts" (feuilles mortes, pelouse tondue…) représentent encore un tiers des déchets non triés des Français.

La CCD a anticipé la réglementation : elle déploie des sites de compostages partagés (privés et publiques) depuis 2016 et met également à la vente des composteurs individuels, en plastique, au prix de 15 € (avec une participation de la moitié de la collectivité). 36 tonnes de déchets organiques ont été recensées sur les 34 sites de compostage collectifs et autonomes.

La CCD a organisé plusieurs événements dans le cadre de la Fête du Sol vivant et de la Semaine européenne de la réduction des déchets. Ces événements ont permis de sensibiliser un large public à la gestion des déchets organiques et à l'importance du compostage dans la réduction des déchets ménagers.

VÉGÉTAUX

- Publication sur le site www.paysdiois.fr du guide *Les végétaux au jardin, une précieuse ressource*.
- Permanences dans les aires de tri pour sensibiliser au compostage, au paillage, informer sur le devenir des végétaux.

PERSPECTIVES 2026

POINTS DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS

- **Renouvellement du camion de collecte des ordures ménagères en remplacement de l'actuel.**
- **Vente du camion de transfert des déchets ménagers.**
- **Accompagnement cabinet d'études spécialisé pour projet de refonte de la redevance spéciale des professionnels.**

AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI

- **Renouvellement de bennes et caissons.**
- **Poursuite du déploiement de nouvelles filières de tri sur les 5 aires de tri.**
- **Travaux d'agrandissement de l'ancien garage de Die et remplacement porte sectionnelle.**

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- **Compostage : poursuite accompagnement et suivi des sites de compostage partagé ; développement de 5 à 10 nouveaux points de compostage de proximité.**

2 960 203 €

681 256 €

16 - 15,2 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 36 T de déchets organiques recensés sur les 34 sites de compostage collectifs et autonomes
- 619 T de papiers et emballage triés : soit +3 % (601 T en 2024) et +25 % en 5 ans (495 T en 2020)



EN 2026, NE RELÂCHONS PAS NOS EFFORTS !

ENCORE À AMÉLIORER

Refus de tri

Si le tri est désormais bien ancré dans les pratiques de la plupart des Diois, **21%** du contenu de nos poubelles bleues et jaunes, soit **8,28 kg/hab** est encore refusé sur les chaînes de tri du Sytrad (chiffres 2025).



RAPPEL : seuls les emballages ménagers vont dans les colonnes de tri sélectif !

Ordures ménagères

Malgré nos efforts, **26%** des ordures ménagères contiennent encore des déchets recyclables. Ces données proviennent d'un échantillonnage de nos ordures ménagères réalisé en octobre 2025 par un bureau d'études spécialisé. Tous ces déchets recyclables (plastiques, métaux, cartons, briques…) devraient être déposés dans la colonne de tri des emballages pour être valorisés, au lieu d'être enfouis. Dommage !

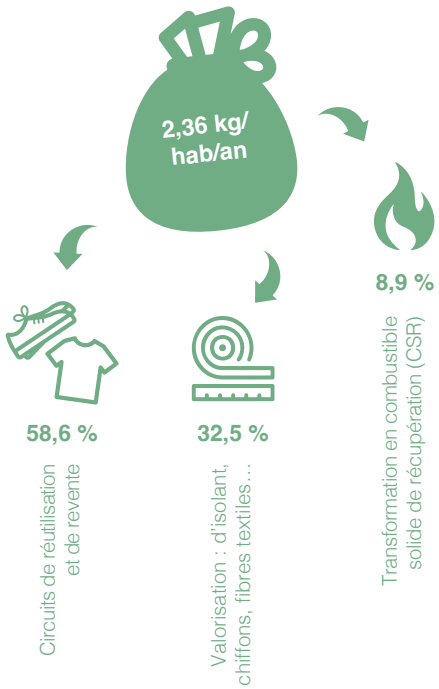
La nouvelle année est l'occasion de bonnes résolutions ! Et si en 2026, j'améliorais mes gestes de tri ? Chaque geste compte afin de valoriser au mieux des déchets qui, encore souvent, ne se retrouvent pas dans la bonne filière.

LA FILIÈRE TEXTILE SE RÉORGANISE DANS LE DIOIS

La CCD conventionne avec Refashion, l'éco-organisme agréé par la filière pour le recyclage du linge, textiles et chaussures.

En chiffres

Dans le Diois, hors économie circulaire (dons, friperies, gratuiteries…) 27 tonnes* de textiles sont collectées par an auprès du service Zéro déchet de la CCD. Cela représente :



Quels gestes adopter ?

- Évitez la surconsommation de vêtements.
- Choisissez des vêtements de qualité.
- Faites durer vos vêtements en les réparant.
- Soutenez l'économie circulaire en adoptant des vêtements de seconde main et en faisant circuler les vôtres.
- Pensez aux points de collecte pour les plus usés.

QUOI ?

Textiles, maroquinerie (cuir et synthétique), paire de chaussures attachée, peluches : éventuellement usés ou troués, mais propres et secs.



COMMENT ?

Dans des sacs plastiques noirs fermés de 50 litres maximum, afin de ne pas bloquer le système d'ouverture du conteneur Le Relais.

OÙ ?

En aires de tri, ou dans l'un des conteneurs répartis sur le territoire :

Service Zéro déchet : 04 75 22 29 44, dechets@paysdiois.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

Tous les services d'eau et assainissement communaux adhèrent aujourd'hui au service mutualisé d'eau et d'assainnissement, créé initialement en 2016 pour préparer le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Coordinatrice : Émilie BELMONT. La mission de Bernard COMBE, en charge de la préparation financière du transfert de compétences, s'est arrêtée fin mars 2025 suite au changement législatif.

CONTEXTE

Le 11 avril 2025, la loi 2025-327 « visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement » a supprimé l'obligation de transfert de ces compétences aux intercommunalités. Les élus, défavorables à ce transfert, ont tout de même décidé de conserver un service mutualisé, pour accompagner les communes dans leurs compétences et profiter ainsi de la dynamique commune sur ces sujets. Le service mutualisé, qui avait été créé pour préparer ce transfert, a donc été refondé pour mieux répondre aux enjeux rencontrés par les communes :

- Ne pas perdre le travail commun démarré en 2016.
- Avoir une stratégie commune (cf. charte page suivante).
- Relever ensemble des enjeux importants (changement climatique, diminution de la ressource, exigences accrues…).
- Répondre aux exigences de plus en plus nombreuses (qualité d'eau, économies d'eau, anticipation et gestion de crise, devoir d'information, complexité administrative, refus de permis…).
- Soutenir des services communaux basés en grande partie sur du bénévolat et faciliter la transmission de la connaissance au mandat suivant.
- Porter un contrat avec l'Agence de l'eau (avoir une voix commune et des garanties de financement).
- Avoir une vision de l'ensemble des enjeux eau sur le territoire Diois et en suivre l'évolution.

TOUS les services d'eau et d'assainissement ont adhéré au service mutualisé pour 2026-2028.

3 AXES POUR REDÉFINIR LES MISSIONS

1. Animation / Coordination

Les élus ont souhaité maintenir un lieu d'échanges et une stratégie commune : coordination (animation des échanges et de la commission, lien aux partenaires et entre les différents usages de l'eau…) ; accompagnement des communes à la mise en œuvre de la charte ; animation et suivi du Contrat Eau et Climat 2026-2028, avec l'Agence de l'eau, le Département, l'État et le SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme).

2. Connaissance et SIG (Système d'Information Géographique)

Un important travail d'état des lieux a été réalisé pointant la nécessité de conserver et transmettre la connaissance des réseaux, en partie détenue par des bénévoles : maintien et développement d'un observatoire intercommunal des services d'eau et d'assainissement (patrimoine, tarif, fonctionnement…) ; développement du SIG : développement d'un outil cartographique utilisable par les communes pour l'exploitation de leurs réseaux (mise à jour, développement des fonctionnalités) ; accompagnement des communes.

3. Réalisation d'études

Il a été décidé que le service puisse réaliser des études pour le compte des communes, notamment la réalisation d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux) en commun. Le PGSSE est rendu obligatoire par la loi. Cet outil permet d'évaluer les risques qui pèsent sur l'alimentation en eau potable, de définir des mesures pour les réduire ou les éliminer, de prioriser les actions et de les suivre.



PHOTO SLC

67 110 €

0 €

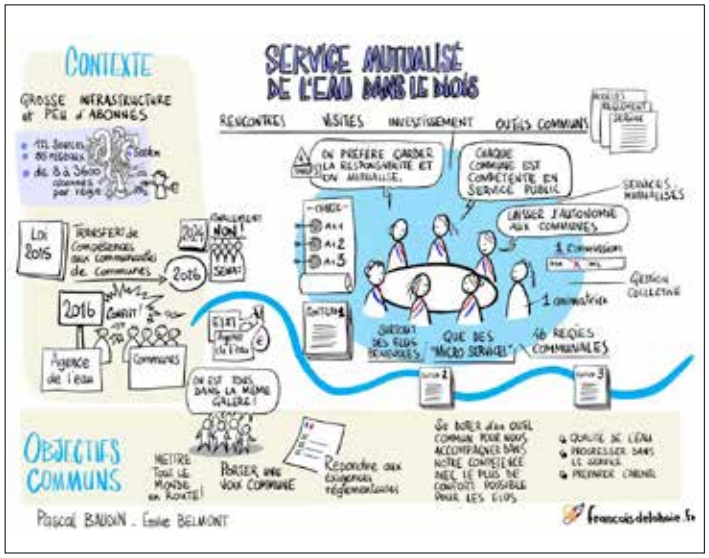
1 - 0,8 ETP*

* 2 - 1,5 ETP jusqu'à mars

CHIFFRES CLÉS 2025

Dans le Diois, les communes gèrent en direct leurs services d'eau et d'assainissement collectif (à l'exception du syndicat intercommunal des eaux de Quint qui réunit 3 communes).

- 47 services d'eau gèrent 122 captages qui alimentent près de 500 km de réseaux, pour seulement 9 800 abonnés.
- 34 services d'assainissement collectent les eaux usées de 6 770 abonnés, via 140 km de réseaux et 48 stations d'épuration.



FAITS MARQUANTS 2025

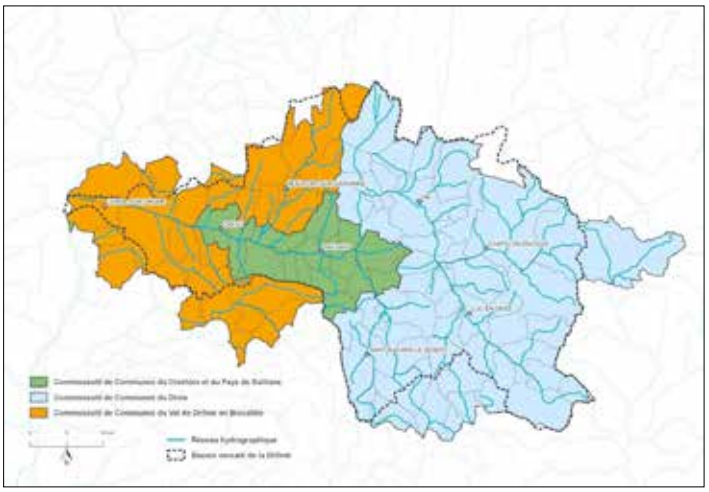
- 11 avril : loi qui annonce la suppression de l'obligation de transférer les compétences eau/assainissement à la CCD.
- 25 septembre : conseil communautaire de création du service mutualisé eau/assainissement pour la période 2026-2028 + délibération de TOUTES les communes pour adhérer au service.
- 10 octobre : intervention de la CCD aux rencontres de l'ingénierie publique en tant qu'« initiative drômoise inspirante » (cf. dessin ci-contre).
- Décembre : dépôt d'un contrat auprès de l'Agence de l'eau recensant l'ensemble des travaux et missions pour la période 2026-2028

ACTIVITÉS 2025

RÉDACTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE SERVICE MUTUALISÉ ET D'UNE CHARTE MISE À JOUR

Suite à l'annonce de suppression de l'obligation du transfert, le service a travaillé à la refonte d'un service qui corresponde aux besoins des communes : gérer l'eau potable à l'échelle des communes, mais pouvoir s'appuyer sur un service et une réflexion menée à l'échelle intercommunale. Les élus ont donc défini une charte qui engage les communes sur l'amélioration de leurs services et la CCD sur son rôle d'accompagnement et d'interface avec les partenaires.

>> https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2025/12/charte_2025.pdf



CONSTRUCTION DU CONTRAT EAU ET CLIMAT 2026-2028

L'Agence de l'eau privilégie ses financements dans le cadre de contrat à l'échelle des bassins versants. L'année 2025 a été principalement consacrée à la construction d'un contrat Eau et Climat, à l'échelle du bassin versant de la Drôme (comprenant les communes de la CCD sur d'autres bassins versants), avec le SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) et les deux autres intercommunalités de la vallée. Ce contrat permettra de financer des travaux d'eau potable et d'assainissement recensés dans les communes, mais également des actions agricoles et des missions du service mutualisé.

TRAVAIL AUTOUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AVEC L'ARS

Durant l'année 2025, des tensions sont nées suite à des avis négatifs émis par l'ARS (Agence régionale de santé) à des autorisations d'urbanisme sur des communes où la qualité de l'eau potable est jugée insuffisante. Des échanges ont eu lieu avec la commission et les services de l'ARS pour aboutir à une stratégie commune, inscrite dans le Contrat Local de Santé porté par la CCD. L'objectif partagé est d'accompagner les communes à l'amélioration de la qualité de l'eau potable et l'atteinte des exigences règlementaires en vigueur.



PARTICIPATION À LA RÉALISATION DE PODCASTS

La CCD a participé au financement de l'association La bande sonore pour la réalisation d'une série de podcasts (émissions radio écoutables sur différents supports) sur la question de l'eau, sur le territoire du Diois. Ce travail documentaire a été réalisé sur la base d'entretiens avec des personnes ayant un lien fort avec l'eau et notamment les élus bénévoles dans la gestion de l'eau potable.

Les podcasts sont disponibles sur une carte en ligne : https://www.labandesonore.fr/projects/RecitsDeLeau/

PERSPECTIVES 2026

- **Avril : démarrage d'une mission de développement du SIG pour les communes.**
- **Mai : validation du contrat Eau et Climat Drôme en commission de l'Agence de l'eau.**
- **Juin : recrutement d'un·e chargé·e d'études pour la réalisation des schémas directeurs et du PGSSE.**

SPANC

La CCD a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif en 2013 dans le cadre d'un transfert de compétence. Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Contrôleurs : Florence PIRONNET et Anthony BOREL

MISSIONS

Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

• Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.

• Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.

• Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les dix ans.

• Diagnostic des installations en cas de vente immobilière (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).

• Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Le SPANC assure le conseil et les contrôles des installations, mais c'est le maire de la commune qui dispose du pouvoir de police de la salubrité publique. Le SPANC ne dresse pas de procès-verbal.

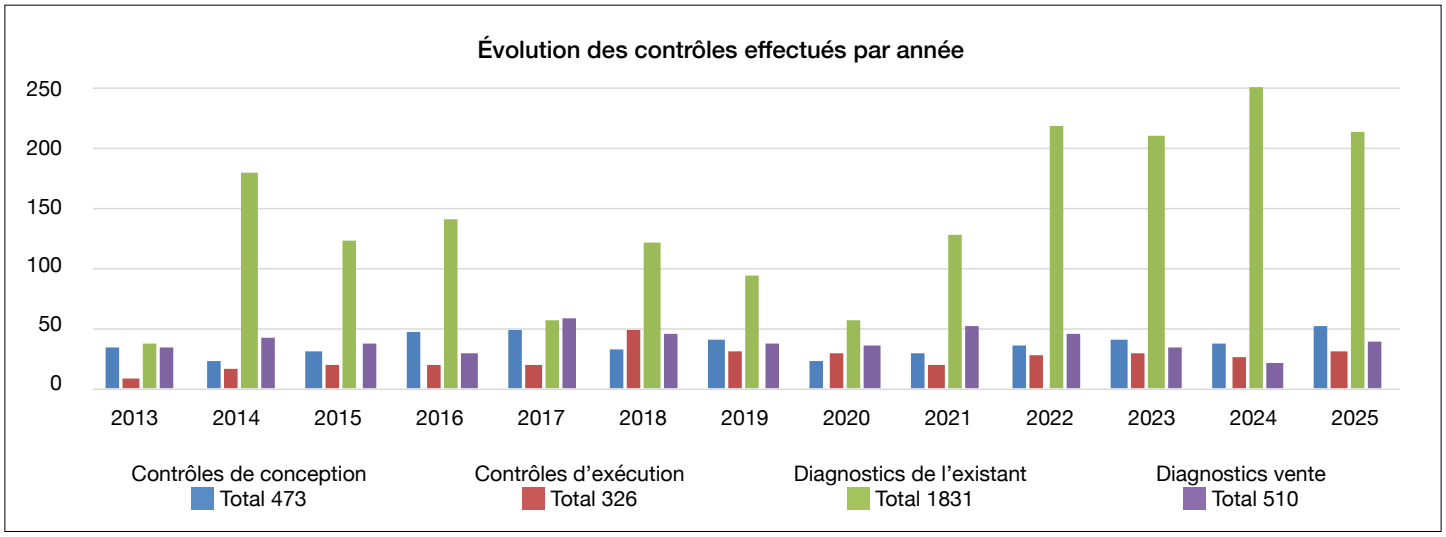
POUR EN SAVOIR +
Retrouvez le dossier de déclaration, le règlement et la liste des entreprises du secteur sur **www.paysdiois.fr**

TARIFICATION AUX USAGERS

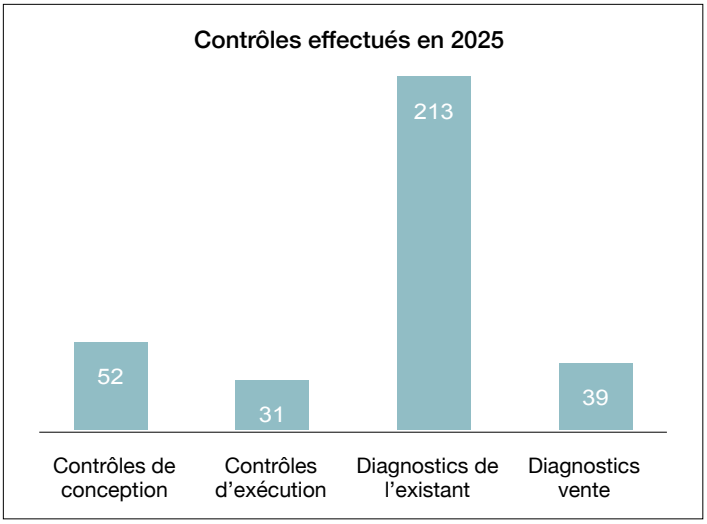
Le conseil communautaire a fixé la périodicité des contrôles à dix ans et les redevances et taxes suivantes s'appliquent :

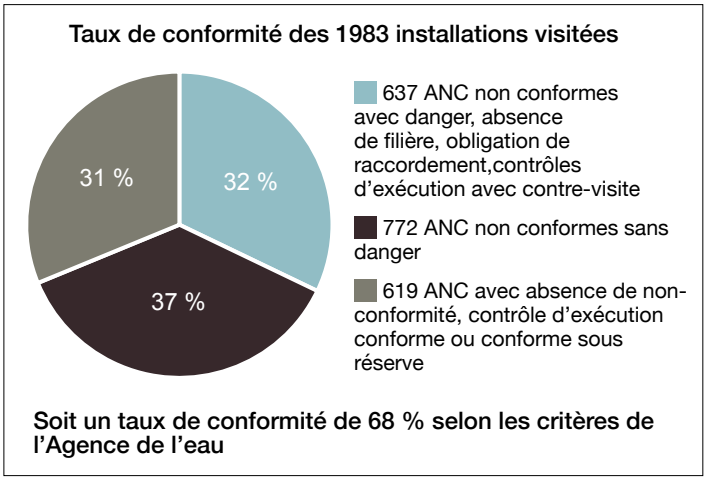
Redevances liées aux contrôles (€ TTC) ANC - 20 EQ HABITANTS		
Contrôle de l'existant et vente	270 €	+ 50 € par logement supplémentaire raccordé à l'ANC
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
Conception	135 €	+ 25 € par logement supplémentaire
Exécution	135 €	+ 25 € par logement supplémentaire
ANC + 20 EQ HABITANTS		
Contrôle de l'existant et vente	370 €	par système de traitement
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
Conception	185 €	
Exécution	185 €	

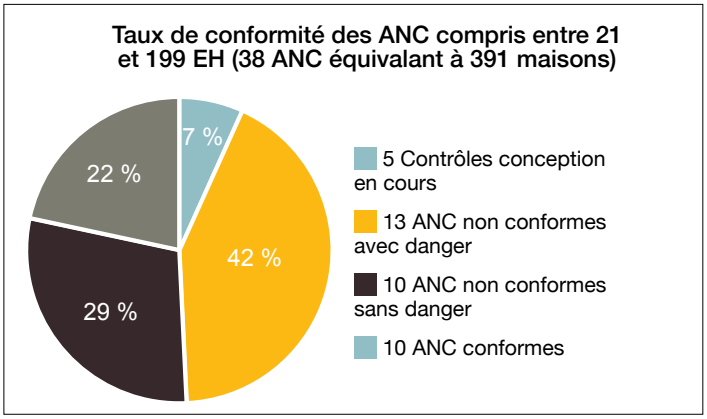
Taxes fiscales pour non-respect du règlement de service (€ TTC)		
Pénalité pour obstacle aux contrôles	540 €	
Pénalité pour non-respect du délai de travaux	540 €	



ACTIONS 2025







• Relance de 54 propriétaires n'ayant aucun dispositif d'ANC, ayant abouti à : 6 réhabilitations, 3 projets de conception validés, 12 études de sol, 5 améliorations techniques (soit 48 % en démarche positive).

• Relance de 59 propriétaires ayant des ANC non conformes en zone à enjeu sanitaire (baignade ou captage d'eau potable), ayant abouti à :

• 8 réhabilitations, 3 projets de conception validés, 10 études de sol, 2 améliorations techniques (soit 39 % en démarche positive).

• Participation aux réunions du Service assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA) Drôme/Ardèche.

PERSPECTIVES 2026

• 27 ANC restent à contrôler une première fois sur la totalité des installations (dont 11 non prioritaires : maisons vides ou difficilement joignables).

• Poursuivre les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations contrôlées entre 2013 et 2016 (240 ANC).

• Diagnostics vente, contrôles conception et exécution suite aux demandes (environ 100/an toutes confondues).

• Relancer les contrôles de conception avant 2025 (30 ANC).

• Relancer les installations supérieures à 20 EH non conformes (9 ANC).

• Relancer les installations supérieures à 20 EH devant mettre en place un cahier de vie (19 ANC).

• Réviser le règlement de service.

• Restituer le bilan global aux communes et mettre à jour les fichiers redevables (18 communes).

• Participer aux travaux du SATAA Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome Drôme/Ardèche.



95 975 €

830 €

2 - 1,8 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif compte 2331 installations, dont 358 logements raccordables une fois que les communes auront terminé les travaux d'assainissement.

RIVIÈRES - GEMAPI

La compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. La CCD est concernée par trois bassins versants et donc autant de syndicats.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Responsable : Jean-François INARD

MISSIONS

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

FINANCEMENTS

Chaque EPCI peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40 €/habitant/an dont le produit est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Réalisé 2025	GEMAPI (€)	En 2025, la taxe GEMAPI a couvert 224 410,00 € de dépenses représentant 18 € par habitant (pop. légale au 1er janvier 2025 : 12 478 habitants). Le taux de taxe GEMAPI était de 3,10 % sur la feuille de taxe foncière des propriétés.
SMRD	196 000,00	
SMIGIBA	21 686,56	
SMEA	10 576,68	
TOTAL	**228 263,24**	
Financement taxe	224 410,00	
Financement BP	3 853,24	

Prévisionnel 2026	GEMAPI (€)	Pour 2026, la CCD a voté pour couvrir 243 965 € de dépenses par la taxe GEMAPI représentant 19,3 €/habitant (pop. légale au 1er janvier 2026 : 12 628 habitants). Le taux de taxe GEMAPI appliqué sur la feuille de taxe foncière des propriétés, calculé par le service des impôts, n'est pas connu à ce jour.
SMRD	205 000,00	
SMIGIBA	21 690,00	
SMEA	12 825,00	
INGÉNIERIE CCD 5 %	4 450,00	
TOTAL	**243 965,00**	

Année	2024	2025	2026
GEMAPI €/hab.	18,4	18	19,3

254 910 €

0 €

1 - 0,1 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- PEP SMRD : 16 actions / Montant : 1 744 000 € / Durée 4 ans (23-27)
- PEP SMEA : 24 actions / Montant : 1 168 000 € / Durée 4 ans (26-29)

ACTIONS 2025

BASSIN VERSANT DE LA DRÔME

LE PEP est le programme d'études préalables à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ; il fait suite à la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des inondations 2023-2027. À l'issue d'une démarche de co-construction avec les acteurs locaux, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) a tiré fin 2025 le bilan de la réalisation du programme d'études préalable (PEP).

BASSIN VERSANT DE L'EYGUES

Poursuite de la démarche par le syndicat de l'Eygues en Aygues (SMEA) suite au dépôt fin de l'année 2024 de la déclaration d'intention du PAPI de l'AEGUES, marquant le lancement de la démarche du PEP, auprès du préfet coordonnateur de Bassin, qui est le préfet du Vaucluse. L'année 2025 a vu l'élaboration du PEP décliné en 24 actions. Le programme d'études préalables (PEP) a été envoyé le 19 janvier 2026 pour relecture et avis, auprès des services et des organismes d'État concernés.

BASSIN VERSANT DU BUËCH

Seule la commune de Lus-La-Croix-Haute, située en tête de pont du bassin versant du Lunel, affluent du Buëch, est concernée. La convention du PAPI a été signée lors du comité de rivière du 29 mars 2018 à Eyguians. Sa mise en œuvre s'est poursuivie jusqu'en 2024. En 2025/20256, poursuite des programmes pluriannuels d'investissement pour le Syndicat du Buëch (SMIGIBA) qui visent notamment, à l'entretien de la ripisylve et à la réalisation et au suivi des actions au titre de la GEMAPI.

PERSPECTIVES 2026

BASSIN VERSANT DE LA DRÔME

Finalisation du bilan du PEP en janvier, puis élaboration du programme d'action du PAPI du SMRD pour un dépôt de dossier PAPI auprès des services de l'État en octobre afin de viser la labellisation préfectorale du PAPI au début de l'année 2027.

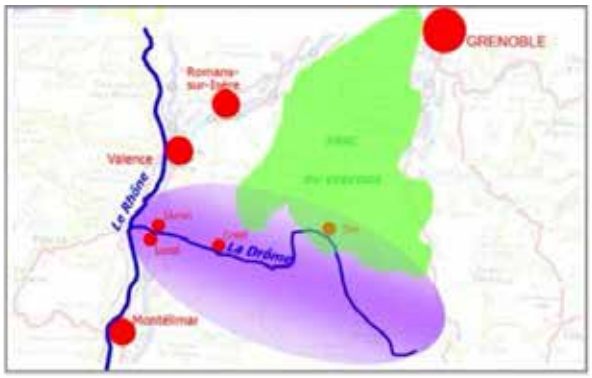
BASSIN VERSANT DE L'EYGUES

Le premier semestre verra la validation du PEP. L'objectif est un engagement, au deuxième semestre, de ses 24 actions sur les 64 communes concernées.

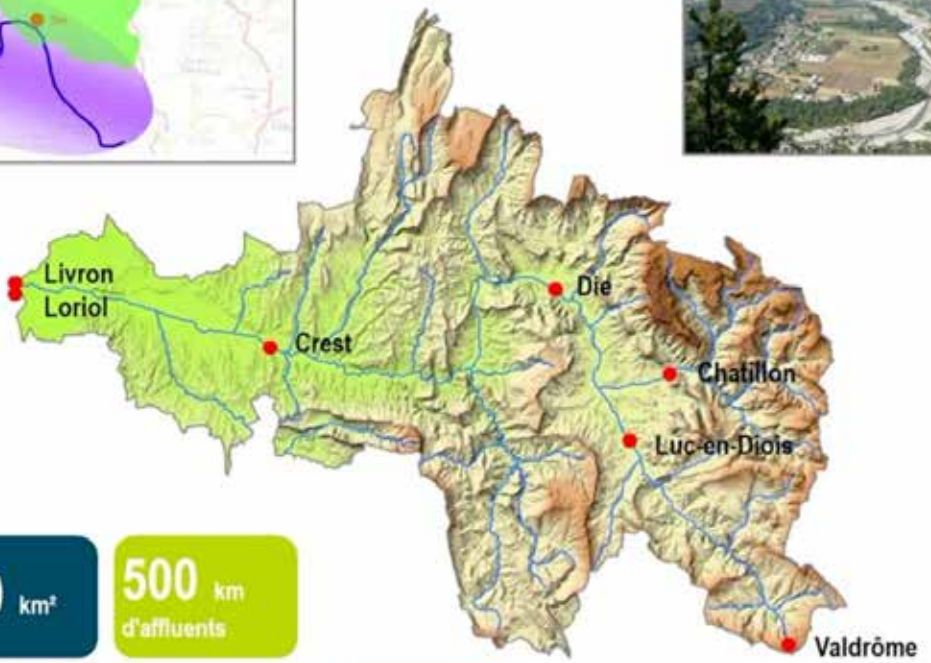
BASSIN VERSANT DU BUËCH

Poursuite des programmes pluriannuels d'investissement pour le syndicat du Buëch (SMIGIBA) qui visent notamment, à l'entretien de la ripisylve et à la réalisation et au suivi des actions au titre de la GEMAPI.

BASSIN VERSANT DE LA DRÔME







83 communes

106 km de Drôme

1800 km²

500 km d'affluents

26% de terres cultivées

>50% de territoires boisés

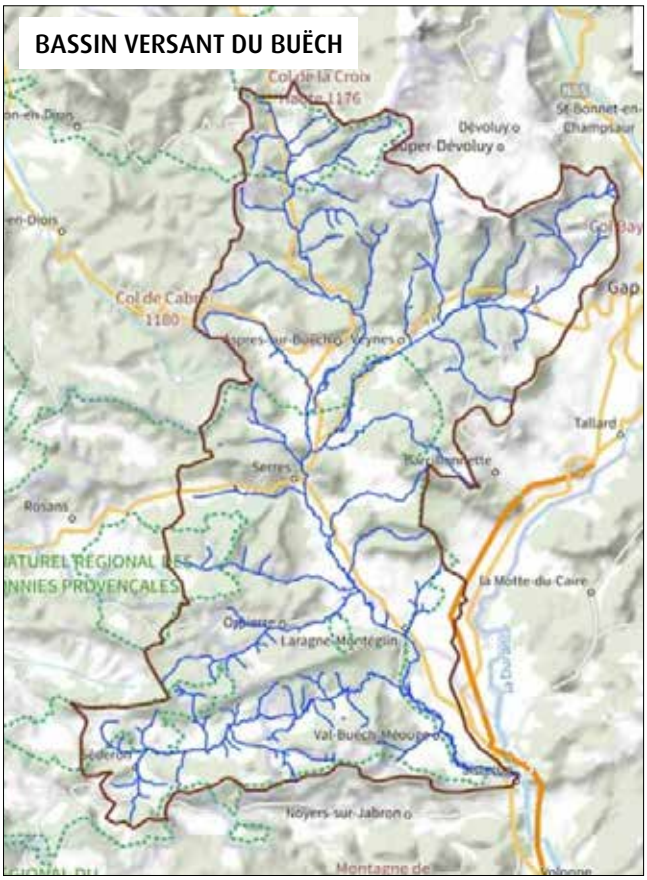
<2% de zones humides

116 Espèces à forte valeur patrimoniale

50 000 habitants dont 75% à l'aval

Sources : SMRD, 2018 ; Girard; 2018

BASSIN VERSANT DU BUËCH

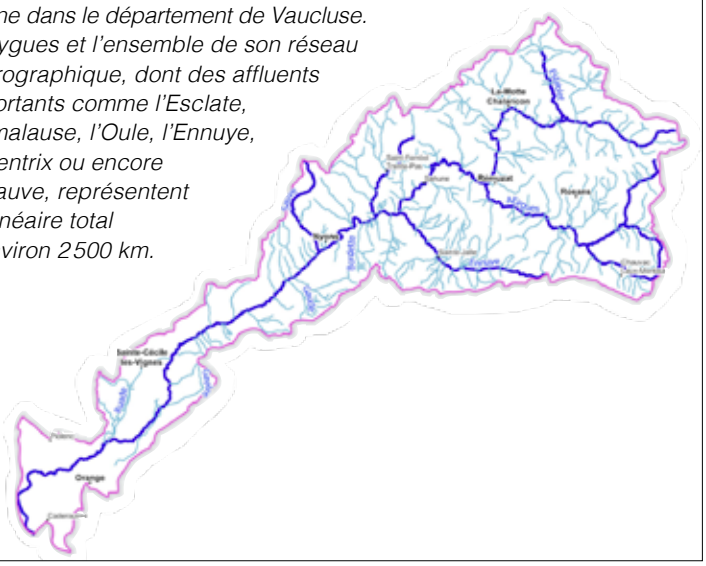


BASSIN VERSANT DE L'EYGUES

Un réseau hydrographique dense

La rivière de l'Ægyues prend sa source dans les Préalpes au cœur des Baronnies provençales, sur le versant de la montagne de Peylan, commune de Chauvac-Laux-Montaux (altitude : 1650 m). Après un parcours d'environ 114 km d'est en ouest, traversant les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, elle conflue avec le Rhône à l'aval d'Orange, sur la commune de Caderousse (altitude : 30 m). L'Ægyues est, après la Durance, l'affluent le plus important du Rhône dans le département de Vaucluse.

L'Ægyues et l'ensemble de son réseau hydrographique, dont des affluents importants comme l'Esclate, l'Armalause, l'Oule, l'Ennuye, le Bentrix ou encore la Sauve, représentent un linéaire total d'environ 2500 km.



GESTION DES RISQUES

Lors de l'incendie de Romeyer à l'été 2022, les élus communaux et intercommunaux ont pris conscience de l'importance de se doter d'un outil intercommunal de gestion de crise afin de pouvoir déployer un appui auprès de la ou des communes concernées et de coordonner au mieux des moyens sur le territoire. Deux mesures permettent aujourd'hui d'avancer dans ce sens.

Élu référent : Christian REY

Responsable : Jean-François INARD

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

LE PLAN INTER-COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

(démarré en 2024)

Afin d'assurer la protection en cas de crise, toute intercommunalité est tenue de se doter d'un Plan Inter-Communal de Sauvegarde, dès lors qu'une de ses communes est elle-même soumise à un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Or, dans le Département de la Drôme, toutes les communes sont concernées par au moins un risque naturel ou industriel. Aussi, le PICS permettra de déployer une stratégie de gestion de crise pour :

- Mettre en commun l'analyse des risques et recenser les enjeux ;
- Recenser les moyens communaux mutualisables ;
- Soutenir les communes afin de les soulager et de gagner du temps dans le secours aux populations ;
- Mobiliser et employer les capacités intercommunales au profit des communes ;
- Organiser et planifier la continuité des activités.

L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

(perspectives 2026).

Le code forestier impose aux propriétaires et aux communes situés en zones exposées au risque d'incendie d'assurer un débroussaillement de 50 mètres autour des constructions, installations et voies d'accès. Les communes doivent veiller à l'application de ces règles au travers des Plans intercommunaux de débroussaillement (PCD), ce qui représente une charge administrative et technique importante, alors même que les risques de feux de forêt s'intensifient avec le changement climatique. Pour aider les communes à se conformer à ces obligations, le conseil communautaire a proposé la création d'un service intercommunal mutualisé du débroussaillement.

15 000 €

0 €

0

CHIFFRES CLÉS 2025

- 739 évènements recensés d'origine naturelle ou technologique (1443-2026)
- 3 scénarii d'accessibilité des secours cartographiés
- 66 % du territoire à couverture forestière dominante (risque feu de forêt)
- 2 ans de travaux et 44 entretiens conduits dans les communes

ACTIONS 2025

Dans le cadre du partenariat avec le laboratoire de géographie et d'aménagement de l'Université de Montpellier, une nouvelle promotion d'étudiants de Master 2 était dans le Diois début octobre. Pendant une semaine, ils sont venus compléter les données via le recensement des enjeux et des moyens lors d'entretiens avec les élus locaux. Ils ont également commencé à travailler sur une cartographie opérationnelle, afin de renforcer la préparation du territoire face aux risques. Cette étape fait suite à l'état des lieux général réalisé par la promotion de Master 2 de l'année dernière.

Concernant l'obligation légale de débroussaillement (OLD), à la suite d'une présentation par les services de l'État, le conseil communautaire a validé une demande de subvention afin de solliciter l'aide de l'État (au titre du Fonds Vert) pour construire le service mutualisé intercommunal.



PERSPECTIVES 2026

La dernière phase de l'élaboration PICS se fera en 2026 :

- **Deux exercices de mise en situation pratiques qui sont programmés à Die et Luc-en-Diois en février 2026 avec les élus volontaires et les techniciens des services concernés.**
- **La remise du Plan Inter-Communal de Sauvegarde à la CCD se déroulera en début du 1er trimestre 2026**
- **L'objectif 2026 est de proposer un PICS au vote du conseil communautaire avant la fin du mandat, afin que les nouvelles équipes puissent s'appuyer sur un document opérationnel.**

Concernant l'obligation légale de débroussaillement, la nouvelle mandature aura à engager avec les communes la réflexion et la construction du service mutualisé intercommunal qui aura trois années pour compétence et mission de réaliser dans les communes, en lien avec les services de l'État et de l'Office national des forêts, la médiation, le recensement puis le suivi auprès des populations résidentes concernées des travaux de débroussaillement nécessaires.

SIM

Le Service d'Instruction Mutualisé (SIM) de la CCD assure un travail d'analyse technique et d'accompagnement des communes pour la gestion des autorisations individuelles et les questions afférentes aux documents d'urbanisme communaux.

Élu référent : Olivier TOURRENG

Instructrices : Émilie GUILBERT, Marion BONO

MISSIONS

- Instruction des différentes autorisations d'urbanisme.
- Accueil et information des pétitionnaires.
- Appui aux communes en matière d'instruction.
- Veille juridique et information des communes.

Sur 2025, le SIM concerne 22 communes.

Volume d'actes	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Permis de construire (PC)	150	173	160	128	103	141
Déclaration préalable (DP)	286	445	407	442	420	430
Certificat d'urbanisme (CU)	391	530	492	348	290	455
Autorisation de travaux en ERP (AT)	21	23	12	22	22	18
Permis de démolir (PD)	1	3	2	5	0	2
Permis d'aménager (PA)	1	2	4	4	2	6
Total	850	1176	1077	1001	839	1052

Compte ADM 2025	Dépenses	Recettes
Actes		112 400,00
Conseil architectural	11 573,10 €	11 573,10
Charges du service (1,8 ETP, logiciel…)	100 604,52 €	
	Excédent	11 795,48

INSTRUCTION DROITS DES SOLS – BP 2026			
Dépenses	**TTC**	**Recettes**	**TTC**
Salaires et cotisations instructeurs	113 155,00	Participation des communes selon actes ou valeurs foncières	140 891,00
Prestation Carte ADS formation - paramétrage	4 800,00		
Logiciel métier	4 200,00		
Documentation - Dalloz et Urbalade	1 435,00		
Réception	200,00		
Frais déplacements	300,00		
Affranchissement	100,00		
Autre structure ETP	14 851,00		
Matériel informatique	1 850,00		
Sous-total	140 891,00	Sous-total	140 891,00
Architecte-conseil	15 120,00	Participation des communes selon temps intervention	15 120,00
Total général	156 011,00	Total général	156 011,00

PERSPECTIVES 2026

AUGMENTATION DES MISSIONS

L'instruction du risque réalisée par la DDT est reportée sur les communes à compter du 1er janvier 2026. L'instruction des dossiers enseignes et pré-enseignes, transférée aux maires en 2024, pourrait être mutualisée.

L'ACCUEIL DES 28 COMMUNES NOUVELLES AU RNU

Dès l'entrée en vigueur du PLUI, le service devra assurer l'instruction pour les 50 communes du territoire. Cela devrait représenter environ 200 actes de plus. Dès février 2026, il sera procédé au développement et paramétrage du logiciel métier sur toutes les communes ainsi que deux temps de formation pour les nouvelles secrétaires de mairie. Avec le renouvellement des assemblées municipales, un temps de formation sur la gestion des actes d'urbanisme sera proposé à tous les maires et adjoints à l'urbanisme qui le souhaitent comme ce le fût en début du précédent mandat. Un nouvel agent est prévu pour faire face aux nouvelles missions.

FORMALISATION DE L'ÉVOLUTION DE LA CONVENTION

Évolution de la convention du service mutualisé pour intégrer les nouvelles communes et prévoir un appui aux communes sur le contentieux de l'urbanisme. La participation à l'acte est maintenue avec une évolution des tarifs.

<<< UN BUDGET QUI ÉVOLUE pour intégrer le nouveau poste et la gestion des actes ADS pour les 28 communes actuellement au RNU du fait de l'entrée en vigueur du PLUi courant avril 2026.

109 552 €

0 €

2 - 1,8 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 1 052 actes
- 600 contacts accueil particulier



PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de la CCD traduit un projet global d'urbanisme qui détermine les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Élu référent : Olivier TOURRENG

Responsable : Pascal ALBERT
Chargée de mission : Isabelle DECAUVILLE

HISTORIQUE

2017 La CCD devient compétente pour élaborer un PLUi.

2018 La démarche est enclenchée avec 21 réunions publiques, de multiples réunions avec les élus communaux sur chacune des communes et par secteurs géographiques sur les trois grandes parties du dossier : diagnostic, plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du territoire, règlement graphique.

2025 L'année a été consacrée à la finalisation du PADD suite aux débats organisés dans chacun des conseils municipaux et lors du conseil communautaire du 3 avril. Le dossier règlementaire (graphique et écrit) a été finalisé pour l'arrêt du dossier par le conseil communautaire de juillet.

Suite à ce long travail de concertation entre les communes, les projets partenariaux d'aménagement (PPA) et le public, le bilan de la concertation a été acté lors de l'arrêt du dossier. Les communes et les personnes publiques associées ont été saisies pour émettre leurs avis. **À noter que les 50 communes ont approuvé le dossier.**

L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre au 3 décembre, avec une importante mobilisation du public représentant 358 observations. Le rapport de l'enquête publique est publié sur le registre dématérialisé et le site internet de la CCD. Les communes ont été informées de sa publication pour y avoir accès. La commission d'enquête publique n'a pas émis de réserve. Elle a formulé 19 recommandations.

2026 *Une réunion sera organisée en janvier avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) Drôme pour partager les conclusions de la commission d'enquête publique et présenter les principaux ajustements du dossier définitif qui sera soumis à l'approbation du conseil communautaire du 26 janvier.*



RAPPEL

Le PLUi doit déterminer une utilisation économe des espaces naturels et agricoles tout en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport… Il doit également préserver le patrimoine, les milieux naturels et les paysages.

Du fait de la possibilité de bénéficier de la garantie rurale, que les mairies ont décidé de mutualiser lors de la conférence des maires de juillet 2024, le projet final s'appuiera sur une enveloppe foncière destinée à l'urbanisation autour de 70 ha, soit 0,06 % de la superficie du territoire (1 200 km²) à l'échelle du territoire. Ce dossier transcrit sur l'ensemble des 50 communes membres du territoire les dispositions du code de l'urbanisme.Il est composé de 3 documents principaux et d'annexes :

• **Le Diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement** qui dresse un état des lieux sur différents thèmes : population, services à la population, le logement, l'agriculture, les activités économiques dans leur différentes composantes (industrie, artisanat, commerce), espaces naturels…

• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** pour lequel le document affiche 3 grands axes de développement :
- accueillir de manière équilibrée une population à l'année
- vitaliser le tissu économique local
- valoriser les ressources locales dans une recherche de proximité sans altérer les espaces à enjeux de préservation

• **Le dossier règlementaire** qui est constitué d'un règlement graphique définissant les zones urbanisées constructibles (U) les zones à aménager avant de construire (AU) les zones agricoles (A) et les zones naturelles (N) auquel est associé un règlement écrit traduisant les dispositions du code de l'urbanisme et règles en matière de droit des sols pour les futures autorisations d'urbanisme.

• Les annexes, servitudes d'utilité publique notamment.

466 729 €
284 931 €
2 - 2 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025
• 7 réunions publiques
• 385 observations enquête publique
• 2 conférences intercommunales des maires



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU DIOIS

LE PLUi APPROUVÉ, C'EST POUR LA VIE ?

NON car, s'il s'agit d'un cadre de référence pour la gestion de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire Diois, il pourra évoluer au fil du temps via des modifications ou des révisions.

Pour gérer ces aspects, la législation promeut différentes dispositions avec :

- une conférence des maires pour piloter la démarche
- une évaluation obligatoire du PLUi tous les 3 ans
- un débat obligatoire annuel en conseil communautaire sur la politique de planification (L 5211-62 du Code général des collectivités locales)
- des initiatives pour son évolution qui relèvent du conseil communautaire ou d'un maire (L 153-45 du Code de l'urbanisme).

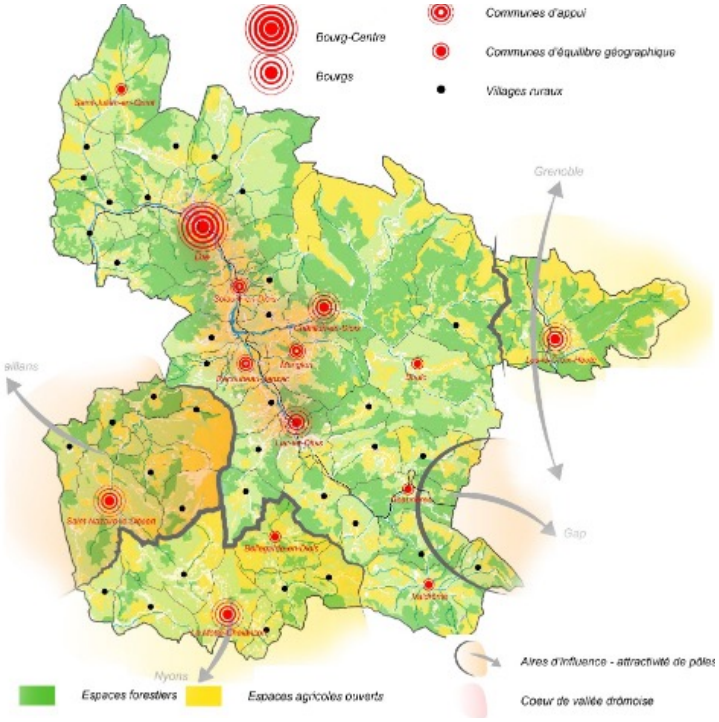
Il s'agit donc d'un document qui ouvre sur une gestion décentralisée de l'urbanisme et ses évolutions dans le temps dans le respect toutefois de la législation nationale applicable. La phase d'élaboration achevée ouvrira donc une phase de mise en œuvre avec un travail sur l'urbanisme opérationnel, notamment sur les zones à urbaniser des communes.

La mise en place d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les U et AU du PLU* permettra aux communes de conduire certains projets tout en facilitant la possibilité de convention avec l'établissement public foncier EPORA si besoin d'assurer du portage foncier.

Le territoire pourra également sur les zones AU proposer aux opérateurs publics de conventionner pour réaliser des programmes et constructions de logements qualitatifs pour des publics diversifiés.

* Zone U : correspond aux secteurs déjà urbanisés ou équipés d'infrastructures publiques, permettant l'accueil de nouvelles constructions. Elle favorise la densité de construction et la mixité des usages. Zone AU : réserve foncière destinée à un développement futur, soumise à une gestion transitoire. Elle est ouverte à l'urbanisation, mais avec des contraintes architecturales strictes.

Armature territoriale



PERSPECTIVES 2026

Suite à son approbation, le dossier sera publié sur le géoportail de l'urbanisme et notifié au préfet du département. Après ces formalités, le PLUI devrait entrer en vigueur et couvrir les 50 communes du territoire.

Le PLUi se substituera aux PLU communaux et cartes communales, ce qui permettra de disposer d'un seul document de référence en matière d'urbanisme.

L'entrée en vigueur du PLUi placera aussi toutes les communes du Diois comme gestionnaires de l'urbanisme sur leur territoire et autorisation des actes d'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux...

OPAH - RU

La CCD et la Ville de Die ont lancé en 2023 une Opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat et de rénovation urbaine sur le centre-ville de Die (OPAH-RU).

Élu référent : Joël BOEYAERT

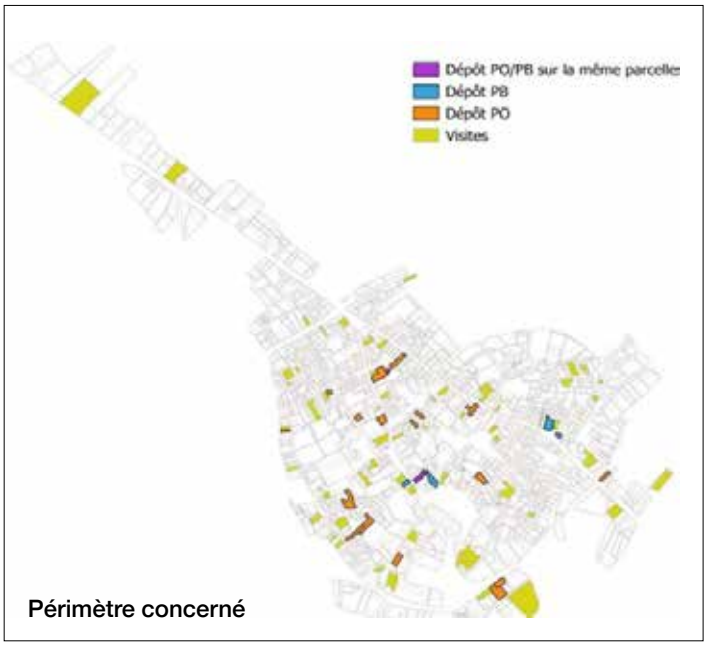
Responsable : Pascal ALBERT

RAPPEL

Cette opération a été mise en œuvre avec un ensemble de partenaires : l'ANAH, service de l'UDAP (architecte des Bâtiments de France), le Conseil départemental, la Fondation du Patrimoine, Procivis.

Les objectifs visent l'amélioration et de requalification de l'habitat privé du centre-ville de Die en lien avec les aménagements urbains et la politique de la ville portant sur la rénovation des façades et l'animation et remobilisation des commerces.

Les enjeux sur l'habitat privé sont multiples et articulés : amélioration thermique, adaptation de logements pour les personnes à revenus modestes, âgées ou handicapées, lutte contre l'insalubrité, valorisation du bâti ancien, résorption de la vacance, lutte contre la vétusté des logements.



Périmètre concerné

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Des signalements se sont développés en 2025, mais la communication grand public reste insuffisante au vu des besoins. Des partenaires ont été mobilisés qu'il va falloir préparer au déploiement de Signal Logement*. Une réflexion est en cours sur la création d'une commission LHI qui pourrait voir le jour en 2026.

* Signal Logement est une plateforme publique gratuite permettant de signaler et de suivre les situations de logement indigne ou dégradé.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Une cible de **127 logements privés rénovés sur 5 ans**.
- **40 logements locatifs conventionnés** avec travaux lourds (très dégradé ou vacants).
- **10 logements locatifs** conventionnés sur la **rénovation énergétique**.
- **32 logements en copropriétés**.
- **+ 50 façades rénovées**.
- **15 petites copropriétés aidées** à se constituer.
- **25 propriétaires occupants modestes** avec rénovation énergétique d'ampleur.
- 10 **projets d'adaptation** propriétaires occupants âgées ou en situation de handicap.
- 10 **projets de travaux lourds** propriétaires occupants en sortie d'insalubrité ou très fortement dégradé.

ACTIONS 2024-2025

PRISES DE CONTACT

- Plus de **220 ménages** depuis le début de l'opération.
- Dynamique qui se stabilise en 2025 à **7 nouveaux contacts par mois** en moyenne.
- Un premier contact majoritairement via les **permanences physiques** du mercredi matin.

VISITES À DOMICILE

- **160 visites** réalisées depuis le lancement de l'opération : davantage de visites pour des propriétaires bailleurs que pour des propriétaires occupants.
- **40 % des biens visités** sont **vacants** au moment de la visite.
- **+ 10 copropriétés visitées** pour des besoins de travaux en parties communes.

DOSSIERS ET FINANCEMENTS DÉPOSÉS/ACCORDÉS OU EN COURS D'INSTRUCTION

- **13 logements** en 2024 (année de démarrage).
- **33 dossiers engagés** en 2025.

314 950 €
122 000 €
1 - 0,2 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 160 visites
- 84 nouveaux contacts
- 50 % de subvention en moyenne/dossier

AIDES ET FINANCEMENTS	Total	Location		Propriétaire occupant		Copropriété	
		Travaux lourds	Énergie	Travaux lourds	Énergie	Autonomie	Travaux
Montant des travaux	1 956 053 €	482 816 €	197 635 €	47 232 €	1 058 752 €	31 346 €	138 271 €
Moyenne des travaux		80 469 €	39 527 €	47 232 €	50 417 €	7 837 €	
Montant des aides	1 260 638 €	243 639 €	159 160 €	46 746 €	729 339 €	20 703 €	61 051 €
Taux € moyen		50 %	81 %		69 %	66 %	44 %



EXEMPLES LOGEMENTS LOCATIFS NOUVEAUX

Type	Surface hab (m²)	Surface Annexe (m²)	Type d'annexe	Classe NRJ	Loyer	Loyer au m²	Avancement
T3	67,54	19,4	terrasse et cave	C	580 €	8,6 €	loué
T2	48,70	0		C	424 €	8,7 €	Travaux à venir

ANIMATIONS

• Un atelier par an avec des professionnels

Artisans et architectes : atelier co-animé avec les fédérations d'artisans ; pros de l'immo : notaires et agences immobilières ; acteurs du mal-logement : travailleurs sociaux, CLCV, ESCDD, CCAS, intervenants au domicile.



• Une rencontre trimestrielle

Acteurs du patrimoine et de l'urbanisme : architecte-conseil, services de la Ville de Die, architecte des Bâtiments de France, Fondation du patrimoine.

• Une réunion publique

La réunion publique d'octobre 2025 a permis de répondre aux interrogations sur les aides financières et le bilan aux ménages, fédérer les partenaires, prendre des nouveaux premiers contacts, partager toutes les facettes du dispositif et zoomer sur l'accompagnement mis en place.

• Un diagnostic en marchant

Réalisé le 30 septembre 2025 pour confirmer les immeubles prioritaires non visités et repérer d'autres immeubles potentiels : **20 adresses repérées + 4 adresses déjà connues et investiguées**.



PERSPECTIVES 2026... 2028

• Intégration des copropriétés du périmètre au volet Copropriété.

• Statuer sur les besoins d'aide locale aux copropriétés dégradées en fonction des évolutions des aides ANAH aux copropriétés.

• Communiquer sur le signalement du mal-logement.

• Partenariat actif avec les acteurs relais (artisans, agence immo, CLCV...).

• Inspirer en donnant à voir les travaux réalisés (visites, témoignages).

• Poursuivre l'accompagnement à la gestion des petites copropriétés.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La CCD est engagée depuis 2021 dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2040. L'objectif est d'atteindre l'équilibre énergétique (consommation d'énergie/production d'énergie renouvelable) à l'échelle du territoire. Aujourd'hui ce ratio est d'environ 30 %, soit une dizaine de points au-dessus de la moyenne nationale.

Élu·es référent·es : Catherine PELLINI et Christian REY sur la partie bâtiments intercommunaux

Référent au COTECH : Frédérique SAUVET
Référent au COPIL : Jean-François INARD

OBJECTIFS TEPOS

- Diviser par deux les consommations énergétiques ;
- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable.

LE SPIE

Le Service public intercommunal de l'énergie (SPIE) est un guichet unique, gratuit et ouvert à tous sans condition de ressources. Ce service commun aux trois EPCI de la vallée met en œuvre les dispositifs nationaux pour la rénovation énergétique des logements, leur adaptation au vieillissement et la lutte contre la précarité énergétique.

8 personnes interviennent sur le territoire, **soit 1,5 ETP pour le Diois**, sur les différentes thématiques portées par le SPIE avec pour objectif de viser **600 rénovations par an**.

L'accompagnement consiste en une présence tout au long du projet de rénovation : définition du projet de rénovation, mobilisation des aides financières, aide au choix des entreprises.

Accompagnements 2025	Total SPIE	Total CCD
Rénovation énergétique	421	**103**
Précarité énergétique	65	**19**
	250 € d'économie d'énergie en moyenne	
Adaptation des logements	110	**32**

Plus de 5 M€ d'aides perçues par les habitants du territoire pour travaux de rénovation, **dont 1,5 M€ pour le Diois pour environ 2,7 M€ de travaux**.

PERSPECTIVES 2026

• Poursuite des actions engagées au sein du SPIE.

29 410 €
0 €
0

CHIFFRES CLÉS 2025

• Participation financière de la CCD à l'animation SPIE : 29 410 €

LE COT

En matière plus générale de transition, la CCD, engagée avec les EPCI de la vallée de la Drôme dans le dispositif d'évaluation et d'action du Contrat d'Objectifs de Territoire (COT) promu par l'ADEME, a avancé dans la réalisation du programme d'actions. La démarche vise à accélérer les changements de pratiques internes dans le but de réduire l'impact environnemental de la CCD. L'état des lieux, démarré courant 2024, a fait l'objet d'un rendu début 2025 ; il a été suivi par l'élaboration d'un programme d'actions travaillé avec les services de l'État lors d'une réunion à la CCD début septembre. La réunion de rendu d'étape de la démarche au niveau départemental a été organisée en préfecture le 14 novembre 2025.

PERSPECTIVES 2026

• Concrétisation du plan d'action et son suivi avec l'ensemble des partenaires de la démarche.

LES PROJETS EnR DE LA CCD

2025 : Étude bibliographique et sondage terrain pour solution géothermie sur champs de sonde du bâtiment Pierre Pointue. Puissance installation 49 KW (chaud) – Besoins kWh 31677 + 1003. Consommation installation (hiver + été) = 10 655 KW. Coût prévisionnel installation env. 208 000 € HT. Aide ADEME faisabilité 21 072 €. Aide globale sur investissement y compris coup de pouce 10 à 50 k€

2026 : Travaux de mise en œuvre de la solution géothermique sur le bâtiment Pierre Pointue. Mise en œuvre de 100 m² de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment neuf de l'abattoir (puissance environ 23500 KWc) en ACI (97 %). Mise en œuvre d'une 1re phase de panneaux photovoltaïques 87 m² sur le bâtiment neuf de Pierre Pointue (19,1 kWc).

2027 : Mise en œuvre d'une 2² phases de panneaux photovoltaïques 49 m² sur le bâtiment 2 de Pierre Pointue. (10,6 kWc) Puissance annuelle totale estimée 39000 kWh – consommation totale site 48 400 KW. Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment Clairette du domaine du Plantier. Puissance estimée 46 KWc – Puissance annuelle estimée 54967 kWh.

2028 : Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques (150 m² soit environ 36 kWc) sur l'équipement de la crèche de Lus-la-Croix-Haute.

* EnR : Énergies renouvelables

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Deux axes identifiés :

• repérer le potentiel de production et de structuration de filière locale (ex. : bois énergie),
• engager des investissements propres à la CCD pour dégager de nouvelles ressources patrimoniales.

Dans le cadre d'une convention d'entente, la CCD avec la CCCPS et la CCVD ont signé avec l'ADEME un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR). Le renouvellement du contrat a été acté en 2025. Il consiste en une aide financière pour les études et les investissements visant à développer les énergies renouvelables thermiques et de récupération.

Ce premier CCR avait permis d'accompagner **16 projets diois équivalant à 948 MWh/an pour un montant de 974 379 € de travaux aidés par l'ADEME**.

En 2025, le CCR n° 2 a débuté en avril. Dans le cadre du deuxième programme CCR2, la suite de la mise en œuvre des actions avec l'animation interne a permis :

• d'accompagner les communes dans leurs propres démarches et notamment dans la réponse aux demandes de l'État sur la définition des zones d'accélération communales pour le déploiement des énergies renouvelables ; un « pas à pas » a été diffusé aux communes pour faciliter leur déclaration et a été présenté lors de différentes conférences territoriales ;
• d'être aux côtés des communes sollicitées sur des projets de développeurs ;
• de répondre aux demandes de l'État et de la Chambre d'agriculture sur la définition d'un document cadre fixant les surfaces agricoles qui pourraient être consacrées à la production photovoltaïque (friches agricoles).

BILAN 2025 POUR LA CCD : 55 contacts sur territoire depuis le début du CCR (sur 148 au total)

• **11 IDENTIFIÉS :** SCI Rolland, Saint-Julien-en-Quint (*abandon*) ; Étude réseau de chaleur urbain à Die (portage CCVD groupement avec Livron et Loriol) (*consultation en cours*) ; le Plantier, Luc-en-Diois ; Hôpital de Die ; salle polyvalente de Die ; logements communaux Valdrôme ; SCI à Montlaur ; bâtiment CCD Pierre Pointue investissement ; Paroisse Saint-Marcel à Die (*en cours d'accompagnement*) ; École Châtillon-en-Diois (*instruction en cours*) ; refuge de la Tour de Borne.

• **4 ACCOMPAGNÉS :** Copropriété Le Vercors à Die ; Paroisse Saint-Marcel à Die ; refuge d'Archiane ; Auberge du Désert à Saint-Nazaire-en-Diois, solaire thermique.

• **6 ATTRIBUÉS :** Auberge de Valdrôme, granulé ; Maison du Col à Marignac solaire thermique ; Ancien monastère de Sainte-Croix, solaire thermique cuisine ; bâtiment CCD Pierre Pointue, étude géothermie phase 1 et 2 ; Le Caveau à Châtillon-en-Diois, granulé.

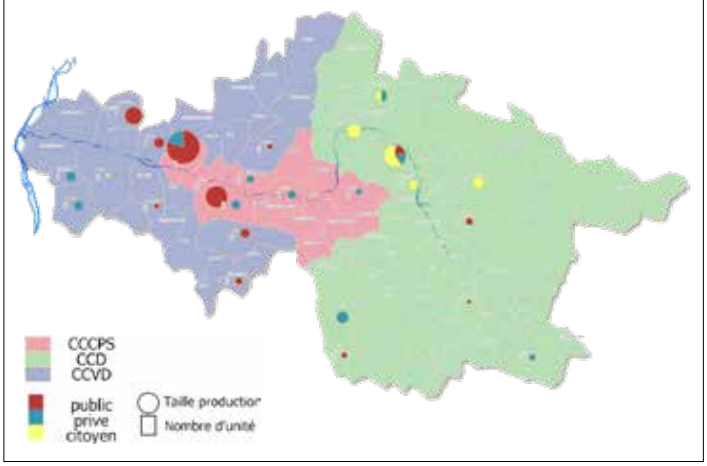
• **2 MIS EN SERVICE :** Logement communal Beaumont-en-Diois ; Auberge du Désert à Saint-Nazaire-en-Diois, chaudière granulé ; + 1 installation en fonctionnement depuis 2024, mais pas encore soldée : Ancien monastère de Sainte-Croix.

• **5 SOLDÉS (EN FONCTIONNEMENT DEPUIS PLUS D'UN AN) :** mairie-école de Menglon ; Avant-poste à Die ; résidence Les Genêts à Marignac, bois déchiqueté ; logement communal de Gumiane ; copropriété Saint-Vincent à Die.

Attribués en 2025

Territoire	Coût prévisionnel des dépenses	Aide prévisionnelle ADEME	Production de chaleur renouvelable prévis. MWh/an	GES évitées t/an	Nombre projets
Vallée de la Drôme	924 204,59 €	325 053,57 €	581,30	146,02	16
CCVD	397 216,50 €	127 850,93 €	244,17	68,90	4
CCCPS	369 203,69 €	128 724,00 €	251,26	71,92	6
CCD	157 784,40 €	68 478,64 €	85,87	5,20	6

Répartition par communes en Biovallée des installations CCR



Contrat de Chaleur Renouvelable par territoire

	Nombre de projets	MWh/an	% atteinte objectif	Montant des travaux	Consommation de l'enveloppe Ademe
CCVD	14	709	21%	1 094 534 €	367 539 €
CCCPS	14	1356	40%	1 969 947 €	772 432 €
CCD	16	948	28%	974 379 €	422 604 €
TOTAL	44	3013	89%	4 038 860 €	1 562 576 €

PERSPECTIVES 2026

Au titre du CCR2, un projet de réseau de chaleur biomasse est identifié à Die sous maîtrise d'ouvrage communale, la nouvelle mandature aura à confirmer l'engagement des études de faisabilité et de conception courant cette année. En 2026, l'animation générale du contrat suivra son avancement en parallèle.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La CCD a entrepris plusieurs actions en lien avec le numérique via la prise de compétence Communications électroniques.

Élu référent : Christian REY

Chargé de mission fibre, numérique et AMO/SIG : Frédéric SAUVET
Technicien informatique, réseaux et téléphonie : Alain DEFAISSE

LE SIG INTERCOMMUNAL

Le Système d'Information Géographique (SIG) rencontre un succès croissant auprès des agents et des élus. La centralisation des données sur un outil unique facilite grandement leur quotidien. Cette dynamique se confirme notamment pour les réseaux humides, avec 46 communes ayant finalisé la numérisation de leur patrimoine cette année.



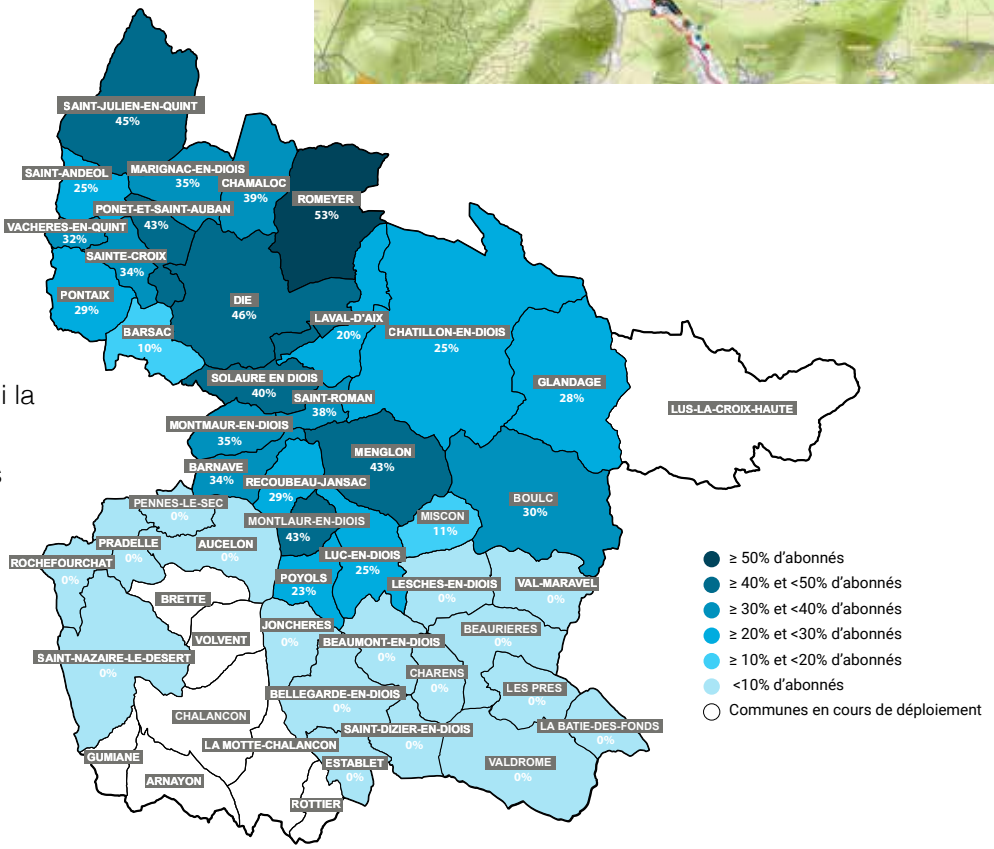
LA FIBRE OPTIQUE

Cette fin d'année 2025, 42 communes de la CCD sont en commercialisation. Toutes les autres communes vont être commercialisées d'ici le 1er trimestre 2026. ADN a annoncé une commercialisation à 100 % d'ici la fin de l'année.

De nombreuses réunions publiques d'ouverture commerciale ont eu lieu à Luc en Diois, Solaure en Diois, Pontaix, Châtillon en Diois et Beaurières.

Afin de vous tenir informé sur votre éligibilité :

https://ardechedromenumerique.fr/eligibilite/



TÉLÉPHONIE MOBILE

La couverture mobile du territoire intercommunal poursuit son amélioration. Grâce au déploiement progressif de nouveaux pylônes dans le cadre du programme New Deal, les zones blanches se résorbent. L'année 2025 a notamment été marquée par de nouvelles mises en service à Val-Maravel, Rottier, Gumiane, Volvent et Luc-en-Diois. Par ailleurs, une étude est actuellement menée pour la commune de Boulc.

PERSPECTIVES 2026

- **Fibre : fin du déploiement du réseau sur le territoire.**
- **SIG : mise en place d'un volet exploitation Eau et Assainissement.**
- **Ingénierie numérique : création d'un service commun.**

517 073 €
459 150 €
1 - 0,3 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 331 800 € versés à ADN.

LE DOMAINE DU MARTOURET

Propriété de la CCD depuis octobre 2005, le domaine du Martouret, situé sur la commune de Die, constitue une réserve foncière de 40 ha avec plus de 7000 m² de bâtiments. Il accueille plusieurs activités : un centre de vacances, géré par l'association du Martouret, un parcours accrobranche, l'association des Cavaliers du Diois et deux agriculteurs qui exploitent les terres.

Élus référents : Christian REY (VP Bâtiment) et Jean-Pierre ROUIT (VP Tourisme, en charge du suivi du Martouret)

Technicien : Quentin BONNARD

OBJECTIFS DU PLAN QUINQUENNAL 2022-2026

Le plan pluriannuel d'investissements vise à améliorer le patrimoine (isolation, reprise des préfabriqués et du parking…), à faciliter l'accueil de groupes en hiver et à augmenter les activités proposées.

BILAN 2025

ÉTUDES

Continuation de l'étude d'opportunité et de faisabilité confiée au CAUE de la Drôme sur l'aménagement de l'aire de parking et d'accueil du site.

TRAVAUX DE BÂTIMENT ET DE STRUCTURE

- Réfection des toitures : nettoyage et démoussage complet avec le suivi de la couverture en tuiles des toitures des bâtiments A et B avec diverses réparations.
- Travaux de reprise de corniches en toiture.
- Réfection de la salle des voutes (de la salle projection/détente) : réfection de la couverture de la toiture avec pose de l'isolation sous pare-pluie et pose d'un faux plafond démontable **(1)**.
- Reprise d'un mur en soutènement en enrochement **(2)**.
- Réfection de la piscine : travaux et suivi de l'expertise des assurances suite aux désordres constatés.

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Remplacement des manchettes d'ancrages du réservoir d'alimentation en eau potable en continuité des travaux des années précédentes **(3) (4)**.


1


2


3


4

272 040 €
208 165 €
1 - 0,35 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- Montant des travaux : 70 979,41 €

PRÉFÈTE DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

PERSPECTIVES 2026

Dans la dernière année du plan quinquennal 2022-2026, la collectivité continue ses investissements afin de permettre la meilleure exploitation possible par l'association :

- **Réfection de la piscine : réfection des plages en pavé sur le pourtour des bassins.**
- **Bâtiment C - salle André Pitte : réfection de la couverture du bâtiment, pose de l'isolation sous-toiture et d'un pare-pluie et réfection des peintures intérieures de la salle.**
- **Installation d'un chauffage sur le gymnase et la salle polyvalente pour une montée en température avant les activités en hiver.**
- **Réfection du carrelage de la cuisine dans le bâtiment D.**

Pôle Développement - Social

Le pôle Développement - Social met en œuvre les politiques publiques en accompagnant les élus pour conduire les actions stratégiques afin de renforcer le développement harmonieux et équilibré du Diois.
Il contribue à la cohésion sociale en accompagnant les publics, en soutenant les familles et en facilitant l'accès aux services.
Il porte également la gestion du Centre de santé au service des communes, afin d'assurer une offre de soins de proximité adaptée aux besoins de la population.
L'ingénierie du service assure également la coordination des projets territoriaux et l'animation des partenariats afin d'accompagner durablement les acteurs du territoire.

Directrice adjointe : Estelle JABRIN

DÉVELOPPEMENT
Programmes : Estelle JABRIN
Développement économique : Amélie CARDINAL
Emploi : Anne-Claire BÉRARD
Agriculture - Forêt : Anaïs SINOIR
Alimentation - PAT : Lea GASNIER
Projet Domaine le Plantier : Anne ROUCH
Mobilité - Sport de pleine Nature et Tourisme : Marine KIBLER

SOCIAL
Enfance / Jeunesse : Valentine DUHAUVELLE
Relais Petite Enfance : Christèle ARNAUD-RIBES
Centre intercommunal d'action sociale : Céline CHAUDIER
Santé / Conseil Local Santé Mentale : Mathilde COLLIGNON
Espace France Services : Caroline ROUX
Conseillers : Benjamin LAFAY, Hélène BONNOTTE, Anne BOUCARD, Camille DARNAUD, Célia SAUVAGE, Alice KUBIAK
Conseiller numérique : Emmanuel MOURIER
Centre de Santé : Sonia ROCHATTE, Amélie MELLET
Médecins : Laure BLANCHARD, Lucie PEREZ
Sage-femme : Juliette CONFORT



24 agents
17,2 ETP


MAIRIE
France services
Besoin d'aide dans vos démarches ?
Ici, on vous accompagne !
PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI

La CCD propose des actions de développement économique en accompagnant les porteurs de projets, en mobilisant des aides financières, en commercialisant du foncier économique, en dynamisant les relations inter-entreprises et en mettant en place des actions pour favoriser l'emploi local et mettre en valeur l'économie du territoire.

Élue référente : Isabelle BIZOUARD

Chargées de mission : Amélie CARDINAL et Anne-Claire BÉRARD

LA COMMISSION ÉCONOMIE

La Commission économie, composée de 14 élus du territoire, a été dynamique avec **8 rencontres** cette année : **3 commissions "plénières"** permettant principalement de relayer de l'information sur les sujets en cours et **5 rencontres en groupe de travail plus restreint** permettant d'analyser les demandes de subventions, attribuer les lots en zones d'activités, travailler sur le PLUi ou encore poursuivre les réflexions sur la mission Nouvelles formes d'emplois.

BILAN 2025

DES AIDES FINANCIÈRES DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Le service économie accompagne les entreprises à la recherche de financements appropriés à leur projet. En complément, deux dispositifs d'aide spécifiques sont cofinancés par la CCD, la Région et le Département :

• **Aide à l'espace de vente** « financer mon investissement commerce et artisanat » (CCD/ Région)

Ce dispositif vise à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres.

> 3 dossiers financés (Tabac du Viaduc, Librairie Mosaïque et l'Atelier de Chloé Marcel à Die) : 13 105 € dont 4 368 € par la CCD

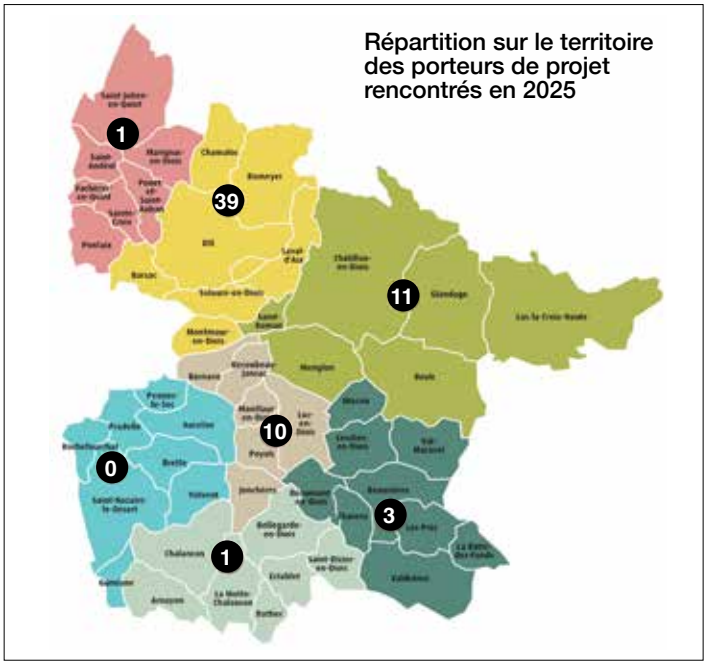
> 2 dossiers déposés en 2025 (Le Pain de Barsac et Optomobile à Die) et 3 dossiers toujours en cours (Bar à vin Baraquilles & Cie, la Pâtisserie bleue à Die et le Restaurant les Deux Mondes à Châtillon-en-diois) : 46 681 € en attente de versement dont 15 194 € par la CCD.

• **Aide à l'immobilier d'entreprise** (CCD / Département)

Ce dispositif vise à favoriser l'installation et le développement d'entreprises sur le territoire pour concourir à la création d'emplois durables, développer le volet agritourisme ou encore soutenir le déploiement du label « accueil vélo ».

> 2 dossiers en cours à Die avec une prévision de 4 emplois à créer (Carré de Picq) et le déploiement du label « accueil vélo » (Camping la Pinède) : 36 000 € dont 3 600 € par la CCD.

> 1 dossier déposé en attente de validation (La ferme du chant des Cailloux) 1847 €, dont 185 € par la CCD.



L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES PORTEURS DE PROJETS

Quel que soit le domaine d'activité, la CCD soutient les porteurs de projet en mettant en place des permanences hebdomadaires. Ces derniers sont reçus sur rendez-vous (individuels) par la chargée de mission dans les locaux de la CCD.

> 71 porteurs de projets [dont 26 femmes/28 hommes et 17 binômes ou collectifs] ont été accueillis cette année. Une majorité des projets sont développés sur le secteur de Die. 35 pour des projets de création, 14 pour des projets de reprise, 19 pour des projets en développement et 3 pour des projets de transmission.

Leurs besoins ?

• 61 % souhaitent un accompagnement technique/méthodologique/statuts.

• 28 % sont à la recherche de financements.

• 11 % sont à la recherche de foncier économique ou d'un local d'activités.

Les secteurs de l'économie les plus représentés

1- Les activités de service, dont la restauration.

2- Le commerce.

3- L'artisanat (suivi de près par l'hébergement touristique).

Participation au Forum de la création d'entreprise organisé par France Travail dans le cadre de la semaine RESTART

Le service économie de la CCD était présent au Forum de la création d'entreprise organisé par France Travail le 4 décembre 2025. Cela a été l'occasion de rencontrer 10 porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une activité dans le Diois.



DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER ET FINANCER

La CCD s'appuie sur trois partenaires de l'accompagnement et du financement des initiatives économiques sur le territoire : IVDD, l'ADIE et BGE AuRA

Initiative Vallée de la Drome Diois (IVDD) propose une aide aux financements en attribuant des prêts d'honneur et un suivi post création. L'Association pour le Développement des Initiatives Économiques de la Drôme (ADIE) lutte pour le droit de toute personne à entreprendre et met à disposition des moyens adaptés a chacun pour réaliser des projets d'ordre économique (financement, subvention, assurance, aide à la mobilité, accompagnement technique). L'association BGE AuRA, quant à elle, accompagne les porteurs de projet au montage de leur business plan (étude de marché + bilan prévisionnel) en amont de leur création/reprise d'activité.

> 9 projets de reprises ont été soutenus financièrement par IVDD pour un montant de prêts d'honneur de 190 000 € et 26 emplois créés ou maintenus.

> 7 entreprises ont été accompagnées et financées par l'ADIE pour un montant de 33 041 € de microcrédit.

> 17 personnes ont été accompagnées (ou en cours d'accompagnement) au montage de leur business plan par l'association BGE AuRA, dont 4 qui se sont déjà lancés dans leur activité !

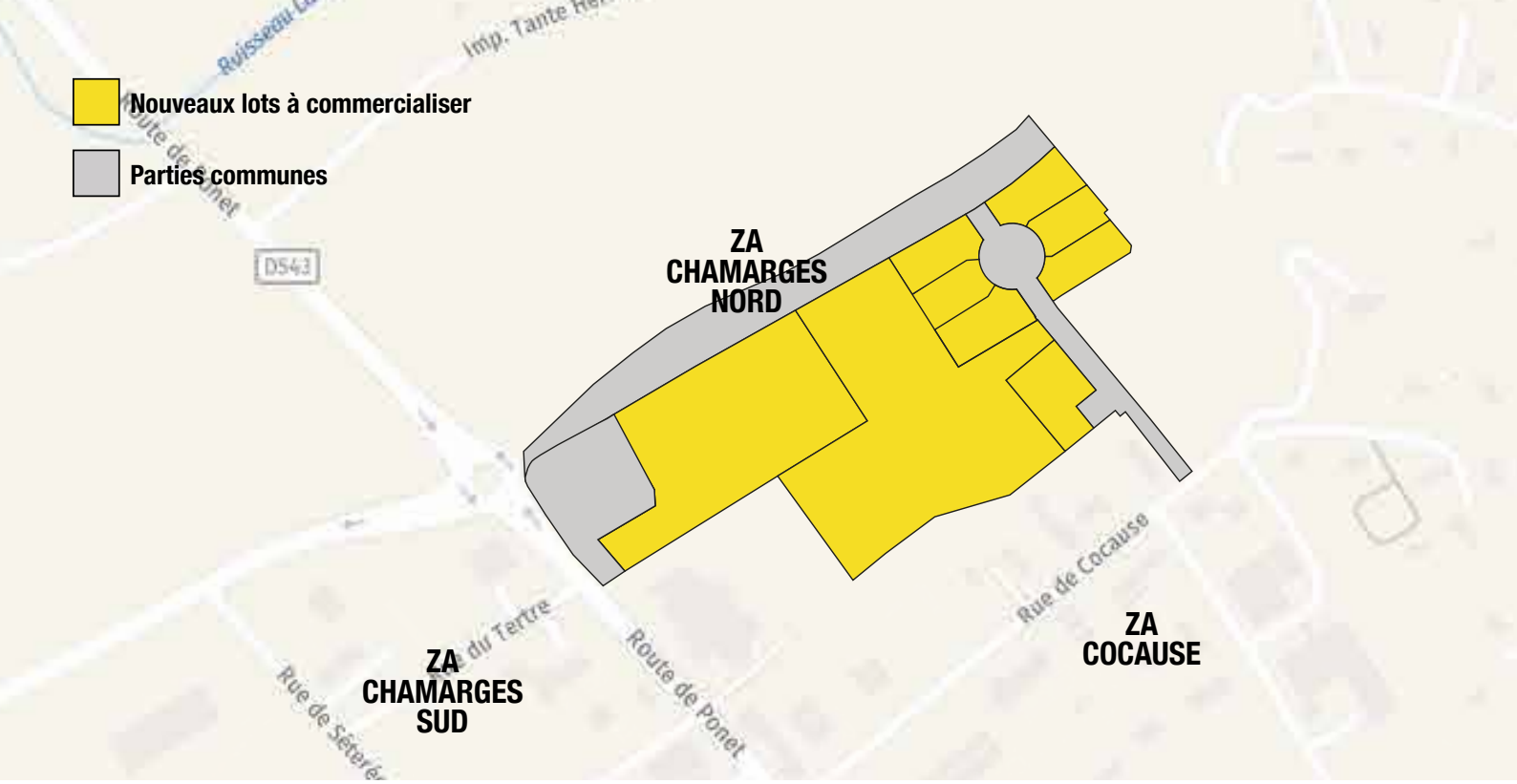


L'association BGE AuRA a accompagné Pierre ALBISSER au montage de son business plan en amont de la création d'un atelier de réparation, de vente et de location de vélos situé au cœur du village de La Motte-Chalancon. © BGE AuRA.





À gauche : eprise de la mercerie Mouton Coton à Die par Clémence et Elsa. Ci-dessus : reprise de la boulangerie de Luc-en-diois par Coline et son compagnon. Ces deux entreprises ont été accompagnées et financées par IVDD.



La CCD tisse également d'autres liens avec des partenaires, comme le réseau Initiactive 26 07 qui propose des garanties bancaires, des aides aux financements, un appui technique, etc., le réseau Entreprendre de la Drôme, qui intervient plutôt en appui aux PME, Ronalpia…

L'animation d'ateliers collectifs

Le territoire du Diois regorge d'entrepreneurs individuels ayant choisi le statut de la microentreprise. La CCD, en partenariat avec l'ADIE, a animé chaque trimestre (mars/juin/septembre/décembre annulé, faute d'inscrits) des ateliers collectifs sur « le B.A-BA de la microentreprise ».

> 21 participants accueillis dans les locaux de la CCD.



LE FONCIER ÉCONOMIQUE INTERCOMMUNAL : COMMERCIALISATION DES LOTS EN ZONES D'ACTIVITÉS

Pour rappel, depuis 2021, une commission d'attribution des lots a été créée, composée d'élus du territoire. Celle-ci a travaillé à des critères d'attribution communs. Chaque demande enregistrée est ensuite étudiée au regard de ces critères. Une audition des candidats est organisée afin de pouvoir apprécier la nature des projets. Les projets retenus sont ensuite mis au vote du bureau communautaire.

> 5 lots vendus cette année

- Lot 6/ZA Guignaise, Châtillon-en-Diois : création d'un atelier de transformation alimentaire/traiteur - Restaurant le Caveau.
- Lot 4a/ZA Le Plantier, Luc-en-Diois : création d'un entrepôt pour une activité d'entretien paysager - Manu Services.
- Lot 4 b/ZA Le Plantier, Luc-en-Diois : création d'un entrepôt de maçonnerie - EI David Livache.
- Lot 18/ZA Chamarges Sud, Die : création d'un atelier de menuiserie - menuiserie Simon.
- Lot 19/ZA Chamarges Sud, Die : création d'un atelier, showroom et salle de formation - La Plomberie du Diois.

> 1 lot sous compromis de vente

- Lot 8/ZA Le Plantier, Luc-en-diois : création d'ateliers/box à louer (bâtiment photovoltaïque) - Sey Provence.

> 6 lots à commercialiser

6 lots de 850 à 1 200 m² sont ouverts à la commercialisation en ZA Chamarges Nord, Die (derrière Nateva).

PERSPECTIVES 2026

- **Poursuite de l'accompagnement au montage de dossier de subvention des aides aux entreprises.**
- **Continuer un accueil de qualité pour sécuriser les parcours de création, reprise et transmission d'activités.**
- **Commercialisation des lots disponibles sur la ZA Chamarges nord de Die.**
- **Poursuite des ateliers sur les fondements de la microentreprise, la nécessité d'un business plan en partenariat avec l'ADIE et BGE AuRA, voire avec les Coopératives d'Activités et d'Emplois du territoire.**
- **Maintenir et cultiver le lien avec les entreprises locales.**

NOUVELLES FORMES D'EMPLOI

Cette année 2025 s'est déroulée dans la continuité de l'année précédente, en mettant l'accent sur la dynamique inter-entreprises dans le Diois et sur la collaboration et l'organisation de l'ensemble des acteurs professionnels de l'emploi de la vallée de la Drôme. Le travail de fond reste identique : favoriser l'emploi local, faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des professionnels du territoire, mais aussi des habitants, tout en créant une dynamique économique vertueuse entre les entreprises dioises. Afin de répondre à l'ensemble de ces objectifs, le service économique a mis en place et réalisé diverses actions.

MISE EN PLACE D'OUTILS POUR DIFFUSER L'INFORMATION

Depuis mai 2025, **une newsletter "éco" mensuelle** est envoyée à l'ensemble des entreprises du territoire, aux élu·es et aux partenaires du service économie. Cette lettre d'infos se veut claire et concise et présente, en 3 points : les évènements et les actualités économiques du territoire ainsi qu'une rubrique « zoom sur » qui apporte de l'information sur des dispositifs en lien avec l'emploi, ou qui donne des renseignements sur diverses thématiques RH [recrutement, formation, droit social, fiscalité…].



Depuis juillet 2025, de nouvelles fonctionnalités sur le site de la CCD ont également été mises en place :

- **Un annulaire en ligne** pour recenser les entreprises du Diois qui le souhaitent.
- **Une page dédiée aux offres d'emploi** des entreprises du territoire.

Rencontres inter-entreprises

Deux rencontres inter-entreprises ont eu lieu cette année. La première s'est déroulée en juillet au sein des locaux de Sun Concept et TM Entreprise sur Die. Plus de 70 personnes étaient présentes afin d'échanger de manière informelle, le temps d'un repas. La deuxième rencontre a eu lieu en décembre au sein des locaux de la Cave de Die Jaillance. Cette fois-ci plus spécifique, car il s'agissait d'une rencontre thématique où deux intervenants [une entreprise locale et une entreprise d'Alixan] ont partagé leurs connaissances sur la thématique de la communication. Une première immersion plutôt théorique sur l'identité de marque et la visibilité sur le web. 16 entreprises ont pu y participer. Un projet plutôt réussi qui va s'étoffer au fil des mois afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des entreprises locales.





La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Cofinancé par l'Union européenne

DES TEMPS DE RENCONTRES ENTREPRISES/HABITANTS/ACTEURS DE L'EMPLOI

Dans le cadre du « relais emploi », trois habitants du territoire ont été reçus, deux en situation de recherche d'emploi et une pour une demande spécifique en lien avec son poste. Un premier niveau d'information ainsi qu'une présentation du portrait économique du territoire ont été apportés. Le rôle de chargé·e de mission emploi lors de ces rencontres est de faciliter l'orientation des personnes reçues vers les acteurs adéquats du territoire.

Enfin, suite à la loi pour le plein emploi, des comités locaux pour l'emploi (CLPE) ont été créés pour définir des stratégies locales et les traduire de manière opérationnelle. Ils organisent et coordonnent les actions portées par les partenaires locaux au regard des projets territoriaux. Trois rencontres ont eu lieu sur l'année 2025, pendant lesquelles les sous-groupes de travail présentent les avancées de leurs actions. La CCD participe activement à la création de ce modèle coordonné entre acteurs territoriaux de la relation entreprise.

PERSPECTIVES 2026

- **Continuité des rencontres inter-entreprises.**
- **Maintien des services annuaire/offres d'emploi/relais emploi.**
- **Poursuite de la co-construction d'une stratégie territoriale avec tous les acteurs de la relation entreprise.**
- **Approfondissement des projets en cours : logements temporaires et groupement d'employeurs.**

PROJETS À L'ÉTUDE

Afin de concilier problématique de logement et emploi, la CCD envisage un projet pilote de location de logements temporaires sur le site du Plantier à Luc-en-Diois, à destination de saisonniers, salariés ou entrepreneurs. Ce projet transversal mobilise les services agriculture, économie et mobilité. Un questionnaire a été transmis aux entreprises et agriculteurs du territoire afin de connaitre leur avis sur ce projet. Suite aux retours obtenus, la réflexion va pouvoir continuer sur 2026.

La CCD a été sollicité par la Cave de Die Jaillance pour un projet de groupement d'employeurs sur le Diois. Un sondage est en cours auprès des entreprises pour connaitre leur besoin sur le sujet. De prochaines étapes sont à venir pour 2026 (groupe de travail, rencontre avec d'autres groupements d'employeurs…).

166 615 €
35 448 €
2 - 1,5 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 71 porteurs de projet accompagnés par la CCD
- 33 projets accompagnés / financés par l'ADIE, IVDD et BGE AuRA
- 3 ZA : 5 lots vendus en 2025
- 11 dossiers d'aides aux entreprises en cours d'instruction ou financés
- 7 newsletters Économie
- 2 rencontres inter-entreprises

MISSIONS LOCALES

La CCD contribue à favoriser l'insertion professionnelle (emploi, orientation et formation) des jeunes par un soutien financier annuel aux deux Missions locales présentes sur le Diois – Vallée de la Drôme et Drôme provençale – et par une mise à disposition des locaux de l'antenne de Die. Les équipes des Missions locales de Die et Nyons accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans, notamment dans le cadre des Contrats d'engagement jeune.

En progression par rapport à 2024
223 jeunes accompagnés
dont **72** nouveaux inscrits

1273
entretiens réalisés

98
contacts entreprises

125
jeunes ont participé à des ateliers en collectif

83
propositions d'emploi

318
contrats signés

135 221 €
d'aide financière pour les jeunes (dont Contrat d'engagement jeune et PACEA)

Mission Locale Vallée de la Drôme

Mission Locale Drôme Provençale AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AGRICULTURE - ALIMENTATION - ABATTOIR

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) permet de faire de l'alimentation et de l'agriculture un axe majeur du développement de notre territoire. Il s'inscrit dans une mission plus large d'animation agricole sur le territoire. Le PAT s'organise autour de 9 actions, pilotées par 3 chargées de mission qui accompagnent l'ensemble des filières agricoles et alimentaires dans la poursuite des objectifs :

• Maintenir et dynamiser les productions locales et nourricières durables,

• Faire progresser les approvisionnements de produits locaux et durables sur les circuits professionnels et dans les réseaux de lutte contre la précarité alimentaire,

• Faire émerger des équipements structurants de transformation de produits locaux et durables sur le Diois.

Élus référents : Alain MATHERON (Alimentation), Joël BOEYAERT (Agriculture), Christian REY (Abattoir)

Chargé·es de mission : Léa GASNIER (Alimentation - PAT), Anne ROUCH (projet Domaine Le Plantier), Anaïs SINOIR (Agriculture et Abattoir), Quentin BONNARD (suivi des travaux Abattoir)

ALIMENTATION - PÔLE ALIMENTAIRE DOMAINE LE PLANTIER

ACTIONS 2025

• **Janvier :** lancement du travail collaboratif sur la cuisine rurale du Plantier avec les communes de Châtillon, Luc et Solaure pour approvisionner les écoles en repas locaux dans les années à venir.

• **Mars :** Journée autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation co-organisée avec Le Comptoir des Lettres, Vrac Drôme, le Silo, Les Popotes.

• **Mai :** Remise du prix « Pays de Cocagne » au Pays Diois (palmarès des Paysages alimentaires Un Plus Bio) pour distinguer sa stratégie audacieuse sur le mieux manger pour tous et sur le projet du Plantier.

• **Juillet :** Délibération de la stratégie installation-transmission agricole.



• **Juillet-décembre :** Étude de programmation du pôle alimentaire innovant sur le site du plantier afin de confirmer le périmètre et la faisabilité des 3 projets :
- la cuisine rurale pour servir les écoles, résidences autonomie non couvertes et déployer un service de portage de repas à domicile,
- les ateliers de transformation collectifs portés par un collectif agricole,
- les logements temporaires pour favoriser l'emploi de saisonniers et salariés sur le territoire,

• **Septembre-décembre :**

- Diagnostics amiante de 3 bâtiments du site du Plantier.

- 2 ateliers à destination des cheffes cuisinières pour les crèches du Diois dans le cadre de l'accompagnement à la restauration collective Petite enfance. Ces ateliers, animés par l'association Du beurre dans les épinards, se sont concentrés sur l'échange d'expériences et les recettes végétariennes.

ZOOM sur... Expérimentation Sécurité sociale de l'alimentation

• Le projet de Caisse Commune de l'Alimentation se formalise avec l'aboutissement d'une proposition de fonctionnement pour le Collectif, d'un système de cotisations/allocations, de projets de conventions avec des structures de distribution locale. Démarrage imminent !

• Les Popotes poursuivent leur trajectoire avec des distributions hebdomadaires qui rassemblent plus d'une centaine de personnes à chaque fois et des propositions ponctuelles, en lien avec l'agenda local, qui sont autant d'occasions d'inscrire dans le débat public la question de la justice alimentaire.



Vers un pôle alimentaire innovant au Plantier

Le Plantier, ancien centre de vacances de 5,2 hectares à l'entrée de Luc-en-Diois, est propriété de l'EPORA, l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes depuis mars 2024. Signataire d'une convention de transfert de jouissance, la CCD assure la gestion du site. Elle s'est engagée à déterminer un programme d'aménagement permettant de recycler l'ensemble du site en plusieurs étapes pour favoriser le développement économique du territoire ; et à acquérir les biens progressivement d'ici mars 2028.

La première phase d'aménagement du site du Plantier concerne l'émergence d'un pôle alimentaire innovant. Des financements à hauteur de 245 600 € ont été mobilisés auprès de différentes structures (TIB, SNANC, FEADER, fondation Carasso) pour animer cette phase d'émergence et mener les diagnostics et études de faisabilité du pôle alimentaire jusqu'en 2027.

La première étude de pré-programmation sur le site du Plantier menée en 2025 a permis de déterminer le périmètre (1,3 hectare) et la faisabilité des trois futurs équipements du pôle alimentaire innovant :

- la réhabilitation de la cuisine rurale sur le bâtiment central pour servir les écoles alentour d'ici 2028, les résidences autonomie non couvertes et déployer un service de portage de repas à domicile d'ici 2030,
- la construction par un collectif de professionnels de l'agriculture et de l'alimentation d'ateliers de transformation collectifs d'ici 2028,
- la réhabilitation par un bailleur social de logements temporaires pour favoriser l'emploi de saisonniers et salariés sur le territoire d'ici 2030.

PERSPECTIVES 2026

AUGMENTATION DES MISSIONS

• Le Contrat Local de Santé et le Programme Alimentaire Territorial ont mis en évidence l'interrelation entre précarité alimentaire et problématiques sanitaires. Une démarche multi-acteurs a été lancée afin de travailler au mieux les liens entre santé et alimentation.

• Des entretiens avec les chef.fe.s et/ou responsables des établissements collectifs ont été réalisés pour affiner les besoins et déterminer le type de soutien à proposer pour accompagner la restauration collective

PÔLE ALIMENTAIRE INNOVANT AU PLANTIER

• Un cabinet d'architectes a été choisi pour conduire le projet de réhabilitation du bâtiment central du Plantier qui accueillera la cuisine rurale afin de livrer des repas préparés sur le territoire aux écoles alentour. Les travaux ne pourront démarrer qu'après l'acquisition du bâtiment, fin d'année 2026, par une première étape de désamiantage.

• Une première acquisition auprès de l'EPORA devrait concerner 1 hectare d'ici la fin de l'année 2026 pour permettre la réhabilitation de la cuisine rurale et la construction de premiers ateliers collectifs de transformation.

ABATTOIR

La CCD a dans ses statuts la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir multi-espèces de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004. Sa gestion est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois.

INVESTISSEMENT

En 2025, le projet définitif des travaux d'amélioration de l'accueil du personnel et des animaux a été finalisé en lien étroit avec la SARL Abattoir du Diois. Les subventions ont été obtenues auprès de l'État, la Région, le Département et des EPCI circonvoisines dont des éleveurs utilisent l'abattoir du Diois (voir plan de financement ci-dessous). Les consultations ont été lancées pour permettre un démarrage des travaux en janvier 2026.

Dépenses		**Recettes**		
	Montant HT		Montant HT	taux
1- Travaux	627 217,60 €	État	93 769,90 €	12,8 %
2- Maîtrise d'œuvre (13,5 %)	84 674,38 €	Région	70 512,20 €	9,6 %
3- Contrôles sécurité + technique + divers diag	21 840,20 €	Département	70 512,20 €	9,6 %
		Intercommunalités	58 698,57 €	8,0 %
		Autofinancement CCD	440 239,31 €	60,0 %
Total dépenses	**733 732,18 €**	**Total recettes**	**733 732,18 €**	

FONCTIONNEMENT

- 376 tonnes abattues (évolution 2024-2025= -14 %).
- 64 tonnes découpées (évolution 2024-2025= +3 %).
- Redevance abattage 0,1339 € par kg, découpe 0,175 €/kg,
- Montant de la redevance apportée par la SARL à la CCD en 2025 = abattage 50 318,41 € HT, découpe 11 283,65 € HT => 61 602,06 € HT.

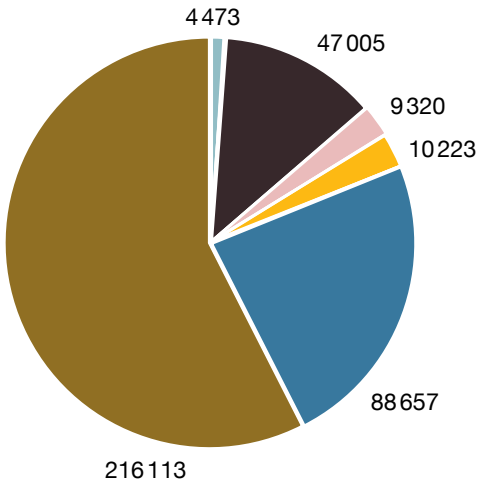
Dans le contexte de baisse du tonnage, les élus de la CCD et les co-gérants de la SARL se sont rencontrés à plusieurs reprises pour partager l'analyse de la situation et travailler sur les pistes pour soutenir l'abattoir.

En décembre 2025, la SARL Abattoir du Diois a convié les éleveurs utilisateurs à une réunion d'information et d'échange sur la baisse d'activité et les travaux ; ils sont nombreux à avoir répondu à l'appel.

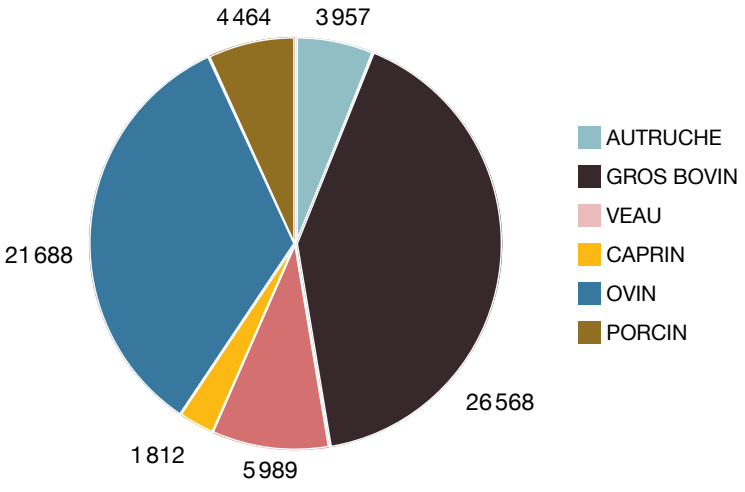
En 2025, l'équipe des tâcherons a bénéficié d'une formation sur le bien-être animal.

L'abattoir du Diois est régulièrement pris en exemple comme abattoir public, géré par des éleveurs, de proximité. En 2025, deux missions parlementaires et une mission ministérielle ont auditionné la CCD et la SARL. Deux articles de presse nationale et une émission de radio ont mis en avant cet outil et son fonctionnement.

Volume abattu par espèce en 2025 (kg)



Volume découpé par espèce en 2025 (kg)





PERSPECTIVES 2026

• Réalisation des travaux d'amélioration : de janvier à l'été 2026.

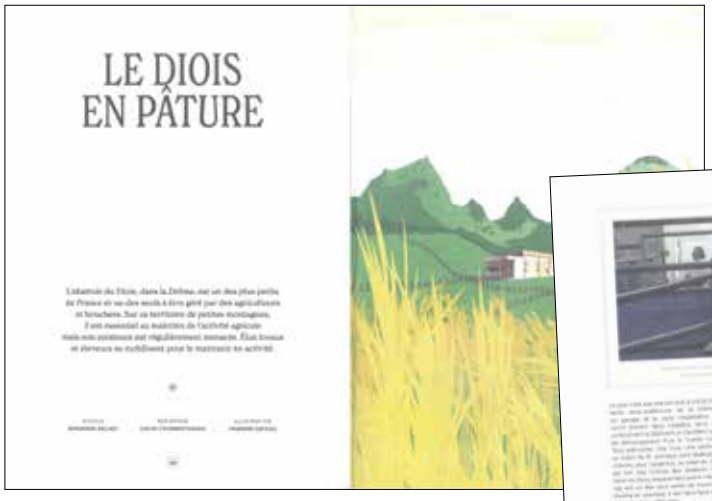
• Mission d'accompagnement de la filière viande locale et de l'abattoir du Diois :

L'abattoir du Diois est utilisé par environ 200 éleveurs du Diois, de la vallée de la Drôme, du bassin de Dieulefit-Bourdeaux et de Montélimar, du sud Vercors et des Baronnies. C'est un outil indispensable pour la commercialisation locale : vente directe avec la présence de l'atelier de découpe, mais également vente aux boucheries, GMS... Or, entre 2020 et 2025, le tonnage de l'abattoir a diminué de 30 %, ce qui fragilise le modèle économique de l'équipement.

Afin de soutenir l'outil et de contribuer aux objectifs du projet alimentaire territorial du Diois, une mission débutera en janvier 2026, avec le soutien de la Région, du Département et de l'Europe. Elle vise :

- Côté éleveurs : à objectiver les causes de baisse des tonnages, à recueillir les attentes des éleveurs vis-à-vis de la filière et de l'abattoir (transport, commercialisation...),
- Côté distributeurs, bouchers, restauration collective : à identifier de nouvelles pistes de débouchés pour les produits carnés,
- Côté abattoir : à accompagner des évolutions du fonctionnement, de nouveaux services...

Avec le soutien financier de





L'abattoir du Diois, dans la Drôme, est un des plus petits de France et un des seuls à être géré par des agriculteurs et bouchers. Sur ce territoire de petites montagnes, il est essentiel au maintien de l'activité agricole, mais son existence est régulièrement menacée. Élus locaux et éleveurs se mobilisent pour le maintenir en activité. […] L'abattoir du Diois est aussi un maillon fondamental pour faire vivre le territoire et ses paysages. »

Voir l'article dans le N° 5 de la revue Jour de fête - La revue qui met tout le monde à table, *éditée par l'association Un Plus Bio qui a a pour ambition d'inciter les mangeurs que nous sommes à porter un autre regard sur les paysages alimentaires qui nous entourent.*



AGRICULTURE

La CCD anime le Plan pastoral territorial (PPT), le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et porte plusieurs actions issues du Projet alimentaire territorial (PAT) : installation/transmission, adaptation au changement climatique, filières locales.

PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) DU DIOIS

Le 3e PPT Diois, contractualisé avec la Région AuRA, se terminera en 2026. En 2025, la CCD et l'ADEM ont réalisé le bilan et l'évaluation du PPT et préparé le renouvellement, en échangeant avec les éleveurs, communes et autres acteurs sur les enjeux prioritaires pour les années à venir (21 entretiens et un atelier de travail).

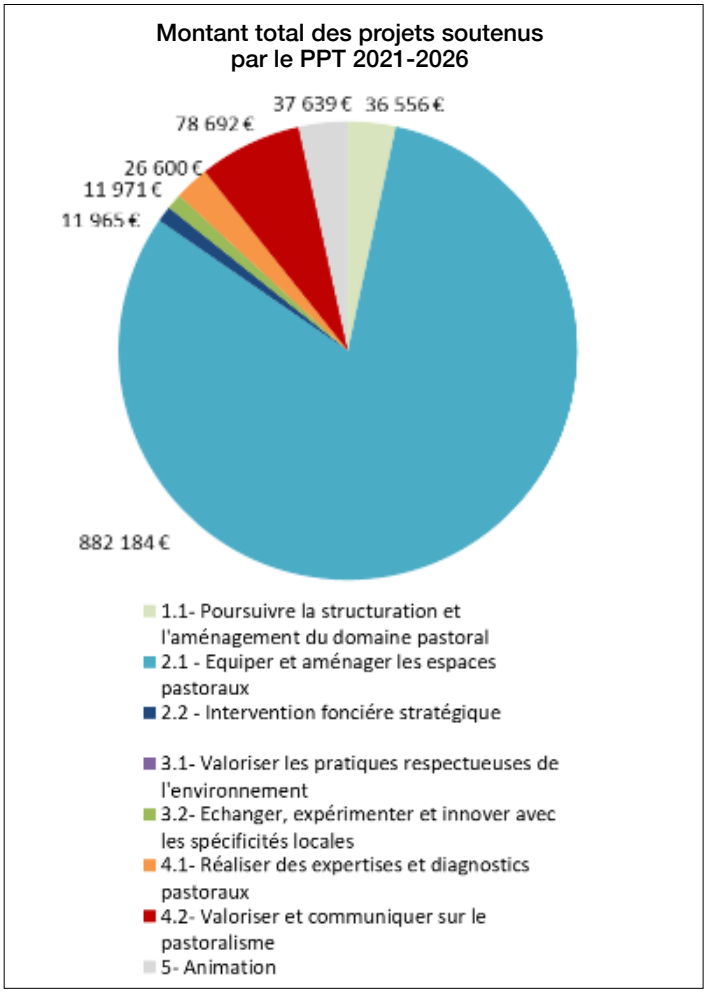
En 2025, 14 projets ont été discutés en comité de pilotage et bénéficieront d'un soutien financier de la Région, du Département et de l'Europe. Les projets d'aménagements portent sur l'abreuvement, le logement, la contention, la gestion de milieux… Un premier projet sur le multi-usage des espaces pastoraux a été déposé par la CCD.

Le PPT a aussi soutenu la Fête de la transhumance et de la Clairette 2025.

Projets déposés en 2025	Aménagements pastoraux	Fonctionnement
Montant total	243 406 € HT*	15 957 €
* dont un dossier d'acquisition foncière à Lus-la-Croix-Haute (7 500 €)		



Citerne souple à Vachères-en-Quint.



1143 628 €
878 760 €
4 - 2,5 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 98 400 € financés à 80 % pour l'étude de faisabilité de l'aménagement du Plantier
- Programme de travaux d'amélioration de l'abattoir : 733 732,18 € HT
- Tonnage abattoir : 376 T, découpe : 64 T
- 14 projets, pour 259 363 €, soutenus par le PPT
- 10 exploitations concernées par les premières actions sur l'eau et le sol
- 25 agriculteurs accompagnés par les partenaires pour préparer leur transmission ou rencontrant des difficultés

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

En 2025, la CCD, la Chambre d'agriculture et l'ADEM ont débuté le suivi des agriculteurs et groupements pastoraux ayant engagé des mesures agro-environnementales en 2023, pour accompagner le respect des engagements et mettre à jour les plans de gestion si besoin.

En 2025, les missions du service agriculture s'étoffent, en lien avec la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

Installation-transmission des exploitations agricoles

De novembre 2024 à avril 2025, la CCD a travaillé avec les acteurs agricoles (acteurs de l'accompagnement, économiques, syndicats) pour partager un diagnostic et identifier les priorités d'action. Le Conseil communautaire du 10 juillet a validé les objectifs et axes de travail d'une stratégie installation-transmission.

Objectifs

- Faciliter la transmission et l'installation pour développer des productions nourricières adaptées au territoire en assurant la viabilité des installations
- Faciliter la transmission de toutes les exploitations pour maintenir l'activité économique, le tissu social, l'entretien des milieux et paysages… en particulier pour les exploitations les plus difficiles à transmettre, en accompagnant si besoin la restructuration de ces exploitations.

Pour mener à bien cette stratégie, des conventions de partenariat ont été signées avec la Chambre d'agriculture, l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) et la SAFER pour 3 ans.

En 2025, les premières actions issues de la stratégie :
- 3 Points accueil transmission dans différentes communes du Diois (journées de permanences d'accueil individuel de futurs cédants) – 10 agriculteurs rencontrés,
- Accompagnement de porteurs de projet autour des questions d'urbanisme notamment (lien PLUi),
- Lien entre les partenaires et des communes sur des projets de transmission,
- Lien avec la SAFER sur des appels à candidatures et consultation,
- Contribution au financement de l'accompagnement de 5 agriculteurs proches de la retraite ou en recherche d'associés,
- Participation à la Fête de l'agriculture à Die.

Actions en faveur de la rétention et de l'infiltration de l'eau dans les sols agricoles

Mise en place d'un programme d'actions pour soutenir les agriculteur·trices qui cherchent à lutter contre l'assèchement des sols, améliorer la rétention et l'infiltration de l'eau, limiter l'érosion. Suite à un 1er appel à manifestation d'intérêt et grâce au soutien financier du Département et de l'Agence de l'eau, les premières actions ont été déployées avec les structures partenaires :

- Diagnostics de sols et accompagnement (12 exploitations seront concernées au total),
- Visite d'aménagements d'hydrologie régénérative à Tournon sur Rhône,
- Soutien à la formation « Aménagements low-tech sur les rivières de ferme » et à la journée collective sur les couverts en viticulture (Agribiodrôme),

La CCD a aussi poursuivi sa participation aux instances de travail du Projet Territorial de Gestion des Eaux (échelle bassin versant de la Drôme).

Soutien à Solidarité Paysans

L'association Solidarité Paysans Drôme-Ardèche accompagne des agriculteurs en difficulté sur leur exploitation au niveau technique, économique, juridique ou social. En 2025, 10 professionnel·les du Diois ont été soutenu·es ; la CCD a apporté un soutien de 3 700 €.

PERSPECTIVES 2026

- **Installation transmission : Poursuite des Points accueil transmission et de l'accompagnement d'agriculteurs proches de la retraite, de l'accueil des porteurs de projet agricole et appui dans le cadre du PLUI. Mise en place d'un réseau de veille sur les fermes à transmettre.**
- **Actions en faveur de la rétention et de l'infiltration de l'eau dans les sols agricoles : Formations et accompagnement de projets d'aménagements paysagers (au moins 4 exploitations), poursuite des diagnostics de sol, journées collectives…**
- **Pastoralisme : Validation du nouveau PPT Diois, pour 2026-2031, et premiers dossiers, portage d'actions sur le multi-usage des espaces pastoraux, notamment le lien entre présence des chiens de protection et activités nature/voisinage.**
- **PAEC : Suivi des exploitations et groupements engagés en MAEC.**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Cofinancé par l'Union européenne

PAEC : adem drôme — Chambre d'agriculture Drôme — Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

INSTALLATION-TRANSMISSION : Chambre d'agriculture Drôme — ADEAR Drôme — safer Auvergne-Rhône-Alpes

PPT : adem drôme — La Drôme le département

EAU : agence de l'eau — La Drôme le département

MOBILITÉ

La mobilité est une thématique clé du quotidien de tous, au carrefour de nombreuses politiques publiques (aménagement, environnement, social, économie…). Avec d'autres partenaires (État, Région – en tant qu'AOM –, Département, Ville de Die…), la CCD participe à l'organisation des déplacements sur le territoire pour accompagner les usagers et répondre aux enjeux de transition.

Élue référente : Isabelle BIZOUARD

Chargée de mission : Marine KIBLER (depuis avril 2025)

ACTIONS 2025

Après avoir amorcé une réflexion et une stratégie de développement du vélo (approbation du schéma directeur cyclable le 24 novembre 2024), la CCD poursuit ses actions en faveur d'une mobilité décarbonée.

La CCD est lauréate d'un nouvel Appel à Projets de l'ADEME portant sur les mobilités actives et partagées, qui permet notamment le financement d'actions sur 3 ans. L'essence de ce programme porte sur l'accompagnement des usagers dans leur mobilité durable du quotidien : promotion des alternatives à la voiture individuelle (marche, vélo, covoiturage, autopartage…), ainsi que l'accompagnement renforcé des publics scolaires et des employeurs / salariés.

DÉPLOIEMENT DU « SAVOIR ROULER À VÉLO » (SRAV)

Le SRAV est un dispositif national qui a pour objectif de rendre les élèves autonomes à vélo avant leur entrée au collège. La CCD coordonne la mise en place de cycles vélo au sein d'écoles du territoire permettant de valider 3 blocs de compétences obligatoires :

- Savoir pédaler (pilotage, maniabilité…)
- Savoir circuler (savoir rouler en groupe en milieu sécurisé, application du Code de la route…)
- Savoir rouler à vélo (circulation en condition réelle au milieu de la circulation routière)

De septembre à fin décembre, le premier bloc a été réalisé auprès 4 classes de CM1-CM2 constituées de 110 enfants de l'école Chabestan à Die. Les interventions se poursuivront en 2026 et concerneront les écoles de Solaure-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, La Motte-Chalancon et Barsac.

ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UN VÉLOBUS POUR LES TRAJETS SCOLAIRES À DIE

La CCD a accompagné techniquement et financièrement l'association Tout à Biclou dans le lancement d'un projet de transport collectif d'enfants à vélo à destination des écoles Chabestan et Notre-Dame à Die. Le transport se fait avec un vélobus en bois à assistance électrique d'une capacité de 8 enfants, conduit à tour de rôle par des parents d'élèves. Un quartier de Die est desservi chaque semaine. Une expérimentation de 6 mois est en cours (sept.2025-février 2026). À l'issue de cette expérimentation, ce mode de transport pourrait perdurer selon les résultats et les possibilités de financement pour l'acquisition du matériel roulant.

Infos : https://www.biclouetvous.fr/cyclobus

EXPÉRIMENTATION D'UNE SOLUTION D'AUTOPARTAGE DANS LE HAUT DIOIS

En réponse à des besoins de mobilité, une expérimentation d'autopartage (véhicule électrique disponible à Luc-en-Diois) s'est déroulée de juillet à décembre 2025. Ce véhicule peut servir pour tout type de déplacement pour une durée allant d'une heure à 72 heures. La réservation et la prise en main du véhicule se font par l'intermédiaire de l'EVS 101.7. Fort du succès rencontré et de la nécessité d'analyse sur un temps long, ce service se prolongera toute l'année 2026.





DROMOLIB, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DE LA MOBILITÉ EN DRÔME

L'agence de mobilité Dromolib promeut et développe l'écomobilité dans le département de la Drôme, avec le soutien d'associations, de collectivités, dont la CCD, et de sympathisants. Ainsi, la CCD prend part à divers projets, et sollicite l'appui de l'association pour mener une liste d'actions précises qui lui est confiée annuellement (ex d'actions 2025 : information et de sensibilisation via notamment le bus de la mobilité, aide à la mise en place d'un service d'autopartage, accompagnement du théâtre via la réalisation d'une enquête mobilité lors du festival L'Échappée de Rue, mise en place d'une vélo-école à travers le programme Vélo Égaux…).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADEME

PERSPECTIVES 2026

- **Renfort de la communication relative aux solutions de mobilité**
- **Réflexion autour de l'accompagnement des entreprises du territoire pour traiter la question des déplacements domicile-travail et du transport de marchandises**
- **Poursuite d'actions en faveur de l'écomobilité scolaire (SRAV, vélobus…)**
- **Poursuite d'actions autour de l'organisation des mobilités partagées (autopartage, autostop, covoiturage)**
- **Contractualisation avec le Département pour la planification d'aménagements cyclables**
- **Étude sur la poursuite de la Vélodrôme (entre Pontaix et La Bâtie-des-Fonds)**
- **Accompagnement de projets émergents en faveur des mobilités actives et partagées**

35 931 €

0 €

1 - 0,5 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 1 schéma Directeur Cyclable intercommunal
- 171 enfants concernés par le Savoir Rouler à Vélo
- 3 sorties du bus de la mobilité (Dromolib)

TOURISME – SPORTS NATURE

La CCD est compétente en matière de tourisme, à travers la création, l'aménagement, l'entretien d'équipements touristiques (vias ferratas, sites d'escalade déclarés « sites sportifs » et conventionnés) ; la promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme. Ce second volet a été délégué en totalité à l'EPIC Office de tourisme Diois via une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (période de la convention en cours : 2024-2026).

Élue référente : Jean-Pierre ROUIT

Chargée de mission : Marie-Laure VALLA (jusqu'en mars 2025), Marine KIBLER (depuis avril 2025)

L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme est géré depuis 2017 sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC) et est doté d'une personnalité morale propre. Son budget global en 2025 est de 707 324 €. Les recettes sont constituées d'une subvention de fonctionnement de la CCD de l'ordre de 249 000 €, du montant de la taxe de séjour collectée auprès des hébergeurs du territoire : 219 000 €, complété par un volet commercial (partenariats, vente d'objets de la boutique, classement des meublés).

Au 31 décembre 2025, l'équipe de l'Office de tourisme comprenait 10 salariés. Plusieurs renouvellements de personnes sur des postes clefs ont eu lieu au cours de l'année 2025 permettant une stabilisation des effectifs et la mise en place d'une nouvelle dynamique : directrice, responsable accueil, chargé de promotion-communication, chargé du numérique.

L'Office de tourisme assure les missions fondamentales qui lui sont confiées, parmi lesquelles l'accueil et le renseignement touristique tout au long de l'année à Die et de mai à septembre au sein de quatre bureaux d'accueil touristiques (Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon) et d'un relais d'information touristique (Saint-Nazaire-le-Désert). Un accueil hors les murs est également assuré dans le cadre de certains évènements.



HÉBERGEMENTS ET TAXE DE SÉJOUR

546 hébergeurs sont recensés sur le Diois pour 10 496 lits touristiques (hors opérateurs numériques).

La plate-forme de télédéclaration « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017 pour les déclarations de taxe de séjour des hébergeurs. Le montant reversé en direct par les hébergeurs est en baisse de 5 % par rapport à 2024, tandis que le montant reversé par les opérateurs numériques reste stable et représente 29 % du montant collecté (28 % en 2024).

GESTION DES SITES SPORTS NATURE

VIAS FERRATAS

4 vias ferratas ont été équipées en 2004 et 2005 par la CCD :

Chironne (Chamaloc), le Claps (Luc-en-Diois), la Berche (Lus-La-Croix-Haute), le Pas de l'Échelle (Chalancon). Comme chaque année, une visite de contrôle et de maintenance a été réalisée par un prestataire extérieur afin de garantir la qualité des équipements et la satisfaction des usagers.

ESCALADE

Suite au déconventionnement des sites d'escalade par la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME), un nouveau modèle de gestion a été établi à l'échelle de la Drôme. Celui-ci repose sur la signature d'un accord-cadre entre la CCD, le Conseil départemental, le Comité départemental FFCAM, le club local Les Caillasses.

Pour ce faire, la CCD a élargi l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » en y intégrant la gestion des sites d'escalades dits sportifs et conventionnés au nombre de 5 : le Claps (Luc-en-Diois), Chironne (Chamaloc), Pennes-le-Sec, Pas de la Roche (Romeyer-Die) et Valcroissant (Die).

En parallèle, le conventionnement avec les propriétaires fonciers s'est poursuivi et plusieurs temps d'échange techniques se sont déroulés dans un souci de sécurité de la pratique et de conciliation des usages sur certains sites de pratique.



PERSPECTIVES 2026

- **Définition et validation d'une vision commune du tourisme sur le territoire du Diois (stratégie et perspectives d'actions).**
- **Office de tourisme : renfort du partenariat avec les acteurs locaux, réalisation d'un plan de communication, amélioration des produits et de l'espace boutique…**
- **Partage d'un diagnostic et élaboration d'une stratégie sports nature en vue de mieux structurer la filière.**
- **Amorce d'un travail préparatoire à la prise de compétences « gestion des sentiers de randonnée » (pédestre et VTT).**
- **Poursuite de la gestion des équipements (maintenance, renouvellement des éco-compteurs et de la signalétique).**

581159 €
35000 €
1 - 0,5 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 10496 lits touristiques / 546 hébergements (hors opérateurs numériques)
- 219000 € de taxe de séjour collectée
- 707324 € de budget de l'OT
- 4 vias ferratas, 5 sites d'escalade en gestion

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITÉ

Depuis 2007, la CCD porte la compétence Enfance-Jeunesse. Une politique d'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans est organisée sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre repose sur l'action quotidienne des structures associatives et des professionnel·le·s de terrain qui permettent de maintenir des réponses de proximité, qualitatives et innovantes.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme co-construite avec la CCD, les communes et un réseau associatif fortement impliqué, vise à garantir une offre de services lisible, coordonnée et équitable pour les familles, les enfants et les jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Élue référente : Valérie JOUBERT

Chargée de mission : Valentine DUHAUVELLE
Relais Petite Enfance (RPE) : Christèle ARNAUD-RIBES

PETITE ENFANCE

La politique petite enfance du Diois s'appuie sur un réseau structuré comprenant **6 crèches** associatives, **27 assistantes maternelles** qui exercent soit chez elles, soit dans l'une des **3 Maisons d'Assistantes Maternelles** (MAM) et **1 Relais Petite Enfance** (RPE) géré directement par la CCD.

Le réseau permet d'offrir une diversité de modes d'accueil adaptée aux réalités locales et aux besoins des familles, y compris dans les communes les plus rurales. Les crèches et MAM du territoire se distinguent par la richesse de leurs projets éducatifs et pédagogiques : accès à la nature, projets artistiques et culturels, actions intergénérationnelles, partenariats étroits avec les écoles, ateliers autour du langage, de la motricité ou de l'expression. Ces projets sont souvent co-construits avec les familles, les bénévoles et les partenaires locaux.

Malgré les fragilités liées à la baisse de la natalité, aux variations de fréquentation et aux contraintes réglementaires, les associations font preuve d'une grande capacité d'adaptation, tant dans l'organisation du travail que dans la gestion de leur gouvernance bénévole.

Crèche de Châtillon-en-Diois

La crèche « À petits pas », qui accueille 20 enfants a bénéficié de travaux conséquents visant à améliorer le confort et la sécurité : peinture et rénovation des sols, réaménagement de la cuisine et de la salle de change, terrasse et espaces extérieurs agrandis et sécurisés, offrant aux enfants des espaces intérieurs lumineux et la possibilité de profiter pleinement des activités en plein air. Ces travaux, d'un montant de 320 000 € HT, ont été financés par la CAF, le Département, la Région et l'État.



ACTIONS 2025

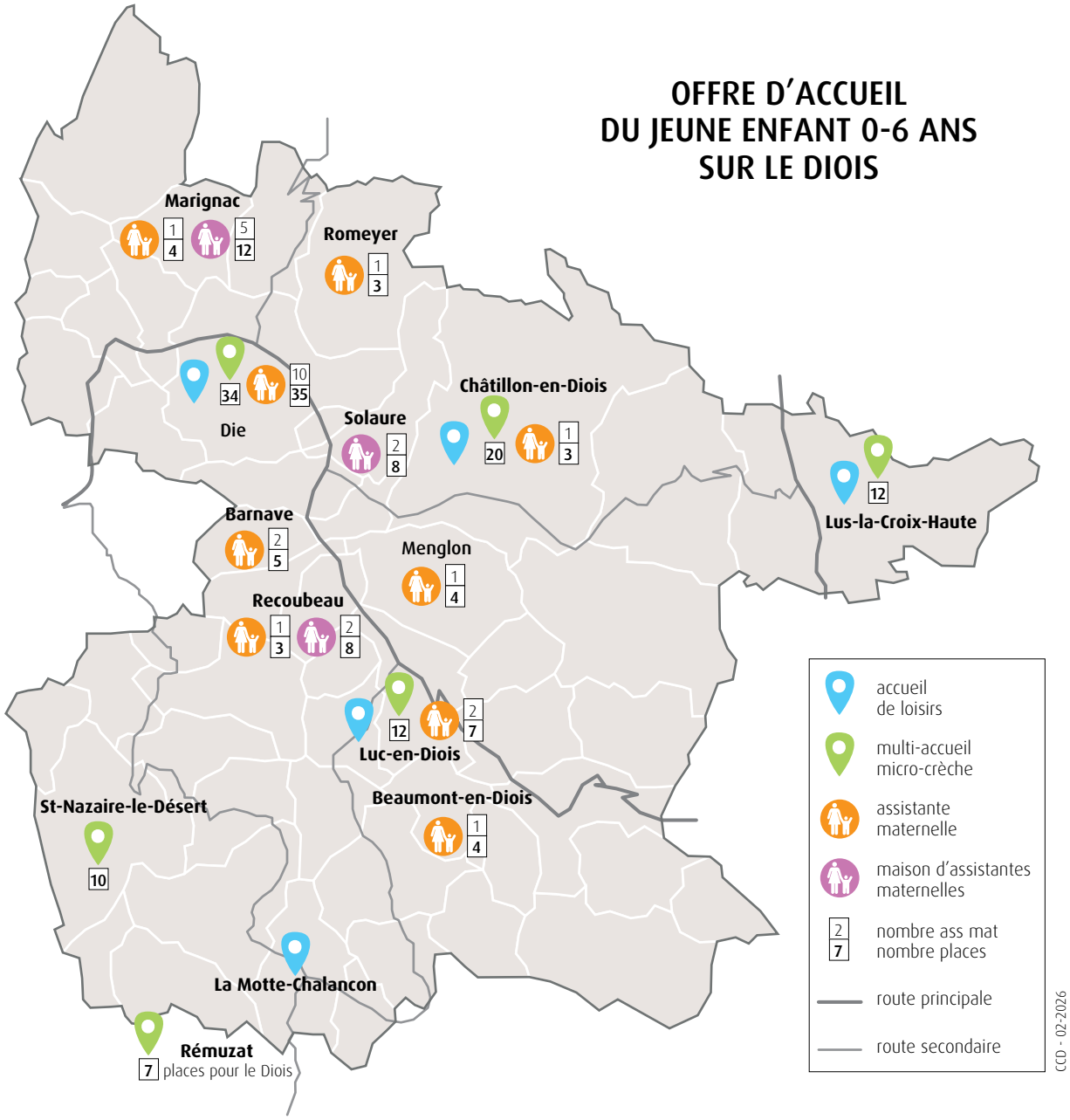
- Formation collective, dont une journée professionnelle dédiée à la prévention et au repérage des violences intrafamiliales, réunissant 50 professionnel·le·s.
- Création d'un poste mutualisé administratif et RH pour cinq crèches associatives, porté par l'ESCDD, contribuant à sécuriser les fonctionnements et à harmoniser les pratiques (paie, l'appui aux directions par des visites de terrain et un soutien opérationnel).
- Une formation « Prévenir les troubles musculosquelettiques spécifiques à ces métiers » a pu être réalisée par un kinésithérapeute, participation de 5 assistantes maternelles et 6 professionnelles des crèches.
- Intervention de la compagnie « In out situ » auprès des enfants, assistantes maternelles et professionnelles de la crèche de Die, 2 ateliers et une performance en septembre.



La crèche de Die change de nom !

Anciennement Les 4 Jeux Dye, la crèche de Die s'appelle désormais **Éveil et Nous**.

OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-6 ANS SUR LE DIOIS



LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Lieu d'information, de rencontre et d'échanges, il s'adresse à la fois aux parents pour les informer et aux assistantes maternelles ou gardes d'enfants pour leur apporter un appui dans l'exercice de leur métier.

• Une légère baisse des assistantes maternelles en pleine activité cette année, mais on observe une certaine stabilité depuis 2021 avec peu de mouvements.

• 15 personnes inscrites sur la liste de possible « garde d'enfants à domicile » fin 2025, cette liste est assez mouvante, puisque nul besoin d'agrément ou de diplôme spécifique pour exercer ce métier et qu'il est difficile d'en vivre (cout élevé pour les familles, donc souvent de nombreux petits contrats qui multiplient les contraintes).

• Trois Maisons d'Assistantes Maternelles existantes : *Curieux de nature* à Marignac-en-Diois, *Bulle de vie* à Recoubeau-Jansac, *1,2,3 Solaure* à Solaure-en-Diois (depuis septembre 2025) où 2 assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à 8 enfants dans des locaux réhabilités par la commune.

PERSPECTIVES 2026



Lancement du GUICHET UNIQUE

Une mission de plus pour le RPE qui devient le service public de la petite enfance. Il vise à faciliter le parcours des familles dans leur recherche d'un mode de garde adapté et à améliorer la qualité d'accueil. La mise en place de ce guichet unique permettra de centraliser les demandes de places en crèche sur les communes de Die, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois. Ce dispositif, coordonné par Christèle Arnaud-Ribes et Anaïs Gary, garantit une simplification des démarches, une gestion équitable de l'offre d'accueil et prévoit la mise en place d'un règlement d'accueil d'urgence pour les situations particulières.



ENFANCE

Une politique enfance cohérente, inclusive et adaptée aux besoins des enfants, tout en soutenant les professionnel·les dans leurs missions éducatives.

UN RÉSEAU STRUCTURÉ D'ACCUEILS DE LOISIRS

Répartis sur le territoire, l'ESCDD, l'association GAPE et Couleur Nature forment ce réseau qui permet d'assurer un accueil éducatif de proximité, y compris dans les communes les plus rurales, et de répondre aux besoins des familles tout au long de l'année. Malgré les enjeux liés à la diversité des dispositifs, aux contraintes d'organisation et à la nécessité d'assurer une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant, il existe une dynamique collective forte, fondée sur la coopération et la complémentarité des pratiques.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Plusieurs actions structurantes ont été mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de renforcer les liens entre temps scolaires et périscolaires :

• Déploiement d'animations pédagogiques sur les temps périscolaires : 9 interventions réalisées dans des écoles et des accueils de loisirs du territoire, favorisant l'expérimentation de nouvelles pratiques et la cohérence éducative. L'accompagnement des équipes périscolaires et des ATSEM s'est appuyé sur l'utilisation de malles pédagogiques, conçues comme de véritables supports d'animation et de réflexion éducative.

• Renforcement des compétences professionnelles et du travail en réseau : une journée collective de formation a réuni 18 professionnel·le·s issu·es de différentes structures du territoire. Ces temps d'échanges permettent de partager des outils, d'interroger les pratiques et de mieux appréhender les situations éducatives complexes rencontrées sur le terrain.

Les accueils de loisirs de Die, La Motte-Chalancon et Luc-en-Diois portés par l'ESCDD

Dès 3 ans et jusqu'à 11 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs de Die, Luc-en-Diois et La Motte-Chalancon ont permis aux enfants du Diois de bénéficier de temps de qualité pour s'amuser, souffler, explorer, se reposer avec une équipe d'animateurs qualifiés.

Pour faciliter l'accès à ce service, l'équipe se rend à la sortie des écoles avant les vacances afin d'échanger directement avec les familles, répondre à leurs questions et les accompagner pour les démarches d'inscription.

Les accueils sont ajustés en fonction de la demande et des contraintes réglementaires. Ce dispositif illustre la volonté du territoire de proposer des services de proximité, flexibles et adaptés aux réalités rurales, tout en garantissant la sécurité et la qualité de l'accompagnement des enfants.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR SOUTENIR LES JEUNES

Un accompagnement global, structuré par l'espace jeunes de l'ESCDD autour de plusieurs axes complémentaires :

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT ESPACES JEUNES (PRÉVENTION SPÉCIALISÉE OU ANIMATION DE PROXIMITÉ)

De 12 à 25 ans, les adolescents du territoire ont trouvé de la ressource et du soutien en fonction de leurs demandes auprès de l'équipe de l'Espace jeunes pour des moments de loisir, de découverte de soi-même, des autres et du territoire. Des actions de prévention du décrochage scolaire, de sensibilisation à la santé et aux risques, ainsi que des initiatives solidaires.

ACCUEILS DE LOISIRS

Ouverts pendant les vacances, les mercredis et certains soirs, ces accueils offrent un cadre sûr et convivial pour se retrouver, expérimenter et s'amuser. L'organisation reste flexible pour s'adapter aux besoins des jeunes et des familles

DYNAMISME MARQUÉ DU RÉSEAU D'ACTEURS JEUNESSE.

Le « RAJ » implique une quinzaine d'acteurs locaux (associations et collectivités territoriales, clubs sportifs…). Il favorise l'interconnaissance de ses membres, le partage de diagnostic concernant les besoins des jeunes. Le réseau a permis d'organiser des actions concrètes à destination des jeunes : skate park, cirque, Talent Show, Moov Your BoDie, ateliers créatifs ou séjours.

LE POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES (PAEJ)

Agréé en 2025, offre un accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous aux jeunes et à leurs familles. Il permet un suivi individualisé face aux difficultés scolaires, sociales ou personnelles. Sa mise en route opérationnelle est prévue en 2026 pour renforcer encore l'accompagnement.

MOBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

La commission jeunesse poursuit ses travaux pour mieux identifier les besoins des jeunes en matière de mobilité et imaginer des solutions adaptées, en lien avec la Mission locale et les partenaires locaux.



La remise des carnets de l'engagement a eu lieu en décembre 2025. Elle a valorisé 26 jeunes pour leurs projets et initiatives : jeunes sapeurs-pompiers, encadrants bénévoles dans les clubs sportifs locaux, skate park, rôlistes, éco-délégués ou sound system. La soirée festive a combiné projection du film Demain est à nous, *buffet, exposition et plateau radio RDWA. Une soixantaine de participants ont pu découvrir les projets des jeunes et échanger avec eux, renforçant les liens entre jeunes, familles et partenaires.*

PARENTALITÉ

Un accompagnement parental structuré, visant à soutenir les familles dans leur quotidien et à renforcer la relation parent-enfant. Les dispositifs sont pensés pour favoriser l'autonomie, créer du lien social et répondre aux besoins spécifiques des familles, tout en s'adaptant aux réalités locales. Le réseau des Acteurs et actrices de la Parentalité (le « RAP ») avec plus de 35 partenaires s'est remobilisé en 2025 pour enrichir l'offre.

ACTIONS 2025

Des actions concrètes sont menées par l'ESCDD pour soutenir les familles favorisant le lien parent-enfant et les échanges :

• **Soutien au répit parental :** des temps de pause ont été proposés aux mères, combinant sauna, repas, activités manuelles et moments conviviaux, avec possibilité d'accueillir les enfants grâce à un partenariat avec la crèche de Die et des bénévoles. Ces temps permettent aux parents de se ressourcer et de réduire la charge mentale.

• **Sorties familles :** plusieurs sorties ont été organisées, dont un accrobranche favorisant l'entraide et les échanges entre familles.

• **Ateliers parents-enfants « Bulles » :** différentes formules sont proposées selon l'âge des enfants, allant de la petite enfance aux cycles collectifs dans les communes éloignées. Ces ateliers contribuent au développement des tout-petits et au renforcement de la relation parent-enfant.

• **Pauses parentes :** des groupes thématiques ont permis d'aborder la vie affective et sexuelle, les troubles des apprentissages ou l'usage des écrans.

• **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Bleu Hamac**
Porté par l'ESCDD, ce lieu est un espace ouvert, gratuit et anonyme, qui permet aux jeunes enfants (0-6 ans) et à leurs parents ou grands-parents de s'accorder un temps de répit et de lien, favorable à l'épanouissement de chacun. En 2025, ce sont 74 familles qui en ont bénéficié, une augmentation significative de la fréquentation, grâce à une équipe solide et motivée et une organisation efficace du travail.
Participation active au réseau départemental des LAEP.



Recherche-action sur le sommeil

Le projet « Sommeil » est une initiative pluri-partenariale portée par la PMI, le RPE, l'ESCDD, les crèches, les professionnels de santé et la CCD. Il vise à mieux comprendre les causes et conséquences des difficultés de sommeil chez les bébés, jeunes enfants et parents, à expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement et à structurer les pratiques professionnelles pour diffuser les savoirs sur le territoire. Déployé dès 2025, le projet se poursuivra jusqu'en 2028, avec des conférences et projections itinérantes prévues début 2026.

RECHERCHE-ACTION SUR LE SOMMEIL DANS LE DIOIS

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2027

La CCD et l'ESCDD animent un réseau d'acteurs locaux de renforcer la coopération territoriale et d'apporter des solutions coordonnées selon les besoins des habitants. Sur l'ensemble des thématiques développées par la Convention territoriale globale (CTG).

À mi-parcours, la CTG du Diois met en évidence un territoire fortement structuré autour de ses associations et de ses professionnel·le·s, dont l'engagement permet de maintenir une offre de services riche, innovante et accessible malgré un contexte contraint. La poursuite de la CTG jusqu'en 2027 devra continuer à consolider ces coopérations, sécuriser les modèles économiques des structures et renforcer la lisibilité de l'action publique au service des enfants, des jeunes et des familles. Le dynamisme du réseau territorial, fondé sur la collaboration active des partenaires et la mobilisation des acteurs locaux, constitue un véritable moteur pour innover et répondre aux besoins évolutifs des publics.

PERSPECTIVES 2026

Renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens renouvelées, treize au total, portant sur les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de l'action sociale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de clarifier et de renforcer nos partenariats, tout en assurant la continuité et la sécurité des soutiens apportés aux structures partenaires.

CHIFFRES CLÉS 2025

1 114 410 €
435 439 €
2 - 1,6 ETP

PETITE ENFANCE
- 582 enfants -6 ans
- 346 enfants accueillis en crèches et/ou chez les assistantes maternelles, soit 59 % des -6 ans
- Fréquentation RPE : 92 enfants et 32 ass. maternelles
- ± 84 professionnel·le·s de la petite enfance sur le territoire ; ± 50 parents bénévoles

ENFANCE
- 922 enfants 3-12 ans sur le territoire
- 18 écoles publiques (dont 5 RPI et 6 classes uniques) et 4 écoles privées
- 579 enfants accueillis dans les accueils de loisirs
- ± 10 professionnel·les permanents + saisonniers

JEUNESSE
- 749 jeunes 12-17 ans sur le territoire
- 404 jeunes accueillis/accompagnés par les espaces jeunes
- ± 5 professionnel·les permanent·es

PARENTALITÉ
- ± 1 000 familles sur le territoire : 328 monoparentales ; 415 avec enfants -6 ans
- 208 familles accueillies ou ayant participé à des temps collectifs
- 4 professionnel·les et 5 bénévoles

L'ESPACE SOCIAL ET CULTUREL DU DIOIS (ESCDD)

L'association loi 1901 Espace Social et Culturel du Diois, a assuré les missions qui lui ont été confiées pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants en partenariat et en cohérence avec les collectivités territoriales locales. Son équipe bénévole et professionnelle a apporté encore cette année une attention particulière aux familles du territoire, notamment pendant les périodes de fragilités que peuvent représenter la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Dans une visée d'éducation populaire et de soutien à la vie démocratique locale, la fonction de « mailleur » de territoire du centre social a contribué activement à la synergie des acteurs socio-éducatifs et culturels et à développer la richesse partenariale du Diois.

SOUTIEN DES HABITANTS TOUT AU LONG DE LA VIE

L'association intervient auprès des habitants du Diois de la naissance jusqu'au grand âge. Dès les premières expériences d'engagement dans des projets, les animateurs et agents de développement de l'ESCDD ont accompagné des habitants dans leurs initiatives collectives pour favoriser la citoyenneté, la transition écologique, les différentes formes de solidarité locale et l'accès aux droits pour tous et toutes.

Au grand âge, le besoin de lien social et de solidarité est plus prégnant. Le développement de la cohabitation solidaire et les rencontres culturelles organisées par les animatrices territoriales de l'ESCDD ont donné des occasions aux aînés de se rencontrer, de trouver leur place et d'être valorisés.

APPUI AUX DYNAMIQUES COLLECTIVES

L'ESCDD a soutenu d'une manière générale la vie collective d'associations (co-élaboration de schémas de gouvernance associative, médiation entre les bénévoles, gestion de conflit, appui à la construction de projets collectifs durables…). Le Label départemental « Guid'Asso » délivré par l'État permet à l'ESCDD d'être identifié comme structure généraliste, ressource pour les associations du territoire. Les équipes communales peuvent aussi bénéficier d'accompagnement selon leurs besoins afin de renforcer le faire équipe, les projets impliquant la participation des habitants.

PERSPECTIVES 2026

L'ancrage territorial de l'association, illustré par son histoire et ses liens de confiance avec les habitants des villages et de Die, reste une priorité pour l'année à venir.

Le projet social 2023-2026 de l'ESCDD fera l'objet d'un bilan partagé et d'un nouveau diagnostic, mené en coopération avec la CCD et les espaces de vie sociale du Diois (ValdeQuint à Saint-Julien-en-Quint, l'Accorderie du Pays Diois, le 101.7 à Luc-en-Diois, les Lucioles à Lus-la-Croix-Haute et le TIS de Saint-Nazaire-le-Désert).

Le travail d'aller vers et de recueil de données auprès des familles du territoire permettra de renouveler un projet au service des habitants. L'occasion pour chacun et chacune d'exprimer ses besoins et ses propositions.

L'affirmation de valeurs d'égalité et solidarité reste le socle de l'engagement professionnel et bénévole de l'équipe ESCDD.

SANTÉ - SOCIAL - CENTRE DE SANTÉ DU DIOIS

La consolidation d'axes forts en matière d'action sanitaire et sociale à l'échelle de la CCD, qui la dotent ainsi d'une véritable politique en la matière basée sur 3 ressources principales :

• La relance du projet du (Centre Intercommunal d'Action Sociale), avec la mise en place de sa gouvernance, de son règlement de fonctionnement et de son projet de service.

• La signature du deuxième CLS (Contrat Local de Santé) pour le territoire (2025-2030) et la poursuite des actions du CLSM (Conseil Local de Santé Mental).

• L'ouverture du Centre de santé du Diois, centre de santé intercommunal situé à Châtillon-en-Diois.

Élu référent : Alain MATHERON

Chargée de mission CIAS : Céline CHAUDIER
Chargée de mission Santé, CLS : Mathilde COLLIGNON.
Centre de Santé du Diois : coordinatrice Sonia ROCHATTE, **accueil** Amélie MELLET, **médecins** Laure BLANCHARD, Lucie PEREZ, **sage-femme** Juliette CONFORT

LE CIAS

Créé en 2024, le CIAS a pour objectifs de :

• Assurer l'analyse des besoins sociaux en lien avec les communes et les acteurs,

• Animer la politique d'action sociale intercommunale,

• Soutenir les communes dans l'exercice de leurs compétences sociales,

• Porter tout dispositif visant à informer et à accompagner les habitants, notamment pour l'accès aux droits et la lutte contre les non-recours.

Sur les 15 administrateurs du CIAS, 7 sont issus de la société civile (CIDFF, Familles rurales Quint, Petits frères des pauvres, Croix rouge, Aire Trésor, Association protestante d'entraide du Diois, Mission locale Vallée de la Drôme)

ACTIVITÉ 2025

Les 15 administrateurs du CIAS se sont rencontrés en mai dernier. Les administrateurs ont travaillé sur la structuration du service avec notamment l'adoption du règlement intérieur qui organise l'activité.

En 2025, la commission permanente s'est réunie deux fois et le Conseil d'administration trois fois. Les administrateurs travaillent dans la continuité des orientations définies précédemment par la commission sociale. Ils ont élaboré des fiches actions qui posent le projet de service du CIAS.

En parallèle, l'appui aux communes a commencé, avec l'organisation de sensibilisations au contexte de l'action sanitaire et sociale pour les 50 communes. Des interventions ont été réalisées, dans le cadre des conférences territoriales de la CCD, afin de sensibiliser les élus. De plus, un outil d'orientation des demandes sociales des habitants a été déployé.



Un outil au service des communes

Cet outil, sous forme de fiches thématiques, est un premier niveau de ressource pour orienter les demandes des habitants qui peuvent se présenter en mairie. Il s'adresse aux secrétaires de mairie et aux élus.

Les fiches thématiques concernent uniquement les questions les plus courantes ainsi que celles en lien avec les activités « classiques » des Centres Communaux d'Action Sociale.

PERSPECTIVES 2026

• Avec les élections municipales, le conseil communautaire est renouvelé et un nouveau conseil d'administration prendra ses fonctions au printemps 2026.

• L'analyse des besoins sociaux sera réalisée. Lorsque cela est possible, une mutualisation de la démarche, des résultats et des moyens sera mise en place. Une première phase d'analyse de données statistiques sera complétée par des études qualitatives. Ce travail permettra aux administrateurs de prioriser et construire les futures actions du CIAS.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La signature officielle du second Contrat Local de Santé 2025-2030 a réuni 10 signataires le 23 septembre : Agence Régionale de Santé, CCD, sous-préfecture, Centre hospitalier du Diois, Centre hospitalier Drôme-Vivarais, Communauté professionnelle territoriale de Santé, Département, CPAM, Mutualité Sociale Agricole et Caisse d'Allocation Familiale.

Elle marque l'aboutissement d'un long travail de terrain et se décline en 31 fiches actions réparties en 3 axes :

- La promotion de la santé de ses habitants,
- La réduction des inégalités sociales et territoriales,
- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux impactant la santé des populations.



ACTIONS 2025

LE CONSEIL LOCAL DE LA SANTÉ MENTALE : SEMAINES D'INFORMATIONS SUR LA SANTÉ MENTALE, GRANDE CAUSE NATIONALE

En 2025 plusieurs évènements pour lutter contre la stigmatisation et faire connaître les ressources du territoire ont été organisés par le CLSM et ses partenaires.

- **Juin :** stands d'information sur le marché de Luc-en-Diois.
- **Juin à octobre :** plus de 45 personnes du territoire (salariés ou bénévoles) ont pu bénéficier de la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).
- **Octobre :** 2e édition d'un forum grand public devant la cité scolaire de Die où plus d'une quinzaine de partenaires des secteurs de la santé, du médico-sociale et de l'associatif ont répondu présent. Un partenariat avec le Théâtre de Die et du Diois a donné l'opportunité de découvrir le travail de la compagnie Du Bruit dans la Tête, suivi d'un temps d'échange sur la relation de soins.



AXE ❶ I ACTION 6	AXE ❷ I ACTION 17	AXE ❸ I ACTION 21
Proposer un habitat sain favorable à la santé ➤ LUTTE ET RÉDUCTION DES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE SUR LE TERRITOIRE	Renforcer les facteurs de protection, le pouvoir d'agir et diminuer les facteurs de risque ➤ DÉPLOIEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	Préserver et développer l'offre de soins de premiers recours ➤ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

GEM un Groupe d'Entraide Mutuelle en émergence

Un groupe d'habitant·es concerné par des problématiques de santé mentale se réunit régulièrement afin de s'épauler entre pairs et de lutter contre l'isolement. Le CLS les accompagne vers la création d'une association, de manière à proposer un GEM en santé mentale itinérant. Le projet : des permanences par bassin de vie et des tournées en minibus qui pourraient réunir des personnes isolées et les emmener sur des activités spécifiques. Pour le moment des rencontres sont organisées une fois par mois.

Plus d'infos : collectifgemdiois@ikmail.com

PERSPECTIVES 2026

• Concrétisation des actions définies dans le Contrat Local de Santé : la dynamique est lancée, plusieurs groupes de travail sont déjà en place !

106 162 €
0 €
2 - 1,8 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 45 personnes formées aux Premiers Secours en Santé Mentale



Les outils de gestion au sein du Centre de santé

Ils sont la pierre angulaire de son bon fonctionnement : ils permettent l'organisation du planning, la prise de rendez-vous, la bonne tenue et la conservation des données patient.es et la facturation des recettes d'activité auprès des organismes de Sécurité sociale

• Logiciel dossier patient : WEDA. Un partage de bases de données a été mis en place avec la maison de santé pluriprofessionnelle de Die, permettant de faciliter la reprise des dossiers.

• Logiciel de prise de rendez-vous : DOCTOLIB. Après un premier choix, le changement de solution de prise de rendez-vous en ligne a été effectif en novembre 2026, permettant une meilleure visibilité pour le centre de santé et une facilité à la prise de rendez-vous.

LE CENTRE DE SANTÉ DU DIOIS

La CCD porte administrativement et techniquement le Centre de santé du Diois sous la forme d'un service mutualisé auxquelles adhèrent actuellement 6 communes, qui en assument la charge financière : Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage, Menglon, Recoubeau-Jansac et Saint-Roman

Le Centre de santé du Diois a démarré son activité au début du mois de juillet 2025. Après plusieurs années de réflexion sur les solutions à envisager pour améliorer l'offre de soins à la population du bassin de Châtillon-en-Diois, c'est l'option d'un centre de santé qui a été retenue et mise en œuvre.

MISSIONS

Le Centre de santé du Diois est ouvert au public du lundi au vendredi. Il propose des consultations de médecine générale et des consultations avec une sage-femme (suivi gynécologique, consultations de contraception et de prévention, suivi de grossesse, rééducation du périnée) ouvertes à toutes et tous.

Les locaux (place du Champ de Foire à Châtillon-en-Diois) sont partagés avec le cabinet infirmier libéral du Haut-Diois et ouverts à d'autres professionnel·les de santé paramédicaux·ales, pour faciliter les échanges et la coordination entre les partenaires de la santé du territoire. Ces échanges sont favorisés par des temps d'échanges réguliers et par la participation à diverses actions et groupes de travail à l'échelle du territoire, portés notamment par la Communauté professionnelle territoriale de santé.

128 550 €
370 290 €
5 - 3,5 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

• 684 patient·es reçu·es.

• Budget annexe : 330 000 k€.
Les recettes affectées à ce budget sont constituées par les recettes de l'activité de consultations, des recettes forfaitaires spécifiques au statut de centre de santé et au zonage prioritaire du territoire, ainsi que des éléments de recettes complémentaires obtenus au démarrage de l'activité.

FAITS MARQUANTS 2025

1er juillet 2025
Recrutement des professionnelles salariées et ouverture des consultations : 2 médecins généralistes, 1 sage-femme, 1 chargée d'accueil, 1 coordinatrice.

Automne 2025

• Arrivée au sein de l'équipe d'une infirmière ASALEE, chargée du suivi individuel et collectif de patient.es avec pathologies chroniques, en complément de leur suivi médical.

• Installation des premiers partenaires dans les locaux du rez-de-chaussée du bâtiment : Cabinet infirmier libéral du Haut-Diois, enseignante en activité physique adaptée.

• Démarrage de l'accueil de permanences (association d'aide aux proches aidant.es, aide sociale à l'enfance…) et partenariats extérieurs : participation à des actions (Octobre Rose, violences faites aux femmes…).

PERSPECTIVES 2026

• Janvier 2026 : ouverture mensuelle des réunions de l'équipe aux partenaires professionnel·les de santé du territoire pour des réunions de concertation pluridisciplinaires autour des patient·es du territoire.

• Premier semestre 2026 : formation d'assistante médicale de la chargée d'accueil.

• 1er semestre 2026 : renouvellement du comité de suivi du Centre de santé du Diois, suite aux élections municipales et intercommunales.

• 2026 : labellisation « France santé » du Centre de santé du Diois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cofinancé par l'Union européenne



FRANCE SERVICES ET MÉDIATION NUMÉRIQUE

Faciliter l'accès aux droits et développer les compétences numériques des habitant·es sont les missions premières de l'équipe "France services et médiation numérique". La CCD, qui a pris la compétence en 2023, porte aujourd'hui deux espaces France services sur son territoire : un à Die et l'autre, multisites, sur les communes de Châtillon-en-Diois et Luc-en-Diois. Elle porte également un service de médiation numérique avec un Espace public numérique.

Élu·es référent·es : Alain MATHERON et Isabelle BIZOUARD (service public), Christian REY (numérique)

Coordinatrice : Caroline ROUX, **Conseiller·e·s numériques :** Emmanuel MOURIER (CCD) et Delphine ROUDNIANSKY (Ville de Die). **Conseiller·es France services :** Anne BOUCARD, Benjamin LAFAY, Hélène BONNOTTE, Camille DARNAUD, Alice KUBIAK (remplacement) et Célia SAUVAGE (remplacement)

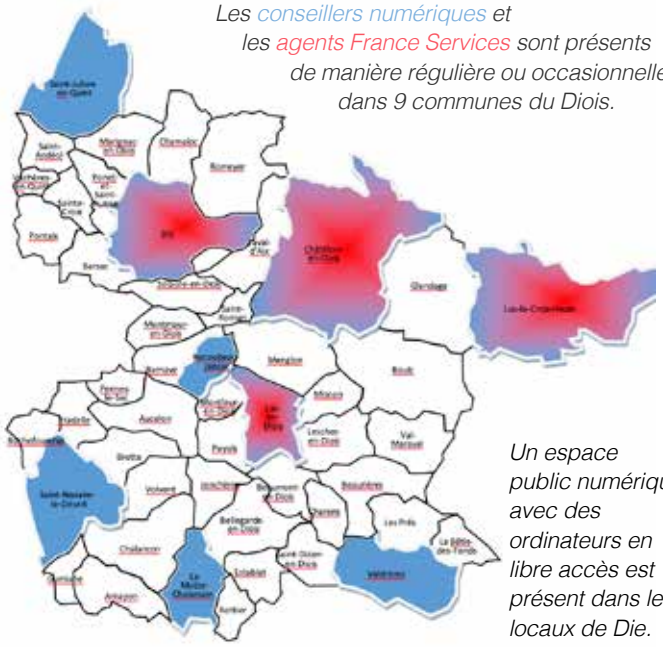
MISSIONS

Les conseiller·es France services informent et accompagnent dans la réalisation des démarches administratives du quotidien.

L'équipe est formée via le label France services concernant les démarches de 12 opérateurs publics tels que la CAF, la CPAM, la CARSAT, la DGFIP et la MSA. De plus, les agents aident pour d'autres démarches numériques de services publics et de services privés (ex : INPI, AGIRC ARRCO, banques, mutuelles…).

Les conseiller·es numériques travaillent sur l'appropriation des technologies et l'autonomisation dans l'usage des outils numériques des différents publics. L'accompagnement, le conseil et la formation des personnes sont leur quotidien sur des thématiques numériques variées : sécurité, logiciels, applications, stockage des données, gestion des boîtes mail, arnaques…





Les conseillers numériques et les agents France Services sont présents de manière régulière ou occasionnelle dans 9 communes du Diois.

Un espace public numérique avec des ordinateurs en libre accès est présent dans les locaux de Die.

ACTIVITÉS 2025

FRANCE SERVICES

Les freins pour accéder à ses droits et réaliser ses démarches administratives sont nombreux et concernent l'ensemble de la population à tout moment de la vie. La dématérialisation des services publics, l'accès insuffisant aux outils numériques, des compétences numériques fragiles, ou encore l'intelligibilité inadaptée des démarches sont autant de motifs qui poussent les habitant·es à venir à la rencontre des conseiller·es.

Par exemple, la demande de retraite est une étape de la vie préoccupante pour laquelle de nombreuses personnes sollicitent l'aide des conseiller·es. Ces dernier·es accompagnent également sur des demandes plus courantes telles que renouvellement de permis de conduire, demande de carte grise ou demandes de droits sociaux (Allocation logement, Complémentaire Santé Solidaire, Allocation Retour à l'Emploi…).

Pour offrir des services complémentaires et spécifiques, des associations et des services publics proposent des permanences dans les locaux de France services à Die. Il s'agit notamment de la CAF de la Drôme, du délégué du défenseur des droits, du conciliateur de justice, d'une assistante sociale de la MSA ou encore de bénévoles de l'association Les Chouettes.

220 457 €

8 460 €

6 - 4,4 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- + de 7 000 accompagnements France services. Top 3 : retraite, titre d'identité et carte grise, famille/santé
- 1 920 accompagnements en médiation numérique. Top 3 : prise en main des outils numériques, gestion du stockage de données, démarches numériques
- Présence sur 9 communes

Faits marquants 2025

- Intégration de l'URSSAF au réseau des France services.
- Animation d'un café IA à Die.





CONSEILLER·ES NUMÉRIQUES

Des accompagnements individuels et des ateliers collectifs sont proposés pour se former aux outils numériques. Ils répondent aux demandes et aux besoins de la population qui s'oriente majoritairement sur la prise en main des outils numériques. Un accent particulier est mis sur la prévention des risques et des menaces numériques. En effet, l'équipe partage le constat national d'une hausse constante de la malveillance informatique (ou cybermalveillance). Ce travail est notamment possible grâce à un financement du Département de la Drôme.

Les conseiller·e·s France services travaillent étroitement avec les conseiller·e·s numériques. Leurs missions sont complémentaires et permettent de délivrer un service pertinent à la population pour l'accès aux droits et aux services. L'ensemble du service est présent dans plusieurs communes du Diois pour une meilleure proximité et une présence régulière pour toute la population.

PERSPECTIVES 2026

- **Maintenir une qualité de service sur l'ensemble du territoire**
- **Poursuivre un travail de complémentarité entre les France services et les autres services présents sur le Diois**

PROGRAMMES ET COOPÉRATION

La CCD a compétence pour se porter candidat, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'État, l'Union européenne ou tout organisme proposant de telles procédures.

Élu référent : Isabelle BIZOUARD

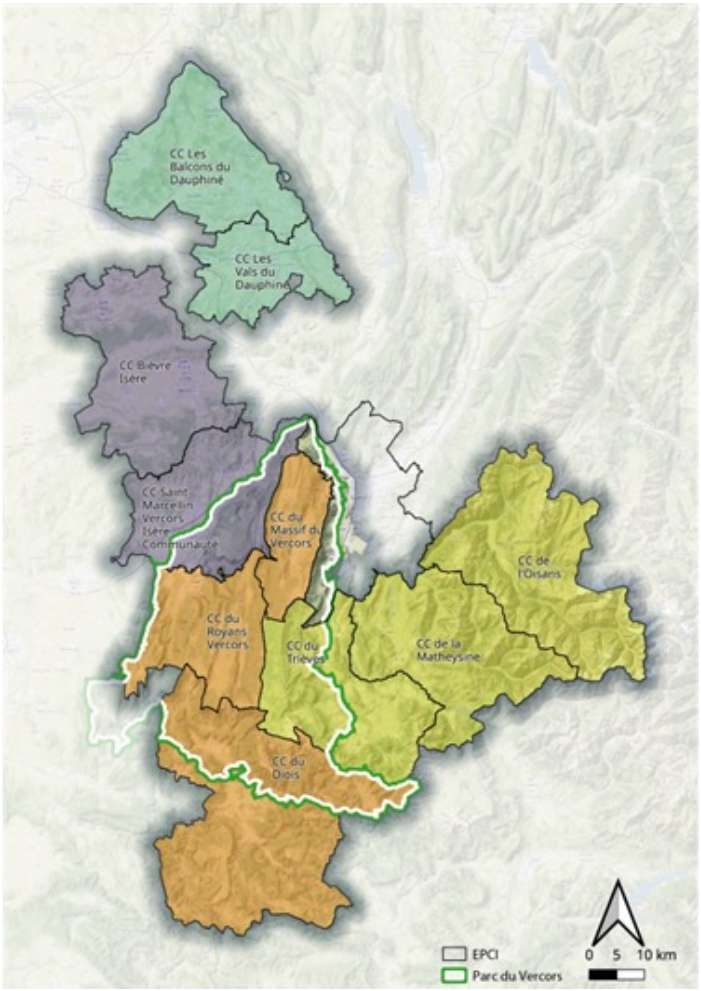
Responsable : Estelle JABRIN

LEADER TERRES DE DAUPHINÉ 2023/2027

Réunissant 10 intercommunalités d'Auvergne-Rhône-Alpes et le PNRV, le GAL Terres de Dauphiné forme un territoire de projet d'une superficie de 5333 km² et 257974 habitants.

LES AXES D'ACTION

Ce nouveau programme est construit sur 3 thématiques :
- la relocalisation de l'économie et de l'emploi,
- la revitalisation des centres-bourgs,
- la transition touristique.



ZOOM 2025 SUR LE DIOIS

Projets du Diois ayant obtenu une subvention Leader pour un montant total de 175000 €

- Restructuration d'un bâtiment pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles (Solaure-en-Diois).
- De l'autoconsommation collective aux communautés énergétiques : l'électricité locale et renouvelable en circuit court pour renforcer le pouvoir d'agir - coopérative Dwatts (Die).
- Les paysages du Diois sur un plateau : spectacles en itinérance - association Théâtre Les Aires. Projet avec un soutien fléché sur cette action par la CCD : 5000 € (sur 20000 € de subvention au total).
- Le Barabock, café épicerie au cœur du village, développement de son activité - association La Maison commune (Menglon).

Projets concernant plusieurs territoires dont le Diois

- Le Vertaco Orchestra : orchestre vecteur de cohésion, d'éducation artistique pour tous les âges et porté par les énergies du territoire-association Orchestre de chambre de la Drôme. Projet soutenu par la CCD à hauteur de 2000 €.
- La Tournée des Cabanes 2025, projet se déroulant sur plusieurs territoires dont le Diois. 27/08/25 : avant-première du film *Cabanes libres* au refuge La Tour de Borne (Glandage) - association Alpes Là.
- Pass découvertes : cocréer et proposer aux écoles des cycles d'activités pédagogiques novateurs axés sur les transitions pour les centres de vacances, dans le Diois 3 centres du réseau potentiellement concernés (Centre d'accueil du Martouret (Die), Couleurs Nature (Lus-la-Croix-Haute) et La maison du Col (Marignac) - Isère Drôme Destination Juniors.

6550 €
0 €
1 - 0,1 ETP

CHIFFRES CLÉS 2025

- 175000 € de subventions Leader pour les projets du Diois



TERRITOIRE D'INNOVATION BIOVALLÉE 2021/2027

Territoires d'Innovation est un programme lancé par l'État qui vise à soutenir des projets d'innovation territoriale autour de la transition numérique, l'énergie durable, la mobilité décarbonée, la transformation du secteur agricole, la transformation du système de santé, l'adaptation des compétences.

Les trois intercommunalités situées dans la vallée de la Drôme (Communauté des communes du Diois, Communauté des communes du Crestois et du Pays de Saillans, et Communauté des communes du Val de Drôme en Biovallée) ont pour ambition de faire de leur territoire un laboratoire d'expérimentation des solutions de transition en milieu rural, ambition à laquelle contribue Territoire d'innovation. L'association Biovallée assure la coordination et le suivi du programme dans le cadre d'une gouvernance multi-acteurs. Le comité de pilotage, rassemblant les présidents des intercommunalités et de l'association, ancre les orientations stratégiques du projet.

CONTENU DU PROJET

Le projet explore les pistes de transformation possibles pour inventer un modèle rural pérenne, capable de s'adapter aux évolutions du climat, des usages, aux équilibres agroécologiques et aux enjeux de développement technologique. La résilience et l'adaptation au changement climatique et économique en faveur de la qualité de vie des populations sont au cœur de ce projet.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Transformer l'agriculture et générer des emplois grâce au déploiement de cultures bio et de pratiques agroécologiques.
- Mettre en place un système d'économie circulaire pour récupérer et transformer les déchets.
- Réduire les flux de mobilité des personnes, marchandises et déchets et tendre vers une mobilité décarbonée.
- Atteindre une autonomie en énergie durable locale en agissant notamment sur les logements mal isolés.
- Développer des pôles d'innovation et de formation, notamment pour l'apprentissage des nouveaux métiers par les jeunes générations.

La Caisse des dépôts et consignations soutient ce projet à hauteur de 5,7 M€ de subventions, dont 1 387 937 € alloués sur le Diois et 12,8 M€ d'investissements potentiels pour des entreprises locales.

PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

La CCD participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, subventionne le Théâtre de Die et la Médiathèque départementale et accompagne des programmes en lien à l'Éducation nationale.



LES AIRES - THÉÂTRE DE DIE ET DU DIOIS

Le théâtre Les Aires fonctionne avec **5 salariés**, un budget de **528 000 € en 2025** et l'appui de 50 bénévoles, proposant une saison culturelle et plusieurs festivals (dont F(r)iction du réel et L'échappée des rues). Il a accueilli 14 600 spectateurs en 2025, avec 55 équipes artistiques pour 61 spectacles et 75 représentations, y compris des tournées et actions dans les villages et écoles du territoire.

En 2025, la CCD a renouvelé son engagement aux côtés de l'association Les Aires Théâtre de Die et du Diois en participant à l'élaboration de la **convention pluriannuelle d'objectifs (2026-2029)** visant à reconduire le label « Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire ». Ce label, attribué par le ministère de la Culture, reconnaît des structures culturelles qui développent un projet artistique structurant, avec une forte dimension territoriale, de diffusion et d'action culturelle auprès des populations. La convention encadre le partenariat entre l'association et plusieurs partenaires publics (État, Département, Ville, CCD).

Elle définit un projet artistique d'intérêt général centré sur la diffusion culturelle en milieu rural, l'action territoriale et l'accès à la culture pour tous. Les différents partenaires s'engagent à soutenir financièrement et à suivre la mise en œuvre du projet, sans contrepartie directe.

La CCD joue un rôle clé en soutenant les actions dans les villages (éducation artistique, diffusion, résidences, festival). Elle y apporte un **financement annuel (20 000 €)** et inscrit le théâtre dans une logique de développement territorial et de coopération locale.

LA MÉDIATHÈQUE DIOIS-VERCORS ET ANVITA

Par convention, la CCD contribue au fonctionnement de la Médiathèque départementale Diois-Vercors, depuis sa création, équivalent à **10 % du budget total** de fonctionnement. En 2025, la contribution est de **67 375 €.** La médiathèque Diois-Vercors accompagne également les 6 bibliothèques communales situées sur son secteur.

En 2025, **l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)** à laquelle la CCD adhère depuis 2022, a relayé en France l'appel à projet européen **LiBri** (Library Bridges). Déployé dans **5 pays** (France, Italie, Pologne, Lettonie et Roumanie), LiBri est un programme européen consacré au renforcement du rôle des bibliothèques dans l'accueil et l'inclusion des personnes en situation de migration. Il vise à améliorer les politiques de lecture publique en favorisant la coopération entre collectivités, bibliothèques et acteurs locaux, et en développant des pratiques adaptées aux besoins des publics migrants. La CCD s'est portée candidate en partenariat étroit avec la Médiathèque Diois-Vercors et a été retenue parmi les **12 territoires français partenaires** en France. À ce titre, elle participe à la démarche en lien avec la Médiathèque et les acteurs locaux, notamment à travers la réalisation d'un diagnostic territorial, la mobilisation d'un comité de pilotage et la co-construction d'une stratégie locale d'accueil et d'inclusion. Son implication traduit une volonté politique de renforcer les actions sociales et culturelles en direction des publics vulnérables sur

SOUTIEN À L'OPTION ARTS DU CIRQUE

Par la volonté de la Cité scolaire du Diois, des enseignants et grâce à l'appui des partenaires institutionnels, l'option « Arts du Cirque » a été développée d'abord au collège puis plus récemment au lycée de Die. Cette option donne à la cité scolaire de Die et au territoire du Diois de la visibilité, de l'attractivité et crée une ouverture pour les élèves originaires du Diois. En 2025, la CCD reconduit la convention multipartite initiée en 2022, aux côtés de l'État, de la Région, du Département et de la commune de Die, pour soutenir le développement de cette option. Dans ce cadre, elle renouvelle le financement de l'option au collège et au lycée à hauteur de **4 200 €**. Cette contribution doit faciliter les sorties des élèves ayant vocation à nourrir leur culture circassienne (participation à des spectacles : entrées et transports).

PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Suite à la convention de ruralité qui a accompagné les écoles et le collège du Diois, dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative », la CCD entretient le dialogue et l'élaboration d'actions à l'échelle du territoire.

En 2024, l'animateur territorial (Éducation nationale) Xavier Levet coordonne les actions avec les enseignants. L'Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN) Olivier Pierrugue pilote avec les enseignants les besoins et projets numériques. La CCD poursuit ses investissements pour doter les écoles primaires de matériels informatiques devenus indispensables. Pour financer les équipements (18 000 € en 2024), la CCD peut s'appuyer sur les programmes de financement nationaux, comme l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ». Les communes accompagnent également le programme en mettant à disposition leurs services techniques pour les installations.

La mission ruralité se poursuit autour de trois axes :

- Observatoire (enquête qualitative et recensement des pratiques).
- Conservatoire (mutualisation de pratiques, communication Twitter @EcolesDiois26, et site de la circonscription https://ien-crest.web.ac-grenoble.fr/).
- Laboratoire (formations des enseignants, partenariat entre les classes et les structures artistiques et culturelles du territoire, partenariat avec les structures médico-sociales).

Élaboré et coordonné par l'animateur territorial, la CCD a candidaté à l'appel à projets « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE) et a été retenue. Le dispositif dote **12 écoles du Diois** (+ Aurel) de **21 365 €** ventilés sur 3 ans (2024/2025/2026). Ces fonds permettent d'acquérir du matériel pédagogique, de prendre en charge des intervenants et de former les enseignants, en particulier sur la question de l'apprentissage des langues et les pratiques sportives et culturelles.

GLOSSAIRE

NON-EXHAUSTIF DES ABRÉVIATIONS EN USAGE À L'INTERCOMMUNALITÉ

ADEM	Association Drômoise d'Économie Montagnarde
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADN	Ardèche Drôme Numérique
AE RMC	Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALUR	Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANC	Assainissement Non Collectif
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
APD	Aide Publique au Développement
ARS	Agence Régionale de Santé
ATR	Aire de tri et de Réemploi (déchetterie)
AURA	AUvergne Rhône-Alpes
AVAD	Association Vivre À Domicile
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
BOM	Benne à Ordures Ménagères (camion)
BGE	Boutique de Gestion Entreprise
CAF	Caisse d'Allocations Familiales

CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Site
CCBDP	Communauté de Communes des Baronnies Provençales
CCCPS	(ou 3CPS) Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
CCD	Communauté des Communes du Diois
CCVD	Communauté de Communes du Val de Drôme
CDPENAF	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIAS	Centre Intercommunal d'Actions Sociales
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Conseil Local en Santé Mentale
CLPE	Comité Local Pour l'Emploi
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COPIL	Comité de Pilotage
COT	Contrat d'Objectif Territorial
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CSE	Conteneur Semi-Enterré
CST	Comité Social Territorial
DAH	Drôme Aménagement Habitat
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur

DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DDFiP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DPU	Droit de Préemption Urbain
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
ENr	Énergies renouvelables
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPN	Espace Public Numérique
ERP	Établissement Recevant du Public
ESCDD	Espace Social et Culturel Du Diois
ETP	Équivalent Temps Plein
EVS	Espace de Vie Social
FCTVA	Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
FTTH	Fibre à l'habitant (fiber to the home)
FS	France Services
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GPU	GéoPortail de l'Urbanisme
GU	Guichet Unique
HLM	Habitat à Loyers Modérés
ICPE	Installation Classée pour l'Environnement
IVDD	Initiative Val de Drôme Diois
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
MAM	Maison d'Assistantes Maternelles
MAPTAM	loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MOA	Maîtrise d'ouvrage (le donneur d'ordre, par ex. la CCD)
MOE	Maître d'œuvre (l'architecte)
NCT	Nouveau Conseil aux Territoires
NOTRe	Nouvelle Organisation du Territoire de la République
OLD	Obligations Légales de Débroussaillement
OM	Ordures Ménagères
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPAH-RU	Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine (programme en cours à Die)
OT	Office de tourisme
PAC	Politique Agricole Commune
PAPI	Programme d'actions de Prévention des Inondations
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PAV	Pont d'Apport Volontaire
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PDALAHPD	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEdT	Projet Éducatif de Territoire
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
P(I)CS	Plan (Inter)Communal de Sauvegarde
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNR	Parc Naturel Régional
PNRB	Parc Naturel Régional des Baronnies
PNRV	Parc Naturel Régional du Vercors
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PPT	Plan Pastoral Territorial
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RE2020	Réglementation Energétique 2020
RPE	Relais Petite Enfance
RHI	Résorption de l'Habitat Insalubre
RH	Ressources Humaines
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDED	Syndicat Départemental des Énergies de la Drôme
SGC	Service Gestion Comptable
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Service d'Instruction Mutualisé (des actes d'urbanisme)
SISEMA	Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie
SMEA	Syndicat Mixte de l'E-Aygue
SMIGIBA	Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents
SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
SOLIHA	SOLIdarité HAbitat
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPPE	Service Public Petite Enfance
SPIC	Service Public Industriel et Commercial
SPIE	Service Public Intercommunal de l'Énergie
SPR	Site Patrimonial Remarquable
SPRH	Service Public de la Rénovation de l'Habitat
SYPP	Syndicat des Portes de Provence
SYTRAD	Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme
TEOM	Taxe enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
UDAP	Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZAE	Zone d'Activités Économiques

POUR COMPLÉTER MON GLOSSAIRE

Communauté des Communes du Diois
5 place Jules-Plan, 26150 Die
Ouvert au public lundi 9h-12h I 13h30-17h30
et du mardi au jeudi 8h30-12h I 13h30-17h30
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

Suivez-nous sur paysdiois.fr

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois